



Rapport annuel
du secrétaire général

2016

Jens Stoltenberg

Rapport annuel
du secrétaire général

2016

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	5
À TOUS LES MILITAIRES AU SERVICE DE L'ALLIANCE	8
DISSUASION, DÉFENSE ET DIALOGUE	11
Protection des citoyens	12
Mise en œuvre du plan d'action « réactivité »	13
Présence avancée de l'OTAN	15
Police du ciel	16
Résilience et préparation du secteur civil	17
Transparence et réduction des risques	19
Relations avec la Russie	20
Maîtrise des armements, désarmement, non-prolifération et défense CBRN	21
Cyberdéfense	24
INVESTIR DANS LA SÉCURITÉ	27
AMÉLIORER LES CAPACITÉS	33
Exercices	35
Mise à disposition de capacités	38
Défense aérienne et antimissile intégrée	39
Aviation	39
Système aéroporté de détection et de contrôle	40
Capacité alliée de surveillance terrestre	41
Renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées (JISR)	42
Aide au renforcement des capacités nationales	43
Collaboration avec l'industrie	45
PROJETER LA STABILITÉ	47
Lutte contre le terrorisme	48
Contribution à la lutte contre l'EIL	48
Afghanistan	50
Sécurité en mer	52
Favoriser la résilience dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord	54
Tirer parti des atouts de l'OTAN dans la lutte contre le terrorisme	56
KFOR	57
Projection de stabilité par les valeurs	58

PROJETER LA STABILITÉ : CULTIVER LES PARTENARIATS	61
Consultation et coopération	62
La porte ouverte	63
Amélioration de l'interopérabilité, renforcement des capacités	64
Interopérabilité.....	64
Formation	66
Initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant.....	68
Soutenir la stabilité	70
Soutien à l'Union africaine	70
Fonds d'affectation spéciale	71
Développement de l'intégrité	73
Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe	74
La science au service de la gestion des défis de sécurité	76
Coopérer avec les organisations internationales	77
PROMOUVOIR LE RÔLE DES FEMMES	81
Principaux développements intervenus en 2016	82
Statistiques sur la parité hommes-femmes	85
ORGANISATION	87
Financement de l'OTAN	88
Structures de l'OTAN	91
Vers une plus grande transparence	97
ANNEXES	99
Mission Resolute Support (RSM)	100
Force pour le Kosovo (KFOR)	101
Dépenses de défense des pays de l'OTAN (2009-2016).....	102



AVANT-PROPOS



Jamais, depuis la fin de la Guerre froide, l'OTAN n'a dû faire face à de plus grands défis pour notre sécurité qu'aujourd'hui.

Mais notre Alliance est celle qui a eu le plus de succès dans l'histoire parce qu'elle a été capable de s'adapter à mesure que le monde évoluait. Pendant les 40 premières années de son existence, sa priorité a été la défense collective. Après la chute du mur de Berlin, nous avons recentré nos efforts sur la gestion de crise au-delà de nos frontières en intervenant pour faire cesser des massacres sanglants et maintenir la paix dans les Balkans occidentaux, en luttant contre le terrorisme en Afghanistan et en combattant la piraterie au large de la Corne de l'Afrique.

Depuis 2014, nous avons à nouveau dû nous adapter. L'annexion, illégale, de la Crimée par la Russie, la déstabilisation de l'est de l'Ukraine, ainsi que la prise de Mossoul par l'EIL ont été des événements qui, chacun à leur manière, ont marqué le début d'une nouvelle ère. C'est pourquoi l'Alliance doit aujourd'hui s'impliquer autant dans la défense collective que dans la gestion de crise.

Les Alliés ont procédé au plus grand renforcement de notre défense collective depuis la Guerre froide. Ces deux dernières années, la posture de dissuasion et de défense de l'OTAN a considérablement changé, et le sommet de Varsovie de juillet 2016 a marqué une étape importante dans notre adaptation.

Nous avons triplé l'effectif de la Force de réaction de l'OTAN, qui compte désormais 40 000 soldats, nous avons créé une force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation qui, dotée d'un effectif de 5 000 soldats, est prête à faire mouvement en quelques jours, et nous avons mis en place huit quartiers généraux de petite taille dans la partie orientale du territoire de l'Alliance.

Nous procédons actuellement au déploiement de quatre groupements tactiques multinationaux, en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Pologne, lesquels peuvent compter sur des contributions de 17 pays de l'Alliance, dont le Canada et les États-Unis – un signe tangible que notre lien transatlantique reste solide. Nous renforçons notre présence dans le sud-est de l'Alliance, avec pour élément central une brigade multinationale en Roumanie. Nous avons aussi intensifié les missions de police du ciel au-dessus des régions de la Baltique et de la mer Noire.

L'un des éléments clés de la capacité de dissuasion et de défense de l'Alliance face aux menaces est notre réactivité, et c'est dans ce contexte que les exercices militaires ont toute leur importance. L'année 2016 a vu se dérouler 107 exercices OTAN, tandis que l'Alliance a été associée à 139 exercices nationaux.

Conformément à nos engagements internationaux, nous avons par ailleurs invité des observateurs russes à assister à dix exercices OTAN, en Grèce, en Norvège et au Royaume-Uni. Dans le même temps, nous avons maintenu notre dialogue politique avec la Russie en tenant trois réunions du Conseil OTAN-Russie pour des échanges de vues sur la situation en Ukraine et alentour, sur la transparence et la réduction des risques, et sur l'Afghanistan.

Une autre préoccupation majeure est la cybersécurité, domaine dans lequel l'OTAN fait des progrès significatifs. En 2016, l'OTAN a dû gérer 500 cyberincidents en moyenne par mois, ce qui représente une hausse de 60 % par rapport à 2015. Des experts assurent la défense des réseaux de l'OTAN 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, l'Alliance a constitué des équipes de réaction rapide et, au sommet de Varsovie, les Alliés ont pris, en faveur de la cybersécurité, l'engagement de développer l'éventail le plus complet de capacités défensives.

Notre programme de défense antimissile représente un investissement à long terme face à une menace à long terme. Le site de défense antimissile Aegis Ashore installé en Roumanie peut à présent fonctionner 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, ce qui étend considérablement la couverture défensive du territoire de l'OTAN contre des attaques de missiles à courte et à moyenne portée provenant de l'extérieur de la zone euro-atlantique.

La défense ne se résume pas à ce que nous faisons sur notre territoire, elle englobe aussi ce que nous faisons au-delà de nos frontières. Nous avons donc décidé de contribuer davantage à la projection de stabilité dans notre voisinage, notamment en formant les forces locales à lutter contre le terrorisme.

En Afghanistan, nous sommes passés d'une opération de combat de grande ampleur à une mission de formation, de conseil et d'assistance, un moyen de faire en sorte que ce pays ne redevienne plus jamais un sanctuaire pour le terrorisme international. À partir de notre programme de formation dont bénéficient des officiers irakiens en Jordanie, nous avons à présent mis en place, en Iraq même, un programme pour la formation et le renforcement des capacités. Nous avons ouvert un centre régional au Koweït, en collaboration avec nos partenaires du Golfe. Notre commandement allié de forces interarmées de Naples a organisé des stages de formation itinérants en Égypte, sur la lutte contre le terrorisme, et en Jordanie, en Mauritanie, au Maroc et en Tunisie, sur la lutte contre l'insurrection.

Néanmoins, en tant qu'Alliance, nous sommes conscients que nous pouvons et devons faire plus, y compris en déployant davantage d'efforts pour former les forces et développer les compétences au niveau

local, et nous veillerons tout particulièrement à agir en ce sens dans les années à venir.

Une autre priorité essentielle consistera à resserrer nos liens avec nos partenaires internationaux tels que l'Union européenne. La déclaration commune que j'ai signée en juillet à Varsovie avec les présidents Tusk et Juncker a donné une nouvelle dimension à notre coopération. En décembre, nous nous sommes mis d'accord sur 42 mesures distinctes visant la mise en œuvre de cet accord, notamment en ce qui concerne la lutte contre les menaces hybrides, la cyberdéfense et la sûreté maritime.

Toutes nos initiatives doivent pouvoir s'appuyer sur des ressources adéquates et sur le partage équitable des charges. Au sommet de Varsovie, les Alliés ont réaffirmé leur engagement à consacrer 2 % de leur PIB aux dépenses de défense dans les dix années à venir, et, en 2016, nous avons fait un pas dans la bonne direction.

Les dépenses de défense des Alliés européens et du Canada ont augmenté de 3,8 %, ce qui représente un montant d'environ 10 milliards de dollars des États-Unis. En 2016, 23 pays de l'Alliance ont rehaussé le niveau de leurs dépenses en termes réels. Dans le même temps, dix Alliés ont appliqué la directive OTAN agréée imposant de consacrer 20 % ou plus de leurs dépenses de défense aux équipements majeurs, alors qu'ils n'étaient que huit en 2015.

En revanche, le partage des charges au sein de notre Alliance n'est toujours pas équitable. Seuls cinq Alliés ont franchi le seuil des 2 % en 2016. Dès lors, en 2017, nous devons redoubler d'efforts pour maintenir la dynamique positive qui s'est engagée et pour accélérer les processus nationaux devant nous permettre de respecter notre engagement.

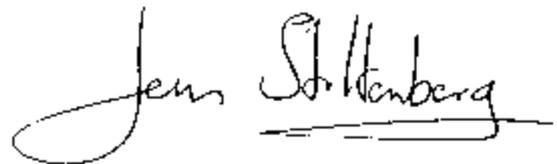
Cela sera indispensable pour que le lien transatlantique, qui est le fondement de notre Alliance, reste solide.

Pendant près de 70 ans, le partenariat unique entre l'Europe et l'Amérique du Nord a été synonyme de paix, de liberté et de prospérité de part et d'autre de l'Atlantique, ce qui ne saurait en aucun cas être considéré comme un fait acquis.

Nous sommes une alliance transatlantique qui rassemble 28 démocraties – et bientôt 29 – et dont la force réside dans nos valeurs communes : la liberté, la démocratie et l'état de droit. Notre ambition commune, telle qu'elle est exposée dans notre traité fondateur, est « la préservation de la paix et de la sécurité ».

Dans un monde dangereux, l'OTAN est plus indispensable que jamais. En ces temps cruciaux, l'Alliance est forte, et elle continue de s'adapter. Tel sera le thème des débats que nous aurons au prochain sommet de l'OTAN, qui se tiendra à Bruxelles fin mai.

Pour terminer, je tiens à exprimer mon immense gratitude aux hommes et aux femmes des pays de l'Alliance et des pays partenaires qui servent avec bravoure dans le cadre des missions et des opérations de l'OTAN. En s'engageant quotidiennement au service de notre objectif commun et de nos valeurs communes, quels que soient les défis ou les menaces, ils permettent à chacun d'entre nous de continuer à vivre en sécurité. C'est avant tout leur courage et leur détermination qui m'incitent à envisager l'avenir avec confiance.

A handwritten signature in black ink, reading "Jens Stoltenberg". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Jens Stoltenberg
Secrétaire général de l'OTAN

À tous les militaires au service de l'Alliance

Si l'OTAN peut concrétiser son engagement en faveur de la liberté et de la sécurité de tous ses membres, c'est grâce aux services rendus par des militaires de tous ses pays membres et pays partenaires.

En 2016, plusieurs dizaines de milliers de ces hommes et de ces femmes ont été déployés sur terre, dans les airs ou en mer pour assurer la défense du territoire de l'Alliance et pour projeter la stabilité au-delà des frontières de celle-ci. Par leur participation à des opérations de sécurité, à des exercices militaires ou à des missions de formation, ils ont contribué de manière essentielle à la sécurité et à la stabilité des pays de l'OTAN.

L'Alliance salue le dévouement de ces soldats. À toutes et à tous, elle exprime sa gratitude pour les risques pris et pour les sacrifices consentis, par eux-mêmes et par leurs familles, alors qu'ils se mettent au service des valeurs et des objectifs communs de l'OTAN.





DISSUASION, DÉFENSE ET DIALOGUE



Prévenir un conflit signifie être capable d'assurer la dissuasion et la défense contre toute menace potentielle pour la sécurité. Depuis quelques années, l'OTAN fait face à toute une série de nouveaux défis en procédant au plus important renforcement de sa défense collective depuis une génération. Parallèlement, dans le cadre d'une approche globale de sa sécurité collective, l'Alliance cherche à accroître la transparence et à réduire le risque d'escalade en établissant un véritable dialogue avec la Russie.

Protection des citoyens

Depuis presque 70 ans, l'OTAN contribue à préserver la paix et à protéger les citoyens de ses pays membres. Aujourd'hui, on compte près d'un milliard de personnes sur le territoire de l'Alliance, qui reste plus que jamais résolue à assurer leur sécurité.

L'OTAN a commencé à adapter sa posture défensive en 2014 à la suite de profonds changements intervenus dans l'environnement de sécurité, désormais plus complexe et plus exigeant. Au vu de ces changements, les Alliés sont convenus, au sommet de l'OTAN tenu à Varsovie en juillet 2016, de renforcer encore la posture de dissuasion et de défense de l'Alliance, pour mieux protéger leurs citoyens, et d'accroître les efforts de l'OTAN s'agissant de projeter la stabilité dans son voisinage.

Principales décisions prises à Varsovie en matière de dissuasion et de défense :

- accord pour la mise en place, par rotation, d'une présence avancée dans la partie est et sud-est du territoire de l'Alliance ;
- adoption d'un cadre pour la poursuite de l'adaptation face aux menaces et aux défis croissants qui émanent du sud ;
- réaffirmation de la place centrale qu'occupe la dissuasion nucléaire dans l'ensemble du dispositif de dissuasion de l'Alliance ;
- engagement en faveur d'une amélioration de la résilience et de la préparation du secteur civil ;
- engagement en faveur d'un renforcement de la cyberdéfense ;
- affirmation de la ferme intention d'améliorer la connaissance de la situation stratégique et de renforcer la posture maritime.

Les décisions prises à Varsovie en vue de renforcer le dispositif de dissuasion et de défense s'inscrivent dans le droit fil du plan d'action « réactivité », approuvé au sommet du pays de Galles en 2014 et mis en œuvre en grande partie dans les années qui ont suivi. L'Alliance a également décidé d'accroître ses activités de lutte contre le terrorisme, notamment en renforçant le partage des informations, du renseignement et des analyses.





La posture de l'OTAN est de nature défensive, proportionnée et conforme aux engagements internationaux de l'Alliance. Elle témoigne d'un respect immuable des règles qui fondent l'architecture de sécurité européenne et mondiale. L'OTAN ne cherche pas la confrontation, mais elle défendra l'ensemble des Alliés contre toute menace.

Les mesures approuvées au pays de Galles et à Varsovie permettent à l'OTAN de fournir l'assurance nécessaire aux Alliés qui se sentent exposés aux nouvelles menaces. Ces mesures contribuent à une dissuasion crédible et offrent une certaine souplesse aux décideurs de l'Alliance. La posture de l'OTAN est délibérément conçue pour éviter tout risque d'ambiguïté ou d'incertitude qu'un adversaire potentiel pourrait chercher à exploiter, et pour montrer que les Alliés sont tous déterminés à préserver et à défendre les valeurs communes fondamentales de l'Alliance.

Mise en œuvre du plan d'action « réactivité »

Deux ans seulement après son adoption par les Alliés au pays de Galles, le plan d'action « réactivité » a été en grande partie mis en œuvre. La Force de réaction de l'OTAN, qui a vu ses effectifs tripler, compte maintenant 40 000 soldats, avec pour noyau une force « fer de lance » capable de se déployer en quelques jours. Huit quartiers généraux de petite taille ont été créés dans la partie orientale de l'Alliance pour faciliter l'entraînement et les renforcements, si nécessaire. Dans le même temps, l'OTAN a renforcé les défenses de la Turquie, qui est l'Allié le plus directement affecté par les turbulences qui agitent le sud.

Le plan d'action « réactivité » combine une série de mesures liées à l'assurance et à l'adaptation. Il équilibre les besoins de présence militaire renforcée dans certaines zones géographiques avec la capacité d'envoyer des renforts en tout point du territoire de l'Alliance. Il est porteur de progrès considérables dans trois domaines :

- la capacité de l'OTAN à anticiper et à prendre des décisions pour répondre à des menaces potentielles, d'où qu'elles viennent ;
- la taille, la composition et le niveau de préparation de la Force de réaction de l'OTAN, y compris la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation ;
- un regain d'importance donné à la préparation collective des formations militaires les plus larges de l'OTAN afin de pouvoir envoyer ultérieurement, si nécessaire, des renforts massifs à tout Allié, quel qu'il soit.

Le plan d'action « réactivité » est conçu pour rassurer tous les Alliés face à l'évolution de l'environnement de sécurité et pour améliorer la disponibilité opérationnelle et permettre à l'Alliance de répondre rapidement à des besoins en évolution. L'élaboration et l'exécution de ce plan ont également permis à l'OTAN d'améliorer sa connaissance de la situation à 360 degrés.



Mesures d'assurance

En 2016, les 28 Alliés ont tous contribué aux mesures d'assurance, par rotation. À travers une série d'activités terrestres, aériennes et maritimes, l'OTAN continue de rassurer et de contribuer à la dissuasion dans la partie orientale du territoire de l'Alliance et alentour. Ces mesures peuvent être renforcées ou allégées en fonction de la situation de sécurité.

Tout au long de 2016, l'OTAN a également maintenu son soutien à la Turquie en renforçant les défenses aériennes turques par le déploiement de batteries de missiles. Au sommet de Varsovie, les Alliés sont convenus qu'il était important de mettre en œuvre d'autres mesures d'assurance pour la Turquie, parmi lesquelles une présence accrue d'avions AWACS dans la région, toute une série d'activités maritimes et des activités de police du ciel. Ces mesures visent à répondre aux défis de sécurité croissants qui émanent du sud et elles contribuent à la sécurité de l'Alliance dans son ensemble.

Mesures d'adaptation

Grâce aux mesures d'adaptation prévues par le plan d'action « réactivité », l'OTAN a modernisé ses forces à haut niveau de préparation à terre, en mer et dans les airs. La Force de réaction de l'OTAN a été significativement renforcée, avec un triplement de ses effectifs et un relèvement de ses niveaux de préparation, et, au cœur du dispositif, la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (VJTF). Plusieurs Alliés se sont déjà engagés à diriger, par rotation, la composante terrestre de la VJTF jusqu'en 2023, et, en 2017, la direction en sera assurée par le Royaume-Uni, qui prendra la relève de l'Espagne. La VJTF peut se déployer en quelques jours.

À l'appui du déploiement potentiel de ces forces et pour faciliter la coordination de la planification, des exercices et des renforcements, l'Alliance a mis en place huit unités d'intégration des forces OTAN en Bulgarie, en Estonie, en Hongrie, en Lettonie, en Lituanie, en Pologne, en Roumanie et en Slovaquie. Ces unités relèvent du Quartier général du Corps multinational Nord-Est, à Szczecin (Pologne) et du Quartier général de la Division multinationale Sud-Est, à Bucarest (Roumanie).

En 2016, dans le cadre des mesures d'assurance :

- des avions de chasse ont patrouillé au-dessus des États baltes pour assurer la police du ciel, tandis que d'autres appareils étaient déployés en Bulgarie, en Pologne et en Roumanie ;
- des avions AWACS (système aéroporté de détection et de contrôle) ont effectué des vols de surveillance au-dessus du territoire des Alliés orientaux ;
- des patrouilles maritimes ont été effectuées en mer Baltique, en mer Noire et en mer Méditerranée avec les Groupes maritimes permanents OTAN et les Groupes permanents OTAN de lutte contre les mines ;
- des avions de patrouille maritime ont été envoyés le long des frontières orientales de l'OTAN ;
- des troupes terrestres ont été déployées dans les parties orientales de l'Alliance pour des entraînements et des exercices ;
- sur 246 exercices organisés en 2016, 83 avaient pour objectif d'appuyer les mesures d'assurance de l'OTAN.

Ces dernières années, l'OTAN a vu s'accroître les menaces hybrides, qui peuvent recourir à des moyens conventionnels et non conventionnels ainsi qu'à des mesures militaires, paramilitaires ou civiles, dissimulées ou non. Une stratégie globale sur le rôle de l'OTAN dans la lutte contre les menaces hybrides souligne la nécessité de se préparer à des conflits potentiels dans un environnement hybride où l'ambiguïté pourrait être la norme. Un élément clé de cette stratégie est un renforcement de la coopération avec l'Union européenne, qui joue un rôle important en ce qui concerne les activités non militaires visant à lutter contre les attaques hybrides. Les travaux dans ce domaine, déjà bien engagés, s'appuient sur la déclaration commune publiée à Varsovie par le président du Conseil européen, le président de la Commission européenne et le secrétaire général de l'OTAN.

À travers le plan d'action « réactivité », l'OTAN a renforcé sa planification au service de la défense collective et elle a amélioré ses procédures de réponse aux crises, y compris la mise en place d'un processus décisionnel accéléré. En application de ce plan d'action, les dirigeants de l'OTAN ont en outre créé un cadre pour faire face aux défis et aux menaces croissants qui émanent du voisinage méridional de l'Alliance. Le cadre de l'OTAN pour le sud vise essentiellement à améliorer la compréhension régionale et la connaissance de la situation de l'Alliance, ses capacités destinées aux opérations expéditionnaires et son aptitude à projeter la stabilité dans son voisinage.

Présence avancée de l'OTAN

Le plan d'action « réactivité » a été la réponse initiale de l'OTAN à l'évolution de l'environnement de sécurité en 2014. Comme les défis pour la sécurité des Alliés ont continué d'évoluer, les dirigeants des pays de l'Alliance sont convenus au sommet de l'OTAN à Varsovie qu'une nouvelle modification de la posture de l'OTAN était nécessaire, et ils ont entre autres décidé de mettre en place, par rotation, une présence avancée dans les régions de la Baltique et de la mer Noire pour démontrer leur solidarité, leur détermination et leur capacité à agir pour la défense du territoire de l'OTAN.

La présence avancée de l'OTAN comprendra des groupements tactiques multinationaux, qui seront déployés en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Pologne, et seront dirigés respectivement par le Royaume-Uni, le Canada, l'Allemagne et les États-Unis. Elle comprendra également une brigade multinationale pour l'entraînement dirigée par la Roumanie, qui contribuera au dispositif de dissuasion et de défense de l'OTAN dans la région de la mer Noire. Les importantes contributions supplémentaires d'autres pays de l'Alliance envoient le message que l'OTAN est unie, et qu'une attaque contre tout Allié, quel qu'il soit, sera considérée comme une attaque contre tous. Ces troupes seront sous le commandement et le contrôle de l'OTAN, y compris un QG de division multinationale en Pologne.

La présence avancée de l'OTAN fera partie intégrante de sa posture de dissuasion et de défense. En temps de paix, les forces multinationales en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Pologne s'entraîneront avec les forces de défense nationales de ces pays pour renforcer l'interopérabilité et améliorer leur capacité à opérer localement. En cas d'agression, ces forces répondront conformément au droit de légitime défense, en coordination avec les forces nationales du pays hôte.





La présence avancée dans la région de la mer Noire inclura une brigade-cadre multinationale pour des entraînements intégrés, ainsi que des mesures de renforcement de la présence aérienne et maritime de l'OTAN dans la région. La Roumanie est le pays-cadre pour la brigade multinationale actuellement mise sur pied avec des contributions de niveau bataillon fournies par la Bulgarie, la Pologne et la Turquie. D'autres contributions importantes ont été annoncées par le Canada, l'Allemagne et les États-Unis.

La stratégie de renforcement rapide de l'OTAN assure que ces forces peuvent recevoir un soutien de la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation de l'OTAN, de la Force de réaction plus large de l'OTAN, des importantes forces de deuxième échelon de l'OTAN et d'autres forces alliées à haut niveau de préparation, si nécessaire.

Police du ciel

Sauvegarder l'intégrité de l'espace aérien souverain des membres de l'Alliance est une mission du temps de paix qui contribue de longue date à la défense collective de l'OTAN. La police du ciel est assurée par des aéronefs (intercepteurs) appartenant à des pays de l'OTAN, qui les font intervenir lorsque se présentent en alerte de réaction rapide des aéronefs non identifiés ou opérant de façon inhabituelle ou dangereuse. Les accords militaires et civils existants permettent de mener des opérations coordonnées de police du ciel dans l'ensemble de l'espace aérien des membres de l'OTAN et de garantir la sécurité des Alliés.

La police du ciel de l'OTAN reflète le principe fondamental qui guide l'Alliance, à savoir l'engagement commun et la coopération entre États souverains. Tous les Alliés contribuent d'une façon ou d'une autre à la police du ciel de l'OTAN au travers de systèmes nationaux de surveillance aérienne, de la gestion de la circulation aérienne, d'aéronefs intercepteurs ou d'autres mesures de défense aérienne. Ceux qui ne disposent pas de toute la gamme des moyens de police du ciel dans leurs forces armées peuvent avoir recours à des accords assurant une norme de sécurité unique à tous les pays membres de l'OTAN.

Depuis 2004, l'Alliance assure la mission de police du ciel pour les membres dont les structures nationales ne sont pas dotées de tous les moyens nécessaires. Les Alliés assurent la police du ciel de l'OTAN en soutien aux États baltes grâce au déploiement par roulement d'aéronefs intercepteurs organisé dans le cadre du processus de génération de force de l'OTAN. Des aéronefs intercepteurs italiens et hongrois assurent la police du ciel de l'OTAN pour l'Albanie et la Slovénie au départ de bases situées sur leurs territoires respectifs. Fin 2016, le nombre de contingents mis à la disposition de la mission de police du ciel dans les États baltes depuis son lancement s'établissait à 43, issus de 17 pays.



En 2014 et 2015, une intensification des activités aériennes de la Russie a amené l'OTAN à augmenter considérablement le nombre de ses survols de police du ciel au-dessus des régions de la Baltique et de la mer Noire, où elle a donc accru sa présence en déployant des avions de combat supplémentaires dans le cadre des mesures d'assurance du plan d'action « réactivité ».

Bien que le nombre de missions de police du ciel effectuées dans le nord ait baissé en 2016, le nombre total a augmenté, principalement en raison de la multiplication des missions OTAN de ce type le long de la frontière turco-syrienne suite à la modification des arrangements de commandement et de contrôle et à l'évolution de l'environnement de sécurité dans la région.

Résilience et préparation du secteur civil

Avoir la résilience nécessaire pour résister aux chocs que provoquent, par exemple, les catastrophes naturelles, la défaillance d'infrastructures critiques ou les attaques militaires ou terroristes est essentiel pour la sécurité et la stabilité. Combinant préparation du secteur civil et capacités militaires, la résilience est l'aptitude d'une société à résister à ces chocs et à s'en remettre facilement et rapidement, grâce à un ensemble d'éléments civils, économiques, commerciaux et militaires.

En 2016, les Alliés ont continué d'améliorer l'état de préparation du secteur civil, ce qui a permis de réduire les vulnérabilités de leurs infrastructures critiques et de leurs services essentiels, et de faire en sorte que les forces militaires de l'OTAN puissent bénéficier de l'appui de ressources civiles.

En février 2016, les ministres de la Défense ont évalué l'état de préparation du secteur civil à l'échelle de l'Alliance et adopté sept exigences de base pour la résilience nationale. Celles-ci couvrent des secteurs essentiels pour la sécurité de l'Alliance : continuité des pouvoirs publics, énergie, mouvements de populations, ressources en vivres et en eau, aptitude à gérer un grand nombre de victimes, systèmes de communication civils et systèmes de transport civils.

Au sommet de Varsovie, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Alliance ont pris une mesure historique en s'engageant à améliorer la résilience et à intégrer des normes agréées dans ces sept secteurs. L'engagement de Varsovie en faveur d'une meilleure

résilience a été adopté dans l'esprit de l'article 3 du traité fondateur de l'OTAN, qui oblige chaque Allié à faire en sorte de maintenir, individuellement et collectivement, la capacité de résister à une attaque armée. Les Alliés mettent à présent en œuvre cet engagement.

Par ailleurs, l'OTAN a réexaminé et amélioré les outils dont elle dispose pour aider les Alliés à accroître leur résilience et à mesurer de façon plus précise les progrès réalisés. Parmi ces outils figurent des directives, des critères d'évaluation, des équipes consultatives de soutien adapté composées d'experts civils, ainsi que des mesures actualisées de réponse aux crises. Les ministres de la Défense des pays de l'OTAN réévalueront l'état de préparation du secteur civil au début de l'année 2018.

L'action de l'OTAN en faveur d'une amélioration de la résilience passe également par une coopération avec le secteur privé et avec ses homologues au sein de l'Union européenne (UE). Le renforcement de la résilience est l'un des domaines clés recensés pour la coopération entre l'OTAN et l'UE dans le cadre de la lutte contre les menaces hybrides.

En outre, l'Alliance a continué de coopérer avec ses partenaires pour les aider à remédier à leurs vulnérabilités, et ce afin d'accroître la sécurité de son voisinage, et donc également la sienne. La Finlande et la Suède, pays partenaires, coopèrent étroitement avec l'OTAN pour développer des plans devant permettre d'améliorer leur résilience.





Sécurité énergétique

Dans le domaine de l'énergie, les problèmes liés à l'accès aux ressources, aux ruptures d'approvisionnement ou à l'instabilité des prix peuvent compromettre gravement la sécurité. C'est pourquoi, au sein de l'OTAN, les Alliés s'emploient à accroître leur compréhension commune des enjeux dans ce domaine et à rendre l'Organisation davantage apte à contribuer à la protection des infrastructures énergétiques critiques.

L'Alliance cherche à améliorer l'efficacité énergétique de ses forces armées, à la fois pour les rendre moins tributaires des combustibles fossiles et pour réduire leur empreinte environnementale. Du fait du recentrage de l'OTAN sur la défense collective, qui se manifeste notamment par la présence avancée, l'attention se porte sur la disponibilité de sources d'approvisionnement durables et résilientes. C'est ainsi que l'Organisation soutient les efforts visant à améliorer l'interopérabilité, à mettre en place de nouveaux dispositifs mobiles de production d'énergie et à proposer des stages sur les enjeux énergétiques au personnel des forces armées. Au travers des exercices militaires, l'OTAN contribue à faire en sorte que diverses technologies puissent être mises en œuvre ensemble sans accroc dans un environnement hostile, où les moyens d'approvisionnement classiques pourraient faire défaut.

Les activités menées par l'Organisation en 2016 ont porté sur la corrélation grandissante entre énergie et sécurité.

- Après avoir démontré, en 2015, la pertinence opérationnelle des équipements à faible consommation d'énergie (développement de l'énergie solaire ou éolienne, de réseaux énergétiques intelligents, de techniques avancées en matière d'isolation, etc.) à l'occasion d'un exercice multinational, l'OTAN a commencé à intégrer l'efficacité énergétique dans ses politiques et ses normes.
- Le Conseil de l'Atlantique Nord a eu des échanges de vues sur la situation énergétique mondiale et ses incidences en matière de sécurité avec des spécialistes de renom, dont le vice-président de la Commission européenne Maroš Šefčovič.
- L'École de l'OTAN d'Oberammergau (Allemagne) a organisé son deuxième stage de sensibilisation aux enjeux stratégiques liés à la sécurité énergétique, auquel ont participé des ressortissants de pays de l'OTAN et des ressortissants de pays partenaires.
- L'OTAN a organisé, en collaboration avec son Centre d'excellence pour la sécurité énergétique, établi à Vilnius (Lituanie), un exercice sur table consacré à la protection des infrastructures énergétiques critiques ; il s'agissait plus particulièrement d'évaluer les conséquences de coupures d'électricité dans les pays de la région de la Baltique sur la sécurité et la défense de ces pays. Le Centre d'excellence a par ailleurs publié plusieurs études sur les défis énergétiques auxquels l'Ukraine est confrontée depuis l'annexion, illégale, de la Crimée par la Russie, et il a élaboré un « livre vert » contenant des conseils sur la manière de protéger les infrastructures critiques.

Transparence et réduction des risques

La transparence dans le domaine militaire est indispensable à la réduction des risques et à la prévention des accidents et incidents. L'OTAN continue de rechercher des moyens d'éviter les malentendus, les erreurs d'appréciation, les accidents et toute escalade militaire. Des échanges constructifs sur la transparence militaire réciproque et sur la réduction des risques peuvent contribuer à améliorer la stabilité et la sécurité dans la région euro-atlantique.

La question revêt une importance particulière au vu de l'attitude de la Russie ces dernières années, qui, surtout par l'intensification de ses activités militaires et le discours qu'elle tient, a eu pour effet de réduire la stabilité et la prévisibilité. L'OTAN reste disposée à débattre de la transparence et de la réduction des risques avec la Russie, y compris dans le cadre du Conseil OTAN-Russie, ainsi qu'il a été décidé au sommet de Varsovie.

Maîtrise des armements conventionnels en Europe

La maîtrise des armements peut utilement être mise à profit pour renforcer la sécurité et la prévisibilité. Au sommet de Varsovie, en 2016, les Alliés ont réaffirmé leur ferme attachement à la maîtrise des armements et leur détermination à préserver, à renforcer et à moderniser la maîtrise des armements conventionnels en Europe sur la base de principes clés, notamment la réciprocité, la transparence et le consentement du pays hôte. Les pays membres de l'OTAN continuent de respecter pleinement leurs obligations en matière de maîtrise des armements mais demeurent préoccupés par l'attitude de la Russie, qui respecte de manière sélective de grands accords internationaux, dont le Document de Vienne, le Traité Ciel ouvert, le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et l'Acte final d'Helsinki.

Modernisation du Document de Vienne

En 2016, l'OTAN a accordé une importance redoublée à la réduction des risques et à la transparence, répondant ainsi à l'appel lancé fin 2015 par le secrétaire général aux Alliés et à la Russie afin qu'ils s'attachent ensemble à améliorer la sécurité européenne, notamment en modernisant le Document de Vienne. Ce texte, qui contient des engagements pris entre les États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), est considéré comme l'une des pierres angulaires du système de sécurité européen. Si les parties en respectent la lettre et l'esprit, ses dispositions sont propres à accroître la transparence et la prévisibilité sur le plan militaire, à améliorer la confiance mutuelle et à éviter les actes inutiles ou provocateurs qui aboutiraient au renforcement de dispositifs militaires. Vu l'évolution de l'environnement de sécurité, les Alliés ont présenté plusieurs propositions destinées à moderniser le Document de Vienne. Ces propositions visent entre autres :

- à abaisser les seuils de notification et d'observation relatifs aux exercices militaires ;
- à combler les failles qui permettent à des pays d'éviter la notification et l'observation de leurs exercices, notamment celles qui permettent de conduire des exercices surprises ;
- à renforcer la vérification par l'amélioration des inspections et des évaluations et par l'attribution de quotas supplémentaires à tous les États participants ;
- à consolider le mécanisme permettant de répondre aux préoccupations liées à des activités militaires inhabituelles ;
- à améliorer les lignes de communication au niveau militaire ;
- à rendre plus claires les dispositions relatives à la notification des incidents dangereux et à les faire appliquer pleinement.

Tout au long de l'année 2016, l'Alliance a mené d'intenses discussions sur le Document de Vienne. Bien que la Russie se soit dite opposée aux changements proposés, les Alliés poursuivront en 2017 leurs efforts visant à moderniser le texte.

Maîtrise des armements, désarmement, non-prolifération et défense CBRN

La maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération constituent un aspect important des activités de l'OTAN depuis la Guerre froide. Dans le cadre du Rapport Harmel de 1967 sur les futures tâches de l'Alliance, les Alliés ont formellement reconnu l'importance des négociations dans l'amélioration du climat des relations Est-Ouest, y compris les pourparlers sur le désarmement. Dans le même temps, les Alliés ont décidé de développer les capacités militaires requises pour dissuader tout agresseur.

Le rôle de l'OTAN

L'OTAN attache une grande importance à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération en tant qu'outils permettant de renforcer la sécurité. Elle offre ainsi à ses membres une enceinte de consultation et de prise de décision essentielle pour tout ce qui a trait à ces questions. Au sommet de Varsovie, en juillet 2016, les Alliés ont à nouveau fait part de leur préoccupation face à la prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive (ADM) et de leurs vecteurs, qui est le fait d'acteurs étatiques ou non étatiques.

Armes légères et de petit calibre et lutte contre les mines

La prolifération des armes légères et de petit calibre peut avoir des incidences directes sur la sécurité. Les mines antipersonnel et les restes explosifs de guerre, quant à eux, tuent et mutilent les personnes comme le bétail longtemps après la fin des hostilités. Ces deux types d'armes peuvent avoir des effets déstabilisateurs sur le développement social et économique, et constituer un défi majeur pour la sécurité régionale et nationale.

En 2016, l'OTAN a continué de travailler avec les partenaires au sein du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) sur les questions liées aux armes légères et de petit calibre et à la lutte contre les mines. Le Groupe de travail ad hoc du CPEA – au sein duquel des organismes de mise en œuvre comme l'ONU, l'UE, l'OSCE, le Centre de documentation d'Europe du Sud-Est et de l'Est sur la lutte contre la prolifération des armes légères (SEESAC), et l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition peuvent partager des informations – s'est réuni à six reprises en 2016 pour coordonner des projets et réfléchir à des approches communes.

L'OTAN contribue de plus en plus à l'action internationale dans le domaine des armes légères et de petit calibre et de la lutte contre les mines. Les informations concernant tous les projets en cours sont accessibles au public sur le site web de l'OTAN, ce qui contribue à améliorer la coordination. Ainsi, des efforts sont déployés en permanence pour prendre en compte les considérations

Il existe au sein de l'OTAN un certain nombre de forums dans lesquels se tiennent des débats sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération :

- le Groupe de travail de haut niveau sur la maîtrise des armements conventionnels définit la politique de maîtrise des armements ;
- le Comité sur la prolifération se réunit en configuration politico-militaire ou défense pour discuter des efforts entrepris en faveur de la non-prolifération des ADM et de la défense contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) ;
- le Comité consultatif spécial pour la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération est un forum permettant de débattre de la stabilité stratégique et de la transparence sur le nucléaire.

En 2016, l'OTAN s'est réunie à quatre reprises dans le cadre du Groupe de travail de haut niveau sur la maîtrise des armements conventionnels, et 15 fois au travers de comités subordonnés. Ces débats n'ont pas toujours été réservés aux seuls membres de l'OTAN : en 2016, des pays partenaires comme la Finlande, la Géorgie et la Suède ont également été consultés sur des questions de maîtrise des armements.

En 2016, le Comité sur la prolifération s'est réuni à plus de dix occasions dans différentes configurations pour débattre des risques et des menaces ADM/CBRN et de la mise en œuvre de la politique globale de 2009 de l'OTAN, au niveau stratégique, sur les ADM et les menaces CBRN, et pour élaborer les principes directeurs des réponses de l'OTAN à la prolifération. Le Comité a également tenu des réunions avec des partenaires, tels que la Finlande, Israël et la Suède, sur les questions de prolifération des ADM et sur les récents développements dans les domaines de la non-prolifération et du désarmement nucléaire dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies.

liées à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité dans les activités liées aux armes légères et de petit calibre, à la lutte contre les mines et à la maîtrise des armements. À cette fin, l'OTAN a établi des lignes directrices en 2016 et a organisé un atelier majeur d'experts de pays de l'Alliance, de pays partenaires et d'organisations internationales.

Bien que les Alliés adoptent des approches différentes à l'égard du Traité sur le commerce des armes, de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et de la Convention sur les armes à sous-munitions, tous approuvent sans réserve le renforcement des normes internationales dans ces domaines.

La contribution de l'OTAN comprend notamment la destruction de matériels excédentaires ou dangereux. À ce jour, l'OTAN a contribué à la destruction de 5,2 millions de mines terrestres antipersonnel, de 44 500 tonnes de munitions variées, de 2 millions de grenades à main, de 15,9 millions d'armes à sous-munitions, de 1 540 systèmes antiaériens portables (MANPADS), de 626 000 armes légères et de petit calibre, avec les 164 millions de munitions destinées à ces armes, de 642 000 munitions explosives non explosées, de 94 500 missiles sol-air et roquettes, de 3 530 tonnes de produits chimiques, y compris du comburant de propergol (« mélange »), et a déminé plus de 4 120 hectares de terrain.

Au fil des ans, l'OTAN a formé des milliers d'experts à la neutralisation des explosifs et munitions. En 2016, l'OTAN a organisé neuf stages sur les armes légères et de petit calibre, la maîtrise des armements et la non-prolifération. Elle a également apporté une aide à plus de 12 000 anciens militaires dans le cadre d'un projet de réforme de la défense faisant appel à des fonds d'affectation spéciale.

Toutes ces activités contribuent à l'instauration d'un environnement plus sûr, à l'amélioration de la coopération entre l'OTAN et ses pays partenaires, et à la mise en œuvre d'une approche intégrée de la sécurité individuelle, nationale et régionale.

Armes de destruction massive et CBRN

L'OTAN est déterminée à travailler avec les Alliés, les partenaires et d'autres organisations internationales afin de lutter contre la prolifération des ADM et d'assurer la défense contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN). En mai, l'OTAN a tenu sa conférence annuelle consacrée à ces questions à Ljubljana, en Slovénie. Cette conférence a réuni plus d'un centaine de participants venus de 44 pays, ainsi que



des représentants de haut niveau de l'ONU, de l'UE, de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE).

L'OTAN dispose d'une force opérationnelle multinationale interarmées de défense CBRN mise en place pour exécuter la gamme complète des missions de défense CBRN. Cette force est dirigée par un Allié, sur la base d'une rotation annuelle. En 2016, la Pologne a repris les fonctions de pays chef de file et a présenté la nouvelle



Équipe multirôle d'exploitation et de reconnaissance, composée de forces d'opérations spéciales et d'experts CBRN, qui mènent des activités de reconnaissance CBRN et d'exploitation de sites sensibles.

En juillet, les Alliés ont adopté un concept destiné à faciliter la fourniture et la génération de forces de défense CBRN spécialisées et soutenables pour les opérations et les missions de l'OTAN. L'objectif général de cette initiative est de créer une plateforme devant contribuer à maintenir, à consolider et à améliorer les capacités actuelles des Alliés européens. L'OTAN a également

entrepris de contribuer au renforcement capacitaire des pays membres et des pays partenaires dans le domaine de la défense CBRN. En 2016, 11 stages différents sur la défense CBRN et la non-prolifération des ADM ont été organisés à l'École de l'OTAN à Oberammergau. Par ailleurs, les responsables du développement capacitaire CBRN de l'OTAN au sein de la Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA) et du Bureau de normalisation interarmées du Comité militaire ont continué d'assurer l'interopérabilité fondamentale de l'Alliance et d'adapter les capacités de défense CBRN à l'évolution de l'environnement de sécurité.

Centres d'excellence

Les centres d'excellence OTAN sont des organismes militaires internationaux qui servent à former des responsables et des spécialistes de pays membres de l'OTAN ou de pays partenaires. Ces centres bénéficient d'un financement national ou multinational. Ce ne sont pas des organismes OTAN et ils ne font pas partie de la structure de commandement de l'Organisation. Ils contribuent à l'élaboration des doctrines, évaluent les enseignements tirés, améliorent l'interopérabilité et les capacités, et testent et valident les concepts par l'expérimentation. Ils font profiter l'Alliance d'une expertise et d'une expérience reconnues, et ils soutiennent la transformation de l'OTAN, sans pour autant dupliquer les moyens, les ressources et les capacités déjà disponibles au sein de l'Alliance.

Plusieurs de ces entités nationales accréditées par l'OTAN soutiennent l'action de l'Organisation dans les domaines de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Le Centre d'excellence interarmées pour la défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire (JCBRND COE) de Vyškov (République tchèque) dispose d'un nouvel élément de coordination, qui permet d'offrir aux commandants de l'OTAN et à leurs états-majors des avis d'experts ainsi qu'une expertise technique et scientifique fusionnée sur les questions CBRN.

En 2016, le Centre a organisé neuf stages en résidence à l'intention de participants de pays de l'OTAN et de pays partenaires, avec le concours d'intervenants de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), entre autres. Un stage d'entraînement avec agents réels, financé sur le programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité, a eu lieu en octobre pour des primo-intervenants d'Égypte, de Jordanie et de Tunisie. Il était organisé en coopération avec le Centre d'excellence et avec l'appui de formateurs de l'OIAC.

Le Centre OTAN d'entraînement aux opérations d'interdiction maritime, implanté en Crète (Grèce), a organisé en mai, juillet et septembre trois stages de formation sur le trafic de matières CBRN en mer et sur les armes de destruction massive dans les opérations d'interdiction maritime.

En octobre, le Centre d'excellence pour la neutralisation des explosifs et munitions, situé à Trenčín (Slovaquie), a accueilli la première formation d'officier d'état-major sur la gestion des incidents impliquant des munitions CBRN, ainsi qu'un stage portant sur la manipulation sans risque et la neutralisation de munitions dotées d'une charge chimique, notamment les procédures d'état-major et les considérations de sécurité liées à la neutralisation d'armes chimiques.

Cyberdéfense

Les cybermenaces et les cyberattaques deviennent de plus en plus fréquentes et complexes, et elles causent de plus en plus de dégâts. De telles attaques peuvent entraîner l'arrêt d'infrastructures, compromettre des systèmes démocratiques et nuire aux opérations militaires. Au regard de cette évolution de l'environnement de sécurité, la cyberdéfense est devenue une priorité de premier plan. Considérée auparavant comme un outil habilitant, elle est à présent un domaine opérationnel dans lequel l'OTAN doit être capable d'agir avec la même efficacité qu'à terre, dans les airs ou en mer.

Comme d'autres organisations, l'OTAN est confrontée à l'évolution rapide du panorama des cybermenaces, dans lequel les attaques spécifiques et ciblées sont de plus en plus fréquentes. La détection de telles attaques parmi l'énorme volume d'activités en ligne requiert des capacités et une expertise complexes. En 2016, l'OTAN a traité en moyenne 500 incidents par mois, soit une augmentation de près de 60 % par rapport à 2015. Deux cents experts défendent les réseaux de l'OTAN 24 heures sur 24, et l'Alliance a mis sur pied des équipes de réaction rapide chargées de répondre aux attaques visant les réseaux de l'OTAN, et de porter assistance aux Alliés en cas de besoin.

Au sommet de Varsovie, les Alliés ont pris deux décisions importantes pour répondre à l'évolution du panorama des cybermenaces. Premièrement, ils ont reconnu le cyberspace en tant que domaine d'opérations dans lequel l'OTAN doit se défendre aussi efficacement qu'elle le fait dans les airs, sur terre et en mer. Cela permettra aux structures militaires de l'OTAN de consacrer une attention particulière à la protection des missions et des opérations contre les cybermenaces, et de mettre davantage l'accent sur l'entraînement dans le domaine cyber et la planification militaire en vue d'opérations à mener dans un environnement cyber hostile et dégradé. Cela permettra aussi d'intégrer la cyberdéfense dans les opérations menées dans les autres domaines (air, terre et mer) et d'obtenir des effets opérationnels conjoints. Cela ne modifie en rien la mission ou le mandat de l'OTAN, qui garde un caractère entièrement défensif et est accompli conformément au droit international.

À Varsovie, les Alliés se sont en outre engagés à faire du renforcement de leurs moyens respectifs de cyberdéfense – infrastructures et réseaux nationaux inclus – une priorité. Les Alliés se sont fixé sept objectifs clés dans le cadre de l'engagement en faveur de la cyberdéfense, s'agissant notamment de développer la gamme la plus complète de capacités de cyberdéfense et d'améliorer la formation, l'entraînement et les exercices. Les efforts menés par les pays de l'Alliance pour mettre en œuvre l'engagement en faveur de la cyberdéfense feront l'objet d'un bilan annuel.

Plusieurs résultats importants ont été obtenus en 2016 :

- 19 pays membres de l'Alliance ont actualisé leur mémorandum d'entente respectif avec l'OTAN sur la coopération et le partage d'informations en matière de cyberdéfense, afin de favoriser des échanges rapides et efficaces d'informations propres à renforcer les moyens de cyberdéfense des Alliés ;
- la capacité OTAN de réaction aux incidents informatiques (NCIRC) a fourni des services à six unités d'intégration des forces OTAN ;
- en février, un accord pour l'échange d'informations et le partage de meilleures pratiques a été signé entre la NCIRC et le Centre d'alerte et de réaction aux attaques informatiques (CERT) de l'Union européenne. La poursuite de la coopération avec l'UE en matière de cyberdéfense figure parmi les thèmes évoqués dans la déclaration commune signée au sommet de Varsovie par le secrétaire général Jens Stoltenberg, le président Donald Tusk et le président Jean-Claude Juncker ;
- l'OTAN a continué de renforcer sa coopération avec les pays partenaires en matière de cyberdéfense, notamment au travers d'exercices et d'un fonds d'affectation spéciale pour l'Ukraine ;
- en novembre s'est déroulé en Estonie l'exercice Cyber Coalition 2016, qui a réuni de nombreux pays membres et partenaires de l'OTAN, aux côtés de représentants des services de l'UE s'occupant de cyberdéfense et de représentants de l'industrie ;
- après le succès obtenu par un pilote, le portail d'échange d'informations de l'industrie sur les logiciels malveillants a été inauguré. Il permet de faciliter le partage, entre représentants de l'OTAN et de l'industrie, d'informations techniques non classifiées sur les cybermenaces.



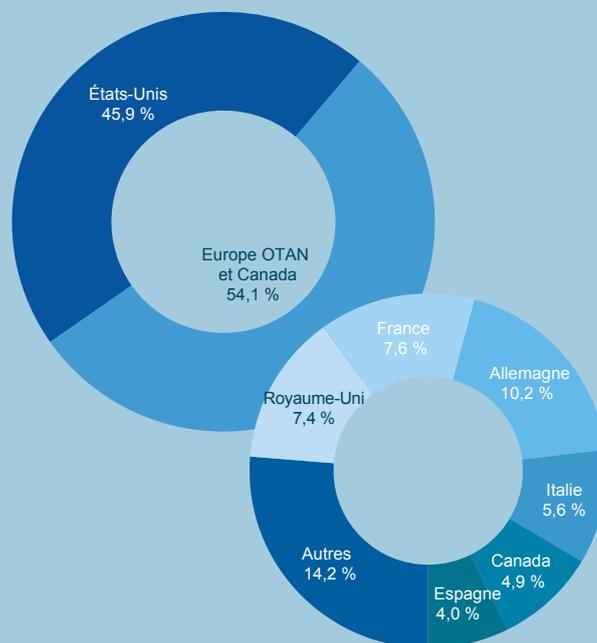
INVESTIR DANS LA SÉCURITÉ



L'OTAN a le devoir de défendre près d'un milliard de citoyens en Europe et en Amérique du Nord. Pour ce faire, les Alliés doivent appréhender correctement l'évolution de l'environnement de sécurité, s'entendre sur des politiques permettant de faire face aux défis et aux menaces, développer et financer les capacités requises pour mettre en application ces politiques, et se montrer déterminés à utiliser leurs capacités lorsqu'il y a lieu. Chacun de ces éléments est essentiel pour que l'OTAN puisse atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé de sauvegarder la liberté et la sécurité de tous ses membres.

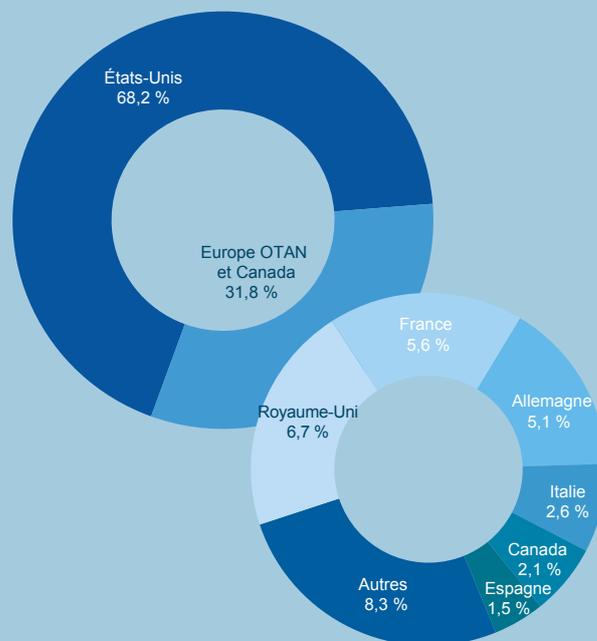
En 2016, la part des États-Unis dans le produit intérieur brut (PIB) cumulé de l'ensemble des Alliés a été de 46 %, et de 68 % dans leurs dépenses de défense totales. Les États-Unis ayant le statut de puissance mondiale, leurs dépenses de défense ne peuvent être directement comparées à celles des autres pays membres de l'OTAN, mais les Alliés reconnaissent la nécessité d'un rééquilibrage¹.

Part du PIB de l'Alliance 2016



Sur la base des prix et taux de change constants de 2010. Les chiffres pour 2016 sont des estimations.

Part des dépenses de défense de l'Alliance 2016



Sur la base des prix et taux de change constants de 2010. Les chiffres pour 2016 sont des estimations.

¹ Pour tous les graphiques figurant dans le présent chapitre, il convient de noter que l'Islande n'a pas de forces armées.
Note : Les chiffres étant arrondis, les pourcentages totaux peuvent différer de la somme de leurs composantes.

Europe OTAN et Canada – dépenses de défense (évolution annuelle réelle)



Sur la base des prix et taux de change constants de 2010. Les chiffres pour 2016 sont des estimations.

Pour faire en sorte que l'Alliance dispose des ressources qui lui sont nécessaires, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN réunis au pays de Galles, en 2014, ont pris un engagement en matière d'investissements de défense. Ce dernier requiert de tous les Alliés qui ne se conforment pas déjà à la directive OTAN recommandant un niveau minimum de dépenses de défense de 2 % du PIB qu'ils cessent toute diminution des dépenses de défense, qu'ils augmentent graduellement leurs dépenses de défense à mesure que croîtra leur PIB, et qu'ils cherchent à se rapprocher dans les dix années à venir des 2 % recommandés. Les pays ont également décidé que ceux d'entre eux qui consacrent actuellement moins de 20 % de leurs dépenses de défense annuelles à l'acquisition de nouveaux équipements majeurs, y compris la recherche-développement y afférente, s'efforceront d'atteindre ce seuil dans les dix années à venir. L'objectif global est de répondre aux priorités capacitaires de

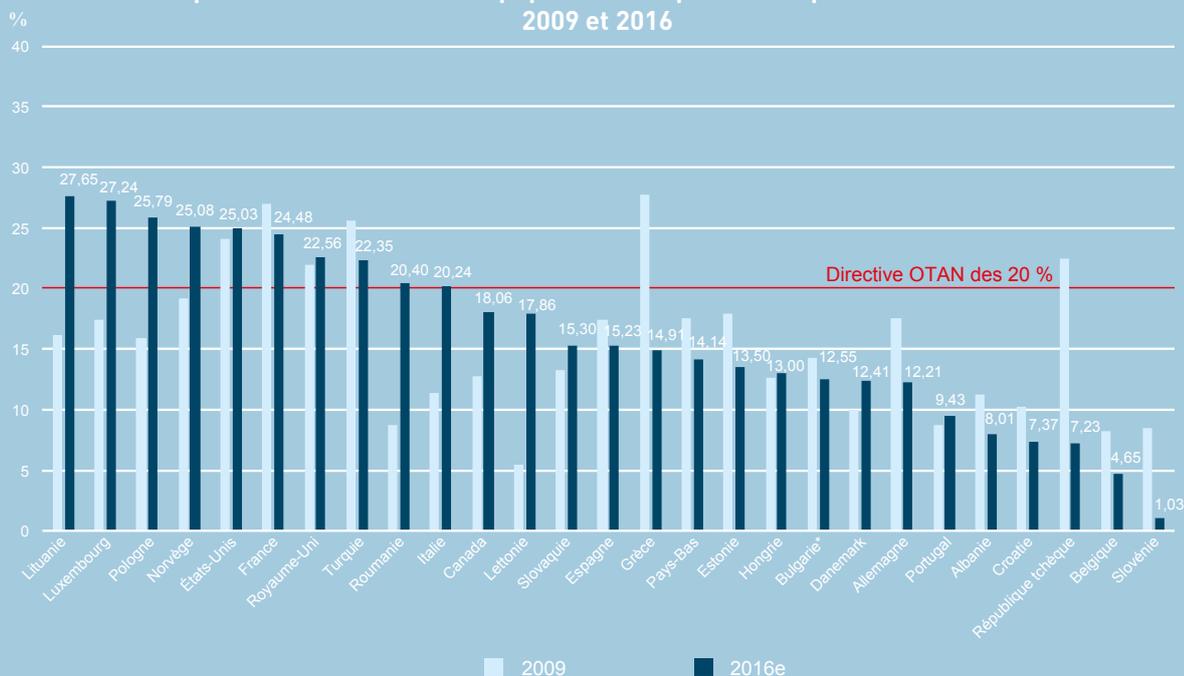
l'OTAN, et notamment de se conformer aux directives OTAN agréées en matière de déployabilité et de soutenabilité. Il s'agit par là de faire en sorte que les forces des Alliés puissent opérer ensemble de manière efficace, notamment par la mise en œuvre des normes et doctrines OTAN.

En 2015, année qui a suivi cette prise d'engagement par les Alliés, les dépenses de défense de l'Europe OTAN considérée dans sa globalité ont cessé de diminuer. Et s'il apparaît, selon les tout derniers chiffres disponibles pour 2015, que certains Alliés ont continué de dépenser moins pour la défense, 15 Alliés ont en revanche cessé toute diminution et même augmenté leurs dépenses de défense en valeur réelle. En 2016, les progrès se sont poursuivis, le nombre d'Alliés ayant accru leurs dépenses de défense en valeur réelle passant à 23. En pourcentage du PIB, 16 Alliés ont augmenté leurs dépenses de défense en 2016.

Dépenses de défense en part du PIB 2009 et 2016



Dépenses consacrées aux équipements en part des dépenses de défense 2009 et 2016



Sur la base des prix de 2010. Les chiffres pour 2016 sont des estimations.

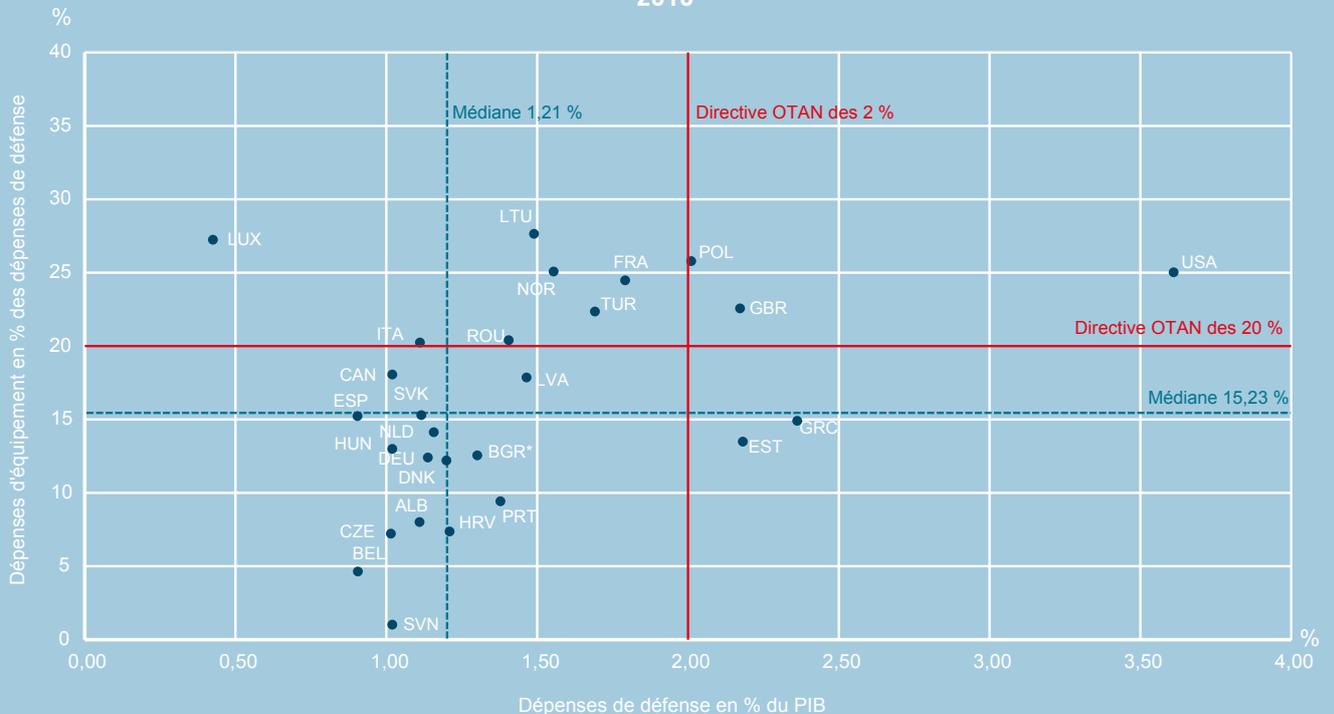
* Les dépenses de défense n'incluent pas les pensions.

En 2016, cinq Alliés ont réussi à consacrer au moins 2 % de leur PIB à la défense. De nombreux autres ont mis en place des plans visant à atteindre ce seuil d'ici à 2024. Il s'agit là de progrès importants. Par rapport à 2015, la hausse des dépenses de défense des Alliés européens et du Canada s'est établie à 3,8 % en termes réels (soit environ 10 milliards de dollars des États-Unis).

S'agissant de l'engagement visant à consacrer au moins 20 % des dépenses de défense à de nouveaux équipements majeurs, des progrès ont également été constatés en 2016. Ainsi, dans 18 pays de l'OTAN, les dépenses en termes réels pour ce type d'équipements ont été supérieures à celles de 2015. Et dix Alliés – contre huit en 2015 – se sont dûment conformés à cette directive.

Les avancées enregistrées en 2016 témoignent clairement de la détermination qu'ont les Alliés de mieux répartir entre eux le coût de la sécurité euro-atlantique. Cependant, seuls trois pays de l'OTAN ont respecté en 2016 à la fois la directive de 2 % et la directive de 20 % approuvées par l'ensemble des membres de l'Alliance. Au sommet de Varsovie, tous les Alliés ont redit leur détermination à honorer cet engagement, et ils feront le point sur cette question chaque année. Les défis à relever par l'Alliance sont nombreux et il faudra continuer d'investir dans la défense pour pouvoir y faire face.

Mise en relation des dépenses de défense en part du PIB et des dépenses d'équipement en part des dépenses de défense
2016



Sur la base des prix et taux de change constants de 2010. Les chiffres pour 2016 sont des estimations.

* Les dépenses de défense n'incluent pas les pensions.



AMÉLIORER LES CAPACITÉS



La posture de défense moderne de l'OTAN s'appuie sur une combinaison efficace de systèmes d'armes et de plateformes de pointe, et de forces entraînées à opérer ensemble en parfaite continuité. Tout comme il est important que les Alliés investissent dans la défense, il est essentiel que ces fonds soient investis dans les capacités appropriées. L'OTAN joue un rôle important dans l'évaluation des capacités dont l'Alliance a besoin, dans la définition des objectifs de développement de ces capacités, tant au niveau national qu'au niveau collectif, et dans la promotion de l'innovation et du développement capacitaire aux niveaux national, multinational et collectif.

Le processus OTAN de planification de défense reste le principal moyen d'identifier et de prioriser les capacités requises et de promouvoir leur développement et leur acquisition. Au sommet du pays de Galles, en 2014, les Alliés ont décidé d'améliorer encore leur aptitude à respecter leurs engagements et d'introduire une série de mesures face à l'évolution de l'environnement de sécurité. Au sommet de Varsovie, en 2016, les dirigeants des pays de l'Alliance ont confirmé leur engagement à mettre à disposition des forces et des capacités plus lourdes et davantage dans le haut du spectre, ainsi qu'un plus grand nombre de forces à un niveau de préparation plus élevé.





Exercices

Les exercices permettent à l'Alliance de tester son analyse, ses procédures, ses systèmes et ses tactiques. Ils permettent à l'OTAN de se préparer à relever les défis pour sa sécurité, de s'adapter aux nouveaux environnements de sécurité et de veiller à ce que l'Alliance soit prête pour défendre et protéger tous ses membres. Les exercices sont aussi un élément important de la dissuasion : non seulement ils permettent à l'OTAN de développer ses capacités, mais ils démontrent également sa crédibilité.

L'OTAN s'efforce d'être transparente et prévisible à tout moment, conformément à ses obligations internationales. Le calendrier des exercices est publié des mois à l'avance sur le site web de l'OTAN². Les pays membres de l'OTAN respectent strictement leurs engagements sur la maîtrise des armements et les mesures de confiance et de sécurité, et ils vont régulièrement au-delà, en offrant par exemple des possibilités d'observation aux organisations internationales ou aux pays non membres. Ils annoncent également souvent à l'avance les exercices de faible envergure qui se situent en deçà du seuil de notification fixé par le Document de Vienne relatif à la transparence militaire.

En 2016, l'OTAN a mené 107 exercices, et elle a été associée à 139 exercices nationaux. La portée, la durée et la forme de ces exercices ont varié. Il s'agissait d'exercices réels sur le terrain, impliquant des milliers de soldats et des matériels lourds, ou d'exercices assistés par ordinateur se déroulant dans une salle de cours. Comme en 2015, environ un tiers de ces exercices s'inscrivaient dans le cadre des mesures d'assurance prévues dans le plan d'action « réactivité ».

Les exercices militaires jouent un rôle fondamental : ils servent à évaluer la manière dont les éléments, unités, postes de commandement et équipements militaires des pays de l'OTAN et des pays partenaires interagissent dans les airs, sur le sol et en mer. Ces exercices constituent donc un outil essentiel permettant de renforcer l'interopérabilité. Dix-sept exercices de haut niveau ont été ouverts aux partenaires en 2016. Des organisations internationales, y compris l'Union européenne, ont également été invitées à assister aux exercices en qualité d'observateurs.

Exercice de gestion de crise 2016

La gestion de crise est l'une des trois tâches fondamentales de l'OTAN. L'objectif de l'exercice annuel de gestion de crise est d'aider l'Alliance à se préparer à répondre rapidement et efficacement à d'éventuelles crises, en s'exerçant à différents scénarios et en testant les procédures et protocoles internes. Dans le cadre du plan d'action « réactivité », l'exercice de gestion de crise 2016 a permis de tester une méthode récemment mise en place qui vise à renforcer la consultation et à accélérer la prise de décisions dans le processus OTAN de gestion de crise. Il n'y a eu aucun déploiement de forces au cours de cet exercice sur table. L'exercice était fondé sur un scénario de défense collective fictif mais réaliste, avec des défis posés par l'emploi de méthodes de guerre hybride. La Finlande et la Suède ont pris part à l'exercice en tant que partenaires tandis que les services de l'Union européenne y ont participé en tant qu'observateurs.

2 www.shape.nato.int/exercises

Principaux exercices multinationaux OTAN et alliés en 2016

INFORMATIONS	DATES	LIEU
<p>DYNAMIC MANTA Exercice OTAN visant à tester les capacités de lutte anti-sous-marine. Plus de 5 000 marins venus de huit pays de l'OTAN (France, Allemagne, Grèce, Italie, Espagne, Turquie, Royaume-Uni et États-Unis) y ont participé.</p>	22 février – 4 mars	Mer Ionienne
<p>COLD RESPONSE Exercice multinational démontrant l'aptitude des Alliés à conduire des opérations dans des conditions climatiques extrêmes. Cet exercice a fait intervenir des moyens terrestres, maritimes et aériens, avec plus de 15 000 soldats venus de 12 pays de l'OTAN ainsi que de la Finlande et de la Suède, pays partenaires.</p>	17 – 28 mars	Norvège
<p>BRILLIANT JUMP ALERT 16 Le premier d'une série de quatre exercices visant à tester les éléments du noyau de la Force de réaction de l'OTAN. Cet exercice a permis de tester le processus d'activation de la force « fer de lance » de l'OTAN, la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (VJTF). De nombreux états-majors et unités militaires en Albanie, en Pologne, en Espagne et au Royaume-Uni ont été associés à cet exercice.</p>	1 ^{er} – 10 avril	Albanie, Pologne, Espagne, Royaume-Uni
<p>RAMSTEIN ALLOY Cet exercice aérien multinational était axé sur le renforcement de l'interopérabilité entre les Alliés et avec les partenaires, ainsi que sur l'optimisation de l'emploi des avions pour la police du ciel dans les États baltes. Il a fait intervenir des moyens aériens de la Belgique, de l'Estonie, de la Lituanie, de la Pologne, de l'Espagne, du Royaume-Uni et des États-Unis, ainsi que de la Finlande et de la Suède, pays partenaires.</p>	19 – 20 avril	Estonie
<p>STEADFAST ALLIANCE Cet exercice a permis de tester la structure de défense antimissile balistique de l'Alliance, y compris les processus de planification et de prise de décision à tous les niveaux. Sept pays de l'OTAN y ont participé : Belgique, Allemagne, Italie, Portugal, Espagne, Turquie et Royaume-Uni.</p>	18 – 29 avril	Sites multiples
<p>FLAMING SWORD Exercice multinational visant à tester les forces d'opérations spéciales de pays de l'OTAN et de pays partenaires (Danemark, Estonie, Finlande, Géorgie, Lettonie, Norvège, Pologne, Suède, Ukraine, Royaume-Uni et États-Unis).</p>	1 ^{er} – 20 mai	Lettonie, Lituanie
<p>BRILLIANT JUMP DEPLOY 16 Cet exercice visait à entraîner la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (VJTF) de l'OTAN à se déployer rapidement là où il le faut. Il a permis de tester le déploiement des éléments terrestres de la VJTF depuis leur lieu d'implantation, en Espagne, vers le camp d'entraînement militaire de Zagan en Pologne. Quelque 2 500 soldats y ont participé.</p>	17 – 26 mai	Pologne
<p>SWIFT RESPONSE Cet exercice terrestre et aérien dirigé par les États-Unis était axé sur l'entraînement à la réponse aux crises et sur l'interopérabilité. Près de 9 000 soldats venus de pays de l'OTAN (Belgique, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Espagne, Royaume-Uni et États-Unis) y ont participé.</p>	27 mai – 26 juin	Allemagne, Pologne
<p>BALTOPS 16 Cet exercice multinational dirigé par les États-Unis était axé sur l'interopérabilité avec les pays partenaires de la région en milieu maritime, aérien ou terrestre. Près de 5 800 soldats venus de pays de l'OTAN (Belgique, Estonie, France, Allemagne, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Espagne, Royaume-Uni et États-Unis) ainsi que de la Finlande et de la Suède, pays partenaires, ont participé à l'exercice.</p>	3 – 26 juin	Mer Baltique
<p>IRON WOLF Des pays de l'OTAN (Lituanie, Allemagne, Pologne, Danemark, France, Luxembourg et États-Unis) ont participé à cet exercice d'entraînement terrestre dirigé par la Lituanie, qui a mobilisé près de 5 000 soldats.</p>	6 – 19 juin	Lituanie
<p>SABER STRIKE Cet exercice terrestre dirigé par les États-Unis était axé sur l'interopérabilité et il a mobilisé quelque 9 000 soldats. Les pays de l'OTAN participants étaient le Canada, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, le Royaume-Uni et les États-Unis.</p>	2 – 14 juin	Estonie, Lettonie, Lituanie

<p>ANAKONDA Cet exercice allié, le plus important de l'année 2016, a mobilisé près de 31 000 soldats, y compris des forces aériennes et terrestres. Mené sous la direction de la Pologne, il a permis de tester l'état de préparation et l'interopérabilité des forces armées polonaises avec les 18 Alliés et les 5 partenaires participants. Prévu de longue date, cet exercice défensif faisait partie d'une série qui a lieu tous les deux ans.</p>	7 – 17 juin	Pologne
<p>DYNAMIC MONGOOSE Exercice annuel de lutte anti-sous-marine dirigé par l'OTAN, il a fait intervenir des forces navales et aériennes du Canada, de la France, de l'Allemagne, de la Pologne, de l'Espagne, de la Turquie, du Royaume-Uni et des États-Unis, ainsi que du pays hôte, la Norvège. Neuf bâtiments de surface, quatre sous-marins et quatre avions de patrouille maritime ont été mobilisés.</p>	20 juin – 1 ^{er} juillet	Mer du Nord
<p>FLAMING THUNDER 2016 Cet exercice annuel de tir réel dirigé par la Lituanie était axé sur l'entraînement au tir d'artillerie et de mortiers. Des forces de l'Estonie, de la Lituanie, de la Pologne et des États-Unis y ont participé.</p>	1 ^{er} – 12 août	Lituanie
<p>TOBRUK LEGACY Cet exercice multinational était axé sur l'intégration des systèmes de défense aérienne et antimissile de l'Alliance. Des forces de la République tchèque, de la Hongrie, de la Lituanie, de la Pologne, de la Slovaquie et des États-Unis y ont participé.</p>	19 – 30 septembre	Slovaquie
<p>JOINT WARRIOR 16 Cet exercice multinational dirigé par le Royaume-Uni a mobilisé des navires de guerre, des avions, des marines et des soldats. Le 1^{er} Groupe maritime permanent OTAN et le 1^{er} Groupe permanent OTAN de lutte contre les mines y ont participé.</p>	6 – 16 octobre	Écosse
<p>NOBLE ARROW Cet exercice aérien multinational était axé sur le renforcement de l'interopérabilité des forces de l'OTAN en opérations aériennes et sur l'accroissement de la disponibilité opérationnelle des composantes Air de la Force de réaction de l'OTAN (NRF).</p>	8 – 12 octobre	Royaume-Uni (côte ouest de l'Écosse, Atlantique Nord, mer du Nord)
<p>TRIDENT JUNCTURE 16 Cet exercice multinational visait à entraîner les unités de la Force de réaction de l'OTAN et d'autres forces de l'Alliance, afin qu'elles soient mieux préparées à répondre à une large gamme de défis. Cet exercice a également été l'occasion de tester la VJTF.</p>	24 octobre – 3 novembre	Italie

Mise à disposition de capacités

Parmi les capacités nécessaires pour faire face aux défis d'aujourd'hui, nombreuses sont celles qui peuvent s'avérer très coûteuses lorsque les pays cherchent à les acquérir à titre individuel. Les approches multinationales de la mise à disposition de capacités ne permettent pas seulement de répartir les coûts mais également

de réaliser des économies d'échelle. La coopération multinationale reste pour l'OTAN un moyen important de mettre à disposition les capacités dont les Alliés ont besoin. L'OTAN apporte un soutien actif aux Alliés dans la recherche de possibilités de coopération ainsi que dans le lancement et la mise en œuvre de projets de ce type.

Les activités marquantes menées à cet égard en 2016 sont les suivantes.

- Dans le cadre de l'initiative de défense intelligente, lancée en 2012 pour faciliter la mise à disposition de capacités multinationales, les Alliés ont mené à bien quatre projets en 2016, portant ainsi à 12 le nombre total de projets achevés.
- En complément, l'OTAN a adopté une « approche évolutive de la coopération multinationale », approche politique descendante visant à accélérer la mise en œuvre de nouveaux projets de coopération capacitaire. Ces travaux ont produit des résultats significatifs en 2016 :
 - Huit Alliés ont signé un mémorandum d'entente en février 2016 pour acquérir des munitions air-sol à guidage de précision (PGM) ; ils ont été rejoints par un neuvième Allié en octobre. Les Alliés participants ont déjà lancé la première série d'acquisitions multinationales, pour livraison entre 2017 et 2019, et une deuxième série est prévue pour 2017.
 - Quatre Alliés ont adopté une approche commune en matière d'entraînement pour les moyens aériens des forces d'opérations spéciales en s'inspirant d'une initiative de coopération plus vaste lancée en 2015. Les chefs d'état-major de la défense de la Bulgarie, de la Croatie, de la Hongrie et de la Slovénie ont signé un arrangement relatif à la création d'une solution multinationale d'entraînement pour les moyens aériens des forces d'opérations spéciales.
 - Au sommet de Varsovie, la Pologne et la Turquie ont signé une lettre d'intention sur la coopération multinationale dans le domaine des capacités aéroportées de brouillage d'escorte, dont l'objectif est de renforcer la coopération pour contribuer à la protection des moyens aériens alliés par le brouillage des radars et des systèmes de missiles ennemis au cours de missions de l'Alliance. En raison du coût de développement élevé de cette capacité et de la perspective de solutions modulaires, la coopération multinationale est une option particulièrement attrayante dans ce domaine. On estime que davantage d'Alliés se joindront à cette initiative le moment venu.

La Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA), haut comité de l'OTAN chargé de promouvoir la coopération entre les pays dans le domaine de l'armement, a célébré son 50^e anniversaire en 2016. La CDNA s'emploie à accroître l'interopérabilité, à faciliter la coopération multinationale et à superviser les grands programmes de l'OTAN – y compris le programme de défense antimissile balistique et l'initiative sur le renseignement, la surveillance et la reconnaissance interarmées – afin d'assurer la mise à disposition des capacités essentielles.

Défense aérienne et antimissile intégrée

La défense aérienne et antimissile intégrée (IAMD) de l'OTAN est une mission essentielle et permanente, en temps de paix comme en période de crise ou de conflit. Elle vise à sauvegarder et à protéger le territoire, les populations et les forces de l'Alliance contre toute menace aérienne ou de missile, et joue un rôle important dans la dissuasion et la défense de l'Alliance.

En 2016, l'Alliance a jeté les bases conceptuelles de l'intégration de ses systèmes de défense aérienne et antimissile. Le nouveau système permet à l'OTAN de mener ses deux missions IAMD du temps de paix : la police du ciel et la défense antimissile balistique. La mise en œuvre du nouveau système de commandement et de contrôle aériens et la poursuite du développement de la défense antimissile balistique de l'OTAN ont constitué des étapes importantes à cet égard.

L'OTAN a déclaré lors du sommet de 2016 à Varsovie que sa défense antimissile balistique (BMD) avait atteint sa capacité opérationnelle initiale, ce qui signifie que l'Alliance est mieux à même de défendre ses populations, son territoire et ses forces contre la menace croissante que pourraient représenter des missiles balistiques provenant de l'extérieur de la région euro-atlantique. Le site Aegis Ashore en Roumanie, qui est à présent en mesure de mener des opérations 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, représente une large part de la capacité renforcée de défense antimissile. Ces moyens sont complétés par d'autres éléments BMD américains déployés en Europe, ainsi que par d'autres contributions nationales volontaires proposées par des Alliés européens.

Le système de commandement et de contrôle aériens (ACCS) de l'OTAN est passé de la phase d'acquisition et d'essai à la phase de livraison. La période de validation, à laquelle participent quatre pays, devrait se terminer en 2017, et la livraison de l'ACCS à 11 autres pays a déjà commencé. La structure de commandement de l'OTAN est également en voie de déclarer la capacité opérationnelle initiale de l'ACCS en 2017, sachant que quelques centres de commandement et de contrôle utilisent déjà ce système pour les opérations.

Aviation

L'OTAN adapte systématiquement ses approches et ses structures afin de répondre aux exigences de l'évolution de l'environnement de sécurité. Pour élaborer une approche plus large et plus globale de l'aviation, qui intègre tous les facteurs techniques, organisationnels, procéduraux et humains, le Conseil de l'Atlantique Nord a créé le Comité de l'aviation en janvier 2016. Ce comité remplace l'ancien Comité de gestion de la circulation aérienne et constitue un des éléments d'une approche systémique totale d'une politique de l'aviation. Ses travaux contribueront à l'efficacité des missions aériennes de l'Alliance et à l'atténuation des risques et des dangers pour la sûreté et la sécurité aériennes.

En 2016, les efforts visant à mettre en œuvre la politique OTAN de navigabilité se sont poursuivis, le but étant de faire en sorte que tous les aéronefs opérant pour le compte de l'Alliance soient certifiés par une autorité de navigabilité reconnue. Une autre priorité consiste à évaluer dans quelle mesure des projets dans le secteur de l'aviation civile, comme « Ciel unique européen » en Europe et « Next Generation Air Transportation System (NEXTGEN) » aux États-Unis pourraient avoir des répercussions sur les missions et les capacités de l'Alliance.

L'OTAN a entamé des travaux visant à promouvoir une approche cohérente et homogène des systèmes aériens sans pilote dans toute l'Alliance. Une nouvelle politique est en cours d'élaboration, qui permettra de faire en sorte que l'OTAN dispose des structures organisationnelles voulues et des mécanismes appropriés pour la coopération entre ses pays membres ainsi qu'avec les pays partenaires et les organisations internationales.



Participation des AWACS aux opérations en 2016

- Les composantes E-3A et E-3D de l'OTAN ont assuré près de 6 000 heures de gestion tactique/ commandement et contrôle.
- Les AWACS de l'OTAN ont effectué 448 vols liés aux mesures d'assurance et 31 vols liés aux mesures d'assurance adaptées pour la Turquie.
- Les AWACS de l'OTAN ont assuré 290 heures de soutien pour des événements très médiatiques tels que le sommet de l'OTAN à Varsovie (Pologne), en juillet.
- Le premier E-3A modernisé, avec cockpit tout écran, a été livré à Geilenkirchen en novembre.
- Les E-3A ont effectué leur première mission à l'appui de la coalition mondiale contre l'EIL en octobre ; au total, 22 missions de ce type ont eu lieu en 2016.

Systeme aéroporté de détection et de contrôle

Les avions AWACS (système aéroporté de détection et de contrôle) de l'OTAN, les « yeux de l'OTAN dans le ciel », sont des moyens essentiels pour l'Alliance – très mobiles, capables de réagir rapidement et efficacement à différents types de crises partout dans le monde. Les AWACS fournissent un soutien pour des activités comme la détection lointaine, le commandement et le contrôle, le renseignement, la surveillance et la reconnaissance interarmées, et la connaissance de la situation maritime. En donnant une image complète du ciel sur une vaste zone, les appareils E-3A ont joué un rôle important dans de nombreuses opérations, notamment aux États-Unis, après les attentats terroristes du 11-Septembre, ainsi qu'en Libye et en Afghanistan.

La capacité aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN comprend 16 avions AWACS E-3A, et 16 pays membres de l'OTAN participent actuellement au programme.

Face aux actions agressives de la Russie sur le flanc oriental de l'OTAN, la flotte AWACS est associée aux mesures de réassurance sur le territoire des pays membres de l'OTAN en Europe centrale et orientale et dans leur voisinage proche. Ces mesures défensives visent à rassurer les populations des pays alliés et à dissuader des agresseurs potentiels. Le 5 octobre 2016,

les avions AWACS de l'OTAN ont effectué leur 1 000^e patrouille au-dessus de l'Europe orientale.

En octobre, des avions de surveillance AWACS ont été déployés en Turquie pour fournir un soutien aux forces de la coalition mondiale dans leur lutte contre l'EIL. La première sortie des AWACS de l'OTAN à l'appui de la coalition contre l'EIL a eu lieu le 20 octobre 2016. Les avions AWACS ont en outre fourni un soutien à l'opération Active Endeavour, l'opération maritime menée par l'OTAN pour lutter contre le terrorisme en Méditerranée.

À Varsovie, les dirigeants des pays de l'OTAN ont décidé que les AWACS continueraient d'être modernisés et qu'ils resteraient en service jusqu'en 2035. La modernisation de la flotte AWACS de l'OTAN est essentielle pour garantir la sécurité de tous les Alliés, et elle permettra à l'Alliance d'obtenir de meilleures informations et de renforcer sa capacité d'anticipation stratégique. L'OTAN travaille actuellement sur un programme de remplacement de la flotte AWACS en 2035 : le futur système de surveillance et de contrôle de l'Alliance.



Caractéristiques générales du drone Global Hawk

- Fonction principale : renseignement, surveillance et reconnaissance « haute altitude, longue endurance »
- Motorisation : turboréacteur à double flux Rolls-Royce North America AE 3007H
- Poussée : 3 447 kilogrammes-force (7 600 livres-force)
- Envergure : 39,8 mètres (130,9 pieds)
- Longueur : 14,5 mètres (47,6 pieds)
- Hauteur : 4,7 mètres (15,3 pieds)
- Masse : 6 781 kilogrammes (14 950 livres)
- Masse maximale au décollage : 14 628 kilogrammes (32 250 livres)
- Capacité en carburant : 7 847 kilogrammes (17 300 livres)
- Charge utile : 1 360 kilogrammes (3 000 livres)
- Vitesse : 575 km/h (310 nœuds, 357 mi/h)
- Rayon d'action : 16 113 kilomètres (8 700 milles nautiques, 10 112 milles)
- Plafond opérationnel : 18 288 mètres (60 000 pieds)

Capacité alliée de surveillance terrestre

Les dirigeants politiques et les commandants militaires de l'OTAN doivent pouvoir disposer d'informations précises et fiables.

En 2016, la capacité alliée de surveillance terrestre (AGS), premier système de renseignement, de surveillance et de reconnaissance appartenant à l'OTAN et exploité par elle, a enregistré des progrès tangibles. À terme, l'AGS assurera une surveillance persistante de zones étendues au moyen de drones évoluant à des distances de sécurité considérables, par tous les temps et dans toutes les conditions de luminosité. Grâce à des capteurs sophistiqués, ce système sera en mesure de détecter et de suivre en continu des cibles mobiles, et il fournira une imagerie radar des zones d'intérêt à terre comme en mer. L'AGS viendra par là même appuyer les AWACS de l'OTAN, qui surveillent déjà l'espace aérien de l'Alliance.

Le programme AGS, qui repose sur une coopération industrielle multinationale, constitue un excellent exemple de coopération transatlantique. Quinze Alliés – Bulgarie, République tchèque, Danemark, Estonie, Allemagne, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et États-Unis – procèdent en ce moment à l'acquisition de la capacité centrale AGS.

Cette capacité centrale est en fait un système intégré composé d'un segment air, d'un segment sol et d'un segment soutien. Le segment air est constitué de cinq drones Global Hawk. Le vol inaugural du premier de ces drones a eu lieu à Palmdale, en Californie, en décembre 2015. En juin, juillet et décembre 2016, d'autres vols d'essai ont suivi, et c'est en 2017 que ce premier Global Hawk de l'OTAN devrait décoller des États-Unis à destination de sa nouvelle base à Sigonella (Italie).

Renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées (JISR)

L'Alliance a depuis longtemps pris acte de l'importance fondamentale du JISR pour sa préparation stratégique et le succès de ses opérations et missions. Toutefois, le retour d'expérience des opérations récentes a mis en lumière les limites de l'OTAN lorsqu'il s'agit d'établir et de partager une image de la situation opérationnelle fondée sur des données recueillies par une multitude de moyens JISR.

Le renseignement, la surveillance et la reconnaissance (ISR) sont essentiels dans toutes les opérations militaires. Les informations et le renseignement recueillis lors des missions de surveillance et de reconnaissance facilitent la prise de décisions éclairées et judicieuses en temps voulu. Si la surveillance et la reconnaissance permettent de répondre à la question du « quoi », du « quand » et du « où », la fusion des données obtenues de diverses sources et spécialités ISR permet de répondre à la question du « comment » et du « pourquoi ». L'ensemble de ces composantes constitue le JISR.

L'année 2016 aura été marquante pour le JISR de l'OTAN. En février, les ministres de la Défense des pays de l'Alliance ont déclaré la capacité opérationnelle initiale, qui repose sur trois piliers : renforcement de l'interconnectivité entre les systèmes de l'Alliance, amélioration de la formation et des connaissances des personnels, mise en application de meilleures procédures pour le traitement et le partage de l'information. Cette étape représente un progrès significatif. Par une maîtrise accrue des opérations de recherche, de traitement et d'échange du renseignement, le système améliore la connaissance de la situation dont dispose la Force de réaction de l'OTAN.

En juin, l'essai Unified Vision 2016, s'appuyant sur ces résultats, a permis de faire l'évaluation et la démonstration de l'éventail des missions du JISR. Plus de 400 participants venus de 17 pays ont pris part à cet essai, qui s'est déroulé sur 10 sites différents, avec des moyens JISR réels et simulés.

En octobre, le Luxembourg a déclaré qu'il financerait l'acquisition de serveurs pour le partage automatisé des informations JISR par des coalitions. Ces serveurs appartiendront à l'OTAN et seront exploités par elle.



Unified Vision 2016

17 pays, 400 participants, 380 stations de travail, 30 systèmes d'exploitation de données, 15 systèmes de recueil de données, 10 systèmes de diffusion et de stockage de données, 2 systèmes de commandement et de contrôle.

Localisation des sites : Canada, Danemark, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Espagne, Royaume-Uni et États-Unis. Le poste de commandement était établi en Allemagne, au Centre de préparation des forces de l'Armée de l'air des États-Unis en Europe. L'Agence OTAN d'information et de communication a mis son expertise et ses compétences techniques au service de cet essai.

Les moyens réels utilisés incluaient, entre autres, des drones Global Hawk (États-Unis), Hirus (Roumanie) et B-Hunter (Belgique). Un bâtiment de soutien danois a également pris part à l'essai.

Aide au renforcement des capacités nationales

Les moyens militaires dont l'OTAN bénéficie pour ses opérations sont, à leur écrasante majorité, mis à disposition par les pays de l'Alliance. Bien que chaque pays soit souverainement responsable du renforcement de ses capacités, l'OTAN joue un rôle de soutien important dans ce domaine, tout comme dans la mise à disposition de capacités. En 2016, des milliers d'experts nationaux se sont réunis pour échanger des informations, pour élaborer des normes OTAN, pour procéder à des démonstrations et à des essais en coopération, pour rechercher des possibilités de coopération multinationale

et pour faire progresser les initiatives multinationales en cours. Ces activités ont principalement lieu au sein de la structure des comités subordonnés à la Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA) et au Comité militaire, ainsi que dans le cadre de l'Organisation pour la science et la technologie. Ces communautés tiennent à jour un portefeuille de plus de 570 normes, qui confèrent aux forces de l'OTAN l'interopérabilité dont elles ont besoin pour travailler ensemble de manière efficace et efficace.

Progrès notables en 2016

- Dans le domaine terrestre, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne le partage de la connaissance de la situation entre combattants, le matériel de brouillage d'engins explosifs improvisés radiocommandés, l'amélioration de la capacité des forces OTAN à opérer en conditions de visibilité dégradées, et la réalité augmentée destinée à accroître la survivabilité des véhicules blindés.
- Dans le domaine maritime, l'OTAN a établi des normes qui régiront le premier réseau de communications numérique sous-marin, lequel permettra entre autres d'apporter un soutien nettement accru aux moyens maritimes autonomes et sans pilote. L'OTAN a également appuyé plusieurs initiatives visant à réduire les coûts dans la construction navale tout en augmentant la souplesse opérationnelle et l'interopérabilité par la conception modulaire des navires.
- Dans le domaine aérien, l'Alliance a continué à accroître la survivabilité de ses avions à travers une série d'activités : essais de lutte contre les menaces à guidage radar et infrarouge, travaux liés au ravitaillement en vol, renforcement de la capacité OTAN de suppression des défenses aériennes ennemies, développement de l'interopérabilité des moyens ISR via l'essai Unified Vision, et amélioration de la capacité relative aux systèmes aériens sans pilote (UAS) par la poursuite de l'élaboration de normes OTAN et d'une politique OTAN en la matière.



Lutte anti-sous-marine

La lutte anti-sous-marine (LASM) est un domaine capacitaire essentiel dans lequel l'OTAN s'emploie à obtenir des améliorations quantitatives et qualitatives afin de rester en phase avec l'évolution de la menace. En 2016, l'OTAN s'est lancée dans l'élaboration d'une approche plus cohérente, plus structurée et mieux coordonnée destinée à lui procurer une meilleure vue d'ensemble des projets (en cours ou planifiés) ayant trait à la LASM et des interactions entre ceux-ci. Cette initiative a mis en évidence la nécessité de définir un concept qui contribuerait à l'établissement d'une « trajectoire » commune sur laquelle pourraient s'aligner les activités de l'OTAN et celles des pays.

Autres activités de l'OTAN liées à la LASM en 2016 :

- Soutien à sept projets multinationaux en coopération
- Expérimentation et essais de solutions LASM innovantes (p. ex. sonar de nouvelle génération et hydroplaneurs)
- Élaboration et tenue à jour de plus d'une dizaine de normes et produits doctrinaux
- Parrainage de plus d'une vingtaine de projets scientifiques et technologiques et de recherche industrielle
- Conduite de sept exercices OTAN et multinationaux de grande envergure dans le domaine de la LASM



Collaboration avec l'industrie

Une industrie de défense plus forte, dans toute l'Alliance, reste indispensable pour l'acquisition des capacités nécessaires. Afin que l'Alliance conserve son avance technologique, il importe tout particulièrement de soutenir l'innovation en vue de découvrir des technologies avancées et émergentes, d'évaluer leur applicabilité dans le domaine militaire, et de les mettre en œuvre au moyen de solutions novatrices.

La collaboration avec l'industrie aide l'OTAN à garantir la sécurité euro-atlantique depuis bientôt 70 ans. Cette collaboration est essentielle au développement d'une défense et d'une base industrielle et technologique de pointe en Europe et en Amérique du Nord. Le renforcement du dialogue entre l'OTAN et l'industrie est important et est un élément central du cadre de l'Alliance pour la collaboration entre l'OTAN et l'industrie.

Le Forum OTAN-industrie est la principale enceinte permettant un dialogue stratégique avec l'industrie de défense et de sécurité. Ce forum est devenu un événement phare. Chaque année, les principaux décideurs de l'OTAN, de l'UE et des pays membres de l'OTAN y rencontrent de hauts responsables d'entreprises de premier plan, d'universités et de groupes de réflexion afin de discuter de solutions novatrices permettant de répondre aux besoins capacitaires. Le Forum OTAN-industrie 2016 a eu lieu en Belgique, en novembre, et il était présidé pour la première fois par le secrétaire général de l'OTAN.

S'appuyant sur les grandes décisions prises à Varsovie, les débats ont essentiellement porté sur la réalisation des priorités capacitaires de l'OTAN et sur les façons d'améliorer le commandement et le contrôle, ainsi que sur des questions stratégiques plus générales, dont le rôle de l'industrie dans la mise en place d'une base industrielle de défense européenne et transatlantique plus forte.

Le Groupe consultatif industriel OTAN (NIAG), qui relève de la CDNA, contribue grandement à ces relations et est le principal forum permettant à l'industrie de communiquer ses avis à l'OTAN au niveau non concurrentiel. Le NIAG permet à l'OTAN d'avoir accès à près de 5 000 entreprises, dont 80 % sont des PME. En 2016, le NIAG a rassemblé plus de 300 entreprises de part et d'autre de l'Atlantique autour de projets de coopération sur une vaste gamme de sujets comme la défense antimissile, les capacités non létales et les mégadonnées. Ces travaux, qui permettent à l'industrie d'avoir rapidement des renseignements sur les plans et les besoins de l'OTAN en matière de capacités, seront pris en compte dans les futures activités de développement capacitaire de l'OTAN.

L'industrie participe aussi activement aux exercices militaires de l'OTAN au travers de l'initiative d'association de l'industrie aux exercices de l'OTAN (I3X). Trident Juncture en 2015 a été le premier exercice à associer l'industrie de cette manière ; 21 entreprises ont participé à Trident Juncture 2016.



PROJETER LA STABILITÉ





Pour assurer la sécurité de l'Alliance, il faut avoir non seulement une posture de dissuasion et de défense forte mais aussi une capacité de projection de stabilité et de renforcement de la sécurité au-delà des frontières de l'OTAN. Cela implique pour l'OTAN de mener diverses activités, consistant notamment à assurer une formation et un soutien à des pays comme l'Iraq et l'Afghanistan, à mener des missions terrestres, maritimes et aériennes ou à y contribuer, et à entretenir des relations avec des partenaires à travers le monde.

Lutte contre le terrorisme

« Nous sommes résolument déterminés à déjouer et à vaincre le terrorisme. C'est par notre solidarité que nous y parviendrons, en tant que sociétés ouvertes et en tant que démocraties. »

Déclaration du Conseil de l'Atlantique Nord
après les attentats terroristes du 22 mars 2016 à Bruxelles

Le monde reste confronté à une grave menace terroriste, menace mondiale qui ne connaît ni frontières, ni nationalités, ni religions. Les autorités nationales ont un rôle de premier plan à jouer, mais la réponse à cette menace passe aussi par une action concertée et une approche coopérative, reposant sur les forces et les capacités d'un large éventail d'acteurs civils et militaires, allant des groupes locaux aux organisations internationales.

Le rôle de l'OTAN dans la lutte contre le terrorisme est multiforme et il vient utilement compléter le travail essentiel accompli par les autorités nationales. Il s'appuie sur l'expérience tirée des opérations passées, qui ont montré toute l'importance de renforcer les capacités locales. Il s'appuie également sur les atouts que l'Alliance a développés pendant des décennies, y compris les mécanismes de partage du renseignement et de développement des capacités.

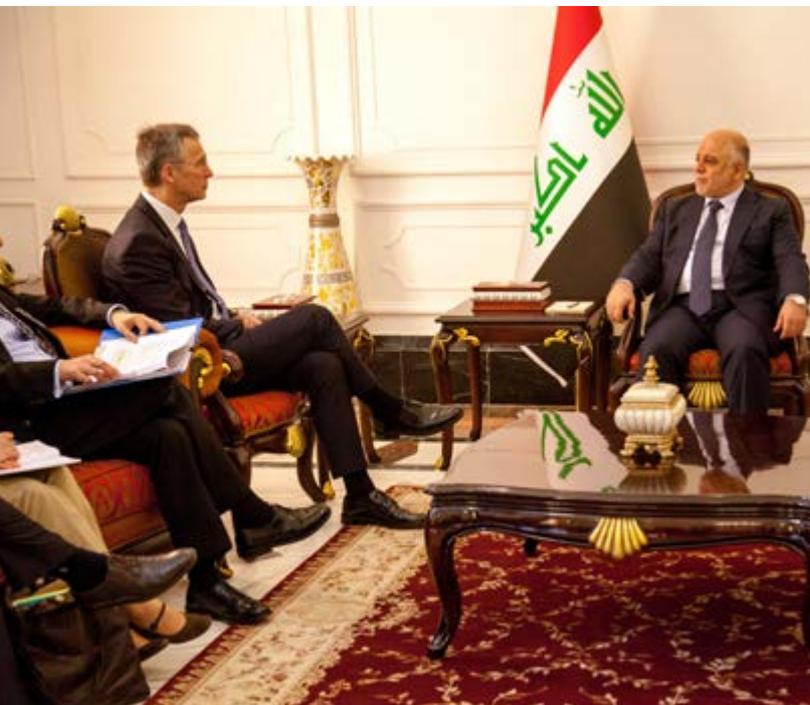
Contribution à la lutte contre l'EIL

Chacun des pays membres de l'OTAN contribue à la coalition mondiale contre l'EIL. Au sommet de Varsovie, en juillet 2016, les dirigeants des pays de l'OTAN ont décidé de renforcer la contribution de l'Alliance à des fins de surveillance et de connaissance situationnelle. Les avions du système aéroporté de détection et de contrôle (AWACS) de l'OTAN aident à établir une image globale de la situation aérienne pour la coalition, rendant ainsi le ciel plus sûr. Ces avions opèrent au-dessus de la Turquie ou dans l'espace aérien international et ils n'interviennent pas dans la coordination des frappes aériennes de la coalition ni n'assurent le commandement et le contrôle des avions de combat. Leur premier vol dans ce contexte a eu lieu le 20 octobre 2016.

Soutien à l'Iraq

L'OTAN soutient l'Iraq au travers de plusieurs programmes, dont l'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant, qui, pour l'Iraq, prévoit une assistance dans sept domaines : lutte contre les engins explosifs improvisés (EEI), neutralisation des explosifs et munitions et déminage ; médecine militaire et aide médicale ; avis sur la réforme du secteur de la sécurité ; soutien à la planification civilo-militaire des opérations ; plans civils d'urgence et état de préparation ; cybersécurité ; et formation militaire. Ces domaines ont été définis sur la base des demandes d'assistance formulées par les autorités irakiennes. La mise en œuvre du paquet pour le renforcement des capacités a débuté dans chacun des sept domaines évoqués.

Pour s'assurer que ses activités viennent compléter celles d'autres acteurs, l'OTAN coopère étroitement avec la coalition mondiale contre l'EIL, avec l'UE, avec l'ONU et avec certains pays pour ce qui est d'apporter un soutien à l'Iraq.



En 2016, ce soutien s'est notamment concrétisé comme suit.

- En avril, l'OTAN a commencé à former les forces irakiennes au Centre d'entraînement Roi Abdallah II pour les opérations spéciales, en Jordanie. Les efforts ont essentiellement porté sur les domaines qui constituent une priorité immédiate, à savoir la lutte contre les EEI, la neutralisation des explosifs et munitions et le déminage ; la médecine militaire et l'aide médicale ; la réforme du secteur de la sécurité ; et la formation militaire.
- La formation à la lutte contre les EEI et aux équipements qui y sont associés est assurée dans le cadre du programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité, et un projet sur fonds d'affectation spéciale visant à offrir au ministère irakien de l'Intérieur des équipements ainsi qu'une formation spécifique à leur utilisation a été lancé en septembre.
- En novembre en Jordanie, une équipe consultative de soutien OTAN a entamé des discussions sur les plans civils d'urgence avec des responsables irakiens, dans le but de donner des conseils sur la mise en œuvre de la stratégie nationale irakienne pour la gestion des catastrophes ainsi que sur l'élaboration d'un plan de mise en œuvre.

Le soutien dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité consiste principalement à aider l'Iraq à développer une structure de forces qui réponde aux besoins de sa stratégie de sécurité nationale, selon des paramètres de risque acceptables fixés par le gouvernement irakien, mais qui soit également réalisable et soutenable.

À compter de 2017, l'OTAN mènera dans le pays une action de formation et de renforcement des capacités de l'Iraq, parallèlement aux activités de formation en cours en Jordanie. Les activités seront initialement axées sur la lutte de niveau avancé contre les EEI, la neutralisation des explosifs et munitions et le déminage, le soutien à la planification civilo-militaire des opérations, et l'aide à l'élaboration de plans pour une structure de forces abordable et soutenable.



Afghanistan

L'OTAN mène des activités en Afghanistan depuis 2003. Elle contribue ainsi aux efforts internationaux visant à renforcer la sécurité et la stabilité et à faire en sorte que l'Afghanistan ne redevienne jamais un sanctuaire pour les terroristes internationaux. Comme convenu avec les autorités afghanes, la mission de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) – la plus longue et plus importante mission de combat menée par l'OTAN – s'est achevée en décembre 2014, et l'entière responsabilité de la sécurité du pays a été transférée aux forces et institutions de sécurité afghanes. Cela a marqué un tournant dans le rôle de l'OTAN en Afghanistan, mais pas une remise en cause de l'engagement de l'Alliance envers ce pays. On a au contraire vu s'ouvrir un nouveau chapitre dans les relations entre l'OTAN et l'Afghanistan.

Le 1^{er} janvier 2015, à l'invitation du nouveau gouvernement d'union nationale afghan, l'OTAN a lancé la mission non combattante Resolute Support (RSM) pour dispenser formation, conseil et assistance aux forces de défense et de sécurité nationales afghanes.

L'engagement en Afghanistan continue de figurer au premier rang des priorités de l'Alliance. Le soutien apporté par l'OTAN demeure essentiel, s'inscrivant dans le cadre global des initiatives que mène l'ensemble de la communauté internationale pour garantir que le pays soit capable d'assumer sa sécurité, sa gouvernance, et son développement économique et social, tout en assurant le respect des droits de l'homme pour tous ses citoyens.

La mission Resolute Support en 2016

Les activités de formation, de conseil et d'assistance se sont poursuivies en 2016, au profit du personnel des ministères chargés des questions de sécurité et des échelons supérieurs des structures de forces de l'armée de terre et de la police. En mars, le général

John Nicholson, commandant de la mission Resolute Support, s'est vu accorder davantage de souplesse pour faire en sorte que les forces de sécurité afghanes, dont l'armée de l'air et les forces d'opérations spéciales, puissent bénéficier d'activités de formation, de conseil et d'assistance aux échelons inférieurs là où cela est le plus nécessaire. Par ailleurs, il a été décidé que la mission Resolute Support pourrait fournir d'autres formes de soutien hors combat aux forces de défense et de sécurité nationales afghanes, par exemple en matière de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, d'évacuation médicale et de soutien logistique.

En 2016, quelque 13 000 soldats issus de 39 pays membres ou partenaires de l'OTAN ont été déployés en Afghanistan au titre de la mission Resolute Support. L'annonce du maintien des contributions de troupes qui a été faite par les États-Unis et par d'autres pays au sommet de Varsovie, en 2016, a témoigné d'un engagement clair à poursuivre l'action collective de l'OTAN en Afghanistan. En 2017, la mission Resolute Support continuera d'opérer avec des effectifs similaires, à Kaboul et dans les régions.

Les pays membres et les partenaires de l'OTAN ont fortement accru leurs contributions annuelles au financement des forces de sécurité afghanes. Au sommet de Varsovie, les Alliés et les partenaires se sont engagés à maintenir leur soutien au moins jusqu'à fin 2020. La communauté internationale poursuivra ses contributions au travers de deux fonds : le fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public, administré par l'ONU, et le fonds d'affectation spéciale pour l'armée nationale afghane, administré par l'OTAN. Fin 2016, les contributions totales à ces deux fonds s'élevaient à environ un milliard de dollars des États-Unis par an. L'objectif est que les financements se maintiennent aux alentours de ce niveau. L'Afghanistan s'est engagé, pour sa part, à déboursier environ 500 millions de dollars par an, et le pays doit progressivement augmenter sa contribution à mesure que croîtra son économie, le but étant qu'il

assume la responsabilité financière de ses forces de sécurité d'ici à fin 2024. Les États-Unis continueront d'apporter une aide financière au niveau bilatéral.

Partenariat durable

Bien que le maintien du soutien apporté par la mission Resolute Support et le financement des forces de sécurité afghanes aient capté l'essentiel de l'attention en 2016, les travaux se sont poursuivis concernant le partenariat durable, axé sur le dialogue politique et la coopération pratique, pour le long terme, entre l'OTAN et l'Afghanistan.

Le partenariat durable s'appuie sur une série d'activités de coopération et de programmes agréés. Nombre de ces programmes contribuent à renforcer les capacités du pays, notamment dans le domaine de la formation militaire professionnelle, comme l'illustrent le programme OTAN pour le développement de l'intégrité et le programme de renforcement de la formation « défense ». Le programme pour le développement de l'intégrité vise spécifiquement à offrir à l'Afghanistan des outils pratiques permettant de développer l'intégrité et la transparence, de faire respecter l'obligation de rendre compte, et de réduire le risque de corruption dans les secteurs de la défense et de la sécurité. La coopération pratique s'exerce aussi dans d'autres domaines, comme les plans civils d'urgence et la préparation aux catastrophes.

Les forces de défense et de sécurité nationales afghanes en 2016

La situation en matière de sécurité en Afghanistan reste difficile. Selon le commandant de la mission Resolute Support, le gouvernement afghan contrôle un territoire qui regroupe les deux tiers environ de la population afghane, tandis que les talibans exercent le contrôle ou une influence sur des territoires représentant moins de 10 % de la population. Les quelque 25 % restants se trouvent dans des zones disputées.

En 2016, les forces de sécurité afghanes ont continué de s'acquitter de leurs responsabilités en démontrant leur

efficacité opérationnelle. Malgré des revers localisés, elles ont agi de manière décisive pour arrêter l'avancée des talibans, et ont en général rapidement reconquis les territoires que ceux-ci avaient pris. Il n'y a pas eu de pertes stratégiques de zones fortement peuplées ou de voies de transit, par exemple. Les forces de sécurité afghanes ont par ailleurs empêché les talibans de remplir leur objectif, qui était de s'emparer d'une capitale de province en 2016.

Au sommet de Varsovie, l'Afghanistan s'est engagé à poursuivre sur la lancée des progrès accomplis récemment pour ce qui est de permettre aux femmes de prendre pleinement part à la société afghane dans tous ses aspects, y compris en servant au sein des forces de défense et de sécurité nationales afghanes. Une meilleure représentation des femmes dans le secteur de la sécurité contribuera à renforcer l'efficacité des forces de sécurité afghanes et leur aptitude à servir l'ensemble de la population.

Dans le même temps, les forces de sécurité afghanes ont subi de lourdes pertes et une sévère diminution de leurs effectifs. Le gouvernement afghan et ses forces ont montré qu'ils pouvaient assurer la sécurité de l'ensemble des zones les plus peuplées et des grands axes de communication, mais les forces de sécurité afghanes ne sont pas encore viables à long terme sans l'aide de la communauté internationale. C'est la raison pour laquelle l'OTAN et ses partenaires d'opération continuent d'aider l'Afghanistan à mettre sur pied les outils et les capacités dont il a besoin, et qu'ils continueront de le faire au-delà de 2016.

L'armée de l'air afghane a poursuivi l'amélioration de ses capacités de transport aérien, d'évacuation des pertes et d'appui-feu. Avec le déploiement de huit avions d'attaque légers A-29 Super Tucano et de quatre hélicoptères d'attaque MD-530 supplémentaires en 2016, les capacités afghanes d'attaque au sol sont pratiquement trois fois plus importantes qu'en 2015. Ces nouveaux moyens aériens sont renforcés par une meilleure intégration de l'appui-feu, avec la mise en place, dans l'armée nationale afghane, de coordonnateurs aériens tactiques afghans au niveau corps d'armée.





Sécurité en mer

Les activités maritimes de l'OTAN ont été une composante majeure des opérations de l'Alliance en 2016. Ces activités jouent un rôle crucial s'agissant de décourager toute agression. Elles permettent également à l'OTAN de projeter la stabilité plus largement dans des domaines présentant un intérêt stratégique pour l'Alliance, et elles représentent un aspect important des contributions de l'Alliance à la lutte contre le terrorisme.

Opération Sea Guardian

L'opération Sea Guardian a été lancée en novembre 2016, après la fin de l'opération Active Endeavour, opération maritime qui avait été déclenchée après les attentats terroristes du 11-Septembre contre les États-Unis. Avec l'opération Sea Guardian, l'OTAN dispose d'une opération maritime plus souple qui permet de mener toute une série de tâches, notamment : connaissance de la situation maritime, liberté de navigation, interdiction maritime, lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, protection des infrastructures critiques, lutte contre le terrorisme en mer, et renforcement des capacités de sûreté maritime. Bien qu'elle soit actuellement déployée en Méditerranée, l'opération Sea Guardian pourrait également être utilisée ailleurs en cas de besoin.

Activités de lutte contre la piraterie

La mission OTAN de lutte contre la piraterie, l'opération Ocean Shield, a pris fin le 15 décembre 2016, après avoir contribué avec succès au vaste effort déployé par la communauté internationale pendant près de dix ans pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Au plus fort de la crise, les pirates s'emparaient chaque année de plusieurs dizaines de navires, et il arrivait fréquemment que les équipages soient tenus en otage pendant des mois, voire des années. La sûreté et la sécurité en mer ont été compromises, et les terroristes



ont perçu des revenus découlant de l'utilisation des ports placés sous leur contrôle. Depuis mai 2012, grâce aux activités de lutte contre la piraterie, y compris celles de l'opération Ocean Shield, aucun acte de piraterie réussi n'a été recensé dans cette zone, et l'OTAN a été en mesure de déclarer que la mission avait atteint ses objectifs. L'Alliance est cependant prête à intervenir de nouveau en cas de résurgence de la piraterie. Elle maintiendra sa connaissance de la situation maritime dans l'océan Indien et continuera de s'appuyer sur la coopération étroite qu'elle a établie avec les pays et d'autres entités de la région.

Tout au long de l'année 2016, les navires de l'OTAN ont mené des activités quotidiennes d'information, de surveillance et de reconnaissance en mer Égée afin d'aider la Grèce, la Turquie et Frontex, l'agence de l'Union européenne pour la gestion des frontières, à prendre des mesures plus efficaces afin de faire cesser les activités des réseaux de traite des êtres humains. Si de nombreux facteurs ont contribué à faire baisser de manière significative l'afflux de migrants, la présence navale de l'OTAN a vraiment fait la différence.

Coopération OTAN-UE en mer Égée

Depuis début novembre, l'une des premières tâches de l'opération Sea Guardian a été de fournir un soutien et des informations logistiques à l'opération Sophia de l'Union européenne. Cette coopération s'appuie sur le travail fructueux de l'OTAN avec l'UE s'agissant de contribuer à endiguer l'afflux de migrants clandestins et la traite des êtres humains en mer Égée. À la demande de l'Allemagne, de la Grèce et de la Turquie, les ministres de la Défense des pays de l'Alliance ont décidé, le 11 février 2016, que l'OTAN apporterait son aide dans la gestion de la crise des réfugiés et des migrants, qui s'intensifiait. En quelques jours, des navires rattachés au 2^e Groupe maritime permanent OTAN ont été déployés. Les Alliés ont ensuite mis à disposition des navires supplémentaires.

Favoriser la résilience dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

L'OTAN travaille avec des partenaires dans le monde entier sur des questions d'intérêt commun. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, elle entretient des relations de partenariat avec l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie au travers du Dialogue méditerranéen, ainsi qu'avec Bahreïn, le Koweït, le Qatar et les Émirats arabes unis au travers de l'Initiative de coopération d'Istanbul. Ces deux cadres de partenariat offrent des possibilités de coopération pratique, entre autres en matière de renforcement des capacités, d'accroissement de la résilience, et de lutte contre le terrorisme.

Dialogue méditerranéen

En 2016, la coopération pratique avec les pays du Dialogue méditerranéen a enregistré des progrès dans les domaines de la lutte contre le terrorisme, de la modernisation des forces armées, de la planification civile d'urgence et de la gestion de crise, de la formation et de l'entraînement, de la cyberdéfense, de la coopération scientifique et de la coopération militaire.

Le programme pour la science au service de la paix et de la sécurité est l'un des mécanismes que l'OTAN utilise à l'appui des travaux qu'elle mène avec ses partenaires. Fin 2016, 26 activités étaient menées avec des pays du Dialogue méditerranéen au titre de ce programme. Ces activités vont de la mise au point, avec Israël, de technologies de pointe liées à la sécurité à la fourniture, en Égypte, d'une formation et d'équipements pour la détection des restes de guerre (y compris les mines terrestres) et l'accès à ces derniers, au profit du développement de la vie civile dans la zone. Un autre projet, destiné à mettre sur pied un centre national de gestion de crise en Mauritanie, s'est achevé en novembre. Par ailleurs, un stage de formation de formateurs mettant en jeu des agents chimiques actifs a permis de préparer des primo-intervenants égyptiens, jordaniens et tunisiens à faire face à des incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN). D'autres activités, avec l'Algérie et avec la Tunisie, sont en cours d'élaboration ; elles serviront les priorités nationales que sont notamment la cyberdéfense, la lutte contre le terrorisme et la défense contre les agents CBRN.

Par l'intermédiaire du Commandement allié de forces interarmées de Naples, en 2016, des stages itinérants ont été dispensés en Égypte sur la lutte contre le terrorisme et en Jordanie, en Mauritanie, au Maroc et en Tunisie sur la contre-insurrection. Ont également été lancés des projets pilotes de formation des forces d'opérations spéciales tunisiennes et de conseil concernant la création du Centre tunisien de

fusionnement du renseignement, destinés à répondre aux besoins spécifiques de la Tunisie en matière de lutte contre le terrorisme.

Renforcement des capacités de défense en Jordanie

Dans le cadre de l'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant, l'OTAN offre à la Jordanie un paquet adapté au travers duquel elle appuie le développement des capacités des forces armées jordaniennes dans des domaines clés, à savoir la protection de l'information, la cyberdéfense, les exercices militaires, la lutte contre les engins explosifs improvisés (EEI), la communication, le commandement et le contrôle, la protection portuaire, et la sécurité des frontières à des fins de défense.

Voici un aperçu des activités spécifiques menées en 2016.

- La participation accrue de la Jordanie aux exercices militaires de l'OTAN a contribué à renforcer encore l'interopérabilité des forces armées jordaniennes avec l'Alliance.
- Le programme pour la science au service de la paix et de la sécurité a permis d'apporter un soutien important à la mise en œuvre et à l'affinement de la stratégie de cyberdéfense de la Jordanie. Un centre national d'alerte et de réaction aux attaques informatiques, s'appuyant sur des équipements fournis au titre de ce programme, a été créé. La Jordanie a par ailleurs été invitée à participer en tant qu'observateur à l'édition 2016 de l'exercice Cyber Coalition, l'exercice phare de cyberdéfense de l'OTAN.
- Un projet visant la fourniture de formations et de conseils supplémentaires à la Jordanie pour le renforcement de ses capacités de lutte contre les EEI est en cours d'élaboration.
- En mai, une équipe consultative de soutien des plans civils d'urgence de l'OTAN s'est rendue en Jordanie pour donner des conseils sur les moyens d'améliorer les structures et les procédures de gestion de crise au sein du Centre national de sécurité et de gestion de crise du pays. Sur la base des recommandations formulées par l'équipe, un plan de mise en œuvre a été établi qui recense des domaines se prêtant à un soutien à plus long terme.
- Un projet sur cinq ans visant à soutenir le système logistique des forces armées jordaniennes au travers de la mise en œuvre du système de codification de l'OTAN a été lancé en octobre.



Il est ressorti de consultations menées avec la Jordanie au siège de l'OTAN en juin 2016 et de débats tenus par la suite avec les Alliés qu'il serait possible d'élargir et d'actualiser l'assistance fournie à la Jordanie. Une équipe de l'OTAN s'est rendue en Jordanie en novembre pour examiner plus avant avec les autorités jordaniennes la possibilité d'actualiser le paquet pour le renforcement des capacités ; des propositions sont en cours d'élaboration.

Initiative de coopération d'Istanbul

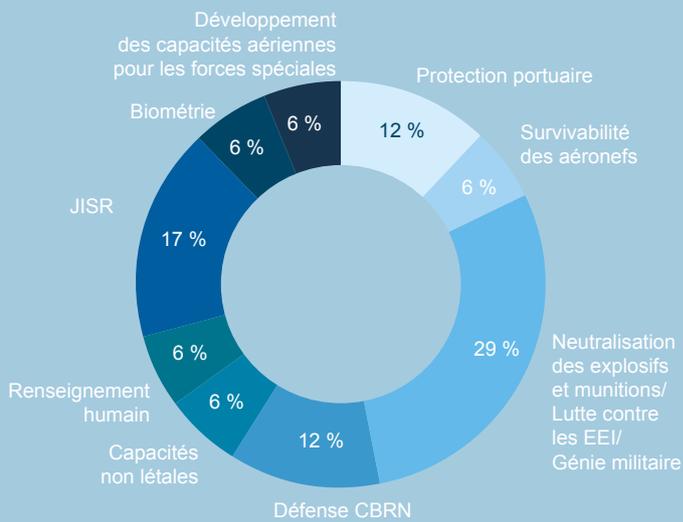
L'OTAN a continué de travailler avec plusieurs pays de la région du Golfe au travers de l'Initiative de coopération d'Istanbul (ICI), approfondissant ainsi le dialogue et la coopération pratique. En 2016, des activités ont été menées dans des domaines comprenant la formation et l'entraînement, la sécurité énergétique, la cybersécurité,

la non-prolifération et la maîtrise des armements (y compris les armes de destruction massive), la sûreté maritime, la planification civile d'urgence, et le processus de planification des exercices. Sept stages itinérants ont été dispensés dans des pays de l'ICI, en lien avec des domaines tels que la coopération civilo-militaire, les aspects militaires de la planification civile d'urgence, ou encore la planification des exercices.

En 2017 ouvrira au Koweït un centre régional OTAN-ICI, dont le but sera de faciliter l'intensification de la coopération pratique entre l'OTAN et les pays de la région. Ce centre favorisera la coopération dans les domaines de l'analyse stratégique et de l'analyse des politiques, de la coopération entre militaires, de la planification civile d'urgence et de la gestion des conséquences, de la diplomatie publique et de la sensibilisation culturelle. Il offrira également de nouvelles possibilités de dialogue avec les pays de l'ICI ainsi qu'avec Oman, avec l'Arabie saoudite et avec le Conseil de coopération du Golfe.

Tirer parti des atouts de l'OTAN dans la lutte contre le terrorisme

Programme de travail pour la défense contre le terrorisme Domaines d'activité en 2016



L'OTAN s'attache en permanence – par des consultations, par un partage du renseignement ou encore par la réalisation d'analyses et d'évaluations stratégiques – à accroître la vigilance des Alliés face à la menace terroriste et à améliorer leur compréhension de cette menace. Au sommet de Varsovie, en juillet, les Alliés sont convenus de continuer à développer l'échange d'informations sur les combattants étrangers rentrant dans leur pays. Afin que l'OTAN soit mieux à même de puiser dans une vaste gamme de ressources de renseignement, ils ont aussi décidé de créer la Division civilo-militaire Renseignement et sécurité, avec, à sa tête, un secrétaire général adjoint pour le renseignement et la sécurité. Il ne s'agira pas de se concentrer uniquement sur la lutte contre le terrorisme : le nouveau secrétaire général adjoint dirigera les activités de l'OTAN en matière de renseignement et de sécurité, et veillera à mieux tirer parti des ressources existantes et du personnel en place, tout en optimisant l'exploitation du renseignement fourni par les Alliés.

En plus du partage du renseignement et de la compréhension de la menace, l'OTAN se sert de ses mécanismes de développement capacitaire pour faire en sorte de disposer des outils permettant de prévenir les menaces terroristes, de s'en prémunir et de les contrer. Au travers de son programme de travail pour la défense contre le terrorisme, elle entend se doter des capacités appropriées, accéder à des

technologies innovantes et améliorer comme il convient ses procédures opérationnelles. Un certain nombre de projets de défense intelligente concernent directement les capacités de lutte contre le terrorisme (notamment biométrie, ouverture d'itinéraires et matériels de brouillage des engins explosifs improvisés).

Pour s'assurer de rester à la pointe de l'innovation et d'associer le plus tôt possible l'industrie de défense au développement des capacités requises, l'OTAN prévoit, dans le cadre de son programme de travail pour la défense contre le terrorisme, un dialogue régulier avec des représentants de l'industrie. Le secteur participe ainsi à des démonstrations et à des essais, voire, dans certains cas, contribue directement à des projets OTAN. Cette communauté d'intérêts comprend également des entités telles que l'ONU, INTERPOL, l'Organisation mondiale des douanes ou le Service Investigation du département de la Sécurité intérieure des États-Unis. Du reste, une coopération approfondie s'exerce avec les centres d'excellence de l'OTAN, en particulier ceux qui se consacrent à la défense contre le terrorisme (Turquie), à la lutte contre les engins explosifs improvisés (Espagne), à la neutralisation des explosifs et munitions (Slovaquie), à la défense contre les agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) (République tchèque), au renseignement humain (Roumanie) et au génie militaire (Allemagne).

L'OTAN travaille aux côtés de pays partenaires et d'autres acteurs internationaux pour faire prévaloir une conception commune de la menace terroriste et renforcer la capacité des partenaires à combattre efficacement le terrorisme. La journée d'information annuelle sur la lutte contre le terrorisme tenue au siège de l'OTAN en novembre 2016 a rassemblé des représentants de plus de 30 pays partenaires ayant manifesté leur intérêt pour une coopération avec l'Organisation dans ce domaine. L'OTAN peut se prévaloir d'un certain nombre de points forts dans les matières civilo-militaires, et elle propose régulièrement aux partenaires de les aider à déceler leurs vulnérabilités et à renforcer leur capacité de faire face aux menaces terroristes. Par ailleurs, dans le cadre du programme pour la science au service de la paix et de la sécurité, elle a parrainé des ateliers intitulés par exemple « Les combattants étrangers : une menace pour les Alliés et leurs voisins » et « Contrer le recrutement lors des opérations armées ».



KFOR

L'Alliance reste attachée à la sécurité de la région des Balkans occidentaux. Au Kosovo, la Force pour le Kosovo (KFOR), dirigée par l'OTAN, continue d'appuyer l'action plus large de la communauté internationale visant à consolider la paix et la stabilité dans la région, en vertu de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU. L'opération de la KFOR, lancée en 1999, est la plus longue que l'OTAN ait menée à ce jour. Ses objectifs sont les suivants :

- contribuer à l'instauration d'un environnement sûr et sécurisé ;
- appuyer l'action humanitaire internationale et assurer la coordination avec la présence civile internationale ;
- soutenir le développement d'un Kosovo stable, démocratique, multiethnique et pacifique ;
- contribuer à la mise en place de la Force de sécurité du Kosovo (KSF).

En 2016, environ 4 500 soldats issus de 31 pays membres et pays partenaires de l'OTAN ont conjugué leurs efforts pour maintenir un environnement sûr et sécurisé au Kosovo, ainsi que pour garantir la liberté de circulation de tous les citoyens et de toutes les communautés du pays.

Le rôle de la KFOR est essentiellement un rôle de troisième intervenant, qui fournit un soutien suivant les besoins aux autorités du pays et à la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). Toutefois, grâce à une amélioration

significative de la situation en matière de sécurité, la KFOR n'a dû intervenir à aucun moment pendant l'année.

Il reste un bien sous statut spécial désigné³ au Kosovo dont la KFOR assure la protection. La KFOR est désormais en mesure d'apporter un soutien aux opérations de réponse aux crises, lorsque les circonstances le permettent. Par exemple, au mois d'août, la KFOR a mis des moyens techniques et logistiques à la disposition de l'ex-République yougoslave de Macédoine⁴ lorsque le pays a été frappé par de graves inondations. En novembre, un hélicoptère affecté à la KFOR a effectué une mission urgente d'évacuation sanitaire pour un nouveau-né, qui a été transféré d'un hôpital de Pristina vers un hôpital de Belgrade.

De manière plus large, l'OTAN soutient pleinement le dialogue facilité par l'UE, qui, lancé en 2013, constitue un mécanisme important pour la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina. Plusieurs accords ont déjà été signés par les deux parties et il est maintenant essentiel de les mettre pleinement en œuvre. Par ailleurs, l'accord de stabilisation et d'association entre le Kosovo et l'UE est entré en vigueur en 2015.

Dans le cadre des réunions sur la normalisation de l'aviation dans les Balkans, des travaux sont actuellement menés qui visent à trouver des solutions pour la

³ Le monastère orthodoxe de Deçan/Dečani est le dernier des neuf biens sous statut spécial désigné au Kosovo.

⁴ La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

normalisation de l'espace aérien inférieur au-dessus du Kosovo, en coordination avec les autorités nationales compétentes, avec des représentants de l'UE et avec la communauté internationale de l'aviation.

Comme le reste des Balkans occidentaux, le Kosovo doit également répondre à d'autres défis, comme la menace liée à la montée de l'extrémisme, la radicalisation, et le retour des combattants étrangers, même si aucun acte terroriste n'a été à déplorer. La présence de la KFOR demeure essentielle pour la projection de stabilité dans la région.

Renforcement des capacités au Kosovo

Le rôle de l'OTAN au Kosovo consiste également à mener des activités de renforcement des capacités. L'OTAN a supervisé la mise sur pied et l'entraînement d'une KSF multiethnique, professionnelle, et placée sous le contrôle d'un organe civil. La KSF est une force composée de volontaires et dotée d'un armement léger : elle ne possède donc pas d'armes lourdes telles que des chars ou de l'artillerie lourde, et elle n'a pas de capacité aérienne offensive. Elle est avant tout chargée de tâches de sécurité, telles que les interventions d'urgence, la neutralisation des explosifs et munitions, la gestion des matières dangereuses, la lutte contre les incendies et la protection civile. C'est au travers de l'Équipe OTAN de conseil et de liaison, composée d'environ 40 personnes, militaires et civils, que l'Organisation apporte un soutien dans ce contexte. Basée à Pristina, cette équipe a été mise sur pied en 2016. Elle apporte une aide concrète et donne des conseils pratiques aux organisations de sécurité au Kosovo, dans des domaines tels que la logistique, les achats et les finances, le développement et la planification des forces, ainsi que le développement des compétences d'encadrement.

Projection de stabilité par les valeurs

L'OTAN est une alliance de valeurs, parmi lesquelles figurent la liberté, les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit. Ces valeurs partagées sont essentielles à l'identité et à l'action de l'OTAN. En accordant toute l'attention voulue à des questions telles que la protection des civils, le sort des enfants dans les conflits armés ou la dimension de genre dans les opérations et les missions de l'OTAN, l'Alliance montre l'importance qu'elle attache au respect du droit humanitaire international, et, dans le même temps, elle accroît la résilience et l'efficacité des Alliés.

Protection des civils

La protection des civils contre les effets des conflits armés est un impératif moral. Afin que le respect de cette exigence s'inscrive dans la durée, les dirigeants des pays de l'Alliance ont entériné, au sommet de Varsovie, en 2016, la première politique OTAN de protection des civils. L'idée est d'offrir des mécanismes qui aident l'Alliance et ses pays partenaires à éviter, à limiter au maximum et à atténuer les effets négatifs sur les civils des opérations militaires dirigées par l'OTAN, et, le cas échéant, à protéger les civils des violences physiques ou des menaces de violence physique liées aux conflits.

Pour ce faire, la politique recense les domaines spécifiques dans lesquels il faudrait inclure la protection des civils, par exemple pendant le processus de retour d'expérience, durant l'entraînement de troupes déployées, dans le cadre de la planification et de l'exécution d'exercices et d'opérations, et lorsqu'il s'agit d'affiner la doctrine militaire de l'OTAN. Lors de la préparation de cette politique, des consultations approfondies ont eu lieu avec les partenaires internationaux, dont l'ONU et le Comité international de la Croix-Rouge.

Un plan d'action est en cours d'élaboration pour garantir la mise en œuvre la plus large possible de cette politique dans toute l'Alliance. Une fois qu'il aura été entériné, le Conseil de l'Atlantique Nord reverra tous les 12 à 18 mois les progrès accomplis, et, si nécessaire, il fixera de nouveaux objectifs pour renforcer encore les mesures de protection des civils.

Sort des enfants dans les conflits armés

Au sommet de Varsovie, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont réaffirmé l'importance de protéger les enfants durant les opérations et les missions dirigées par l'OTAN, et ils se sont engagés à élargir l'offre d'entraînements, d'exercices et de formations, en coopération avec l'ONU. L'année 2016 a été marquée par des efforts ambitieux pour mettre en œuvre la résolution 1612 du Conseil de sécurité de l'ONU et des résolutions connexes.

Les autorités militaires de l'OTAN ont fait état de progrès importants dans l'opérationnalisation des priorités énoncées dans une politique agréée en 2015, intitulée *La protection des enfants dans les conflits armés – voie à suivre*. Parmi les exemples de ces progrès, on peut citer la nomination d'un spécialiste de la question des enfants dans les conflits armés au Grand Quartier général des Puissances alliées en Europe (SHAPE), et la mise sur pied d'un module de sensibilisation en ligne pour les formations prédéployement. La coopération avec l'ONU sur cette question s'est poursuivie, y compris lorsque la représentante spéciale du secrétaire général de l'ONU pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Leila Zerrougui, a été invitée à participer à un échange de vues avec les Alliés et les pays partenaires, au mois de janvier.

Au niveau opérationnel, la mission Resolute Support a récemment revu sa formation sur le sort des enfants dans les conflits armés pour s'assurer que les forces de défense et de sécurité nationales afghanes connaissent leurs obligations. Dans le cadre de cette formation, un spécialiste de la question du sort des enfants dans les conflits armés a été envoyé en avril en Afghanistan, ce qui fut une première pour une mission dirigée par l'OTAN. Cette nomination offre une autre occasion d'approfondir le dialogue avec les hauts responsables afghans et avec les forces de sécurité sur cette question, sachant que la sensibilisation des forces locales est une priorité de premier plan.

Questions de genre dans les opérations militaires dirigées par l'OTAN

La prise en compte de la dimension de genre aux stades de l'analyse, de la planification, de l'exécution, de l'examen et de l'évaluation des missions dirigées par l'OTAN accroît l'efficacité opérationnelle. En 2016, l'OTAN a de nouveau déployé, dans le cadre d'opérations et de missions aux niveaux stratégique, opératif et tactique, des conseillers à plein temps pour les questions de genre. Le rôle de ces conseillers est de mieux faire connaître les différents besoins et contributions des femmes, des hommes et des enfants (filles et garçons) dans un conflit ou un environnement post-conflit.

En 2016, le Bureau du conseiller auprès de l'État-major militaire international de l'OTAN pour les questions de genre a recueilli les données sur la situation des conseillers pour les questions de genre en 2015 :

- on dénombrait 440 conseillers qualifiés pour les questions de genre dans les pays membres de l'OTAN ;
- 33 conseillers pour les questions de genre étaient déployés dans le cadre d'opérations ou de missions ;
- 73 % des États membres de l'OTAN intégraient la dimension de genre dans la planification opérationnelle ;
- 92 % des États membres de l'OTAN intégraient la dimension de genre dans les formations prédéployement et/ou les exercices.

L'OTAN est déterminée à créer un réseau de points de liaison pour les questions de genre (GFP) afin de compléter et de soutenir le travail des conseillers pour les questions de genre. Dans tous les QG du Commandement allié Opérations, des GFP travaillent activement dans leurs domaines de compétence respectifs. Au QG de Resolute Support, à Kaboul, 24 GFP ont été déployés au cours de l'année 2016. La KFOR a nommé en tout 63 GFP dans ses différents QG et unités subordonnées, et de 5 à 6 GFP par détachement régional interarmées et par groupement tactique multinational. C'est là une augmentation significative par rapport à 2015, année pendant laquelle 33 GFP avaient été déployés dans les QG et les unités subordonnées de la KFOR, avec seulement 2 à 4 GFP par détachement régional interarmées et par groupement tactique multinational.



MONTENEGRO



PROJETER LA STABILITÉ

Cultiver les partenariats



L'OTAN dispose d'un réseau de partenariats à la fois étendu et diversifié avec des pays situés dans la région euro-atlantique et au-delà. En 2016, les pays partenaires ont continué à participer à un grand nombre d'activités essentielles menées à l'OTAN.

Les pays partenaires ont été pleinement associés aux activités et aux programmes OTAN, auxquels ils ont souvent participé aux côtés des Alliés. À travers les activités de partenariat, l'OTAN aide ces pays à être mieux à même d'assurer leur propre sécurité, sur le territoire national et dans le cadre de missions internationales.

Le partenariat présente de nombreux avantages, pour les Alliés comme pour les partenaires :

- amélioration de la connaissance de la situation par la consultation politique et le partage du renseignement ;
- participation à des exercices et à des entraînements pour les futures opérations et missions ;
- contribution aux opérations en cours ;
- coopération pour l'analyse et la compréhension des enseignements tirés d'opérations passées, et pour la prise en compte de ces enseignements dans les orientations pour de futures opérations ;
- coopération pour la recherche et le développement de capacités de pointe ;
- aide à la concrétisation d'une vision large de la sécurité ;
 - intégration de la dimension de genre dans le domaine de la sécurité et de la défense ;
 - lutte contre la corruption dans le secteur de la défense ;
 - contribution aux initiatives de maîtrise/ destruction des armements, des munitions et des munitions explosives non explosées ;
 - collaboration à des projets scientifiques conjoints.

Consultation et coopération

Le dialogue politique est un élément fondamental des partenariats. Il favorise la compréhension mutuelle entre l'OTAN et ses partenaires, et il permet à l'OTAN d'améliorer sa connaissance de la situation, et aux partenaires de bien comprendre les positions de l'OTAN et de pouvoir ainsi contribuer aux débats de politique générale sur les défis de sécurité communs.

La consultation est un aspect essentiel de la relation de partenariat, que ce soit entre l'OTAN et ses partenaires ou entre les 28 pays membres. De même que les Alliés se consultent au sein de différents comités et à différents niveaux, les partenaires participent régulièrement aux travaux de ces comités, au niveau des chefs d'État et de gouvernement comme à celui des groupes de travail techniques. En 2016, le Conseil de l'Atlantique Nord a tenu 28 réunions avec des partenaires, souvent en présence de ministres du pays concerné.

Au plus haut niveau, des rencontres sont organisées entre le secrétaire général, le secrétaire général délégué, le président du Comité militaire et les deux commandants stratégiques de l'OTAN, d'une part, et les chefs d'État et de gouvernement, ministres des Affaires étrangères et de la Défense ainsi que hauts responsables de pays partenaires, d'autre part. En 2016, le secrétaire général a rencontré les dirigeants de 17 pays partenaires et s'est rendu en visite officielle en Finlande, en Géorgie, au Monténégro, en Serbie et en Suède ; de son côté, le secrétaire général délégué a eu des entretiens avec les hauts représentants de 11 pays partenaires et a effectué des visites officielles au Japon, au Maroc, au Qatar, en Suède et en Ukraine. Il est par ailleurs le premier secrétaire général délégué de l'OTAN à s'être rendu en Mongolie.

Dix-neuf pays partenaires disposent d'une représentation sur le site même du siège de l'OTAN, à Bruxelles, ce qui facilite les consultations à tous les niveaux entre responsables de l'OTAN et des pays partenaires. De plus, des représentants de pays partenaires sont intégrés dans des services et des états-majors OTAN, où ils travaillent aux côtés de leurs homologues de pays de l'Alliance. En 2016, on comptait plus d'une quarantaine d'officiers de 12 pays du Partenariat pour la paix travaillant au siège de l'OTAN ou dans la structure de commandement de l'Organisation.



La porte ouverte

La politique de la porte ouverte de l'OTAN est un principe fondateur du traité de Washington et l'un des grands succès de l'Alliance. Depuis sa création en 1949, l'OTAN est passée de 12 pays membres à 28. La porte de l'OTAN est ouverte à toutes les démocraties européennes qui partagent les valeurs de l'Alliance, qui sont désireuses et capables d'assumer les responsabilités et les obligations liées au statut de membre, qui sont susceptibles de favoriser le développement des principes du traité de Washington, et dont l'admission peut contribuer à la sécurité de la région de l'Atlantique Nord.

En décembre 2015, le Monténégro a été invité à entamer des pourparlers d'adhésion à l'OTAN. Ces pourparlers se sont achevés au printemps 2016, et les Alliés ont signé le protocole d'accession le 19 mai. Le Monténégro est progressivement associé aux activités de l'OTAN, et il participe notamment aux travaux de la plupart des comités de l'Organisation, y compris à ceux du Conseil de l'Atlantique Nord. Une fois que tous les gouvernements alliés auront ratifié le protocole d'accession, ce qui devrait arriver dans le courant

de 2017, le Monténégro pourra accéder au traité de Washington et devenir un membre à part entière de l'Alliance.

L'adhésion du Monténégro viendra renforcer la sécurité dans la région des Balkans occidentaux, qui est de première importance pour l'Alliance. L'invitation adressée au Monténégro montre clairement que la porte de l'OTAN reste ouverte aux pays qui souhaitent se porter candidats et qui remplissent les critères d'adhésion.

L'Alliance continue de travailler avec les autres pays qui aspirent à devenir membres, à savoir la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie et l'ex-République yougoslave de Macédoine⁵, afin de les aider à se préparer à l'adhésion à l'OTAN. L'Organisation a mis en place un solide programme de coopération avec chacun de ces pays pour les aider à mener à bien les réformes nécessaires en vue de leur adhésion.

⁵ La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.



Amélioration de l'interopérabilité, renforcement des capacités

L'OTAN est plus en sécurité lorsque ses voisins connaissent une stabilité plus grande. Au sommet de Varsovie, l'Alliance a pris d'importantes décisions afin d'aider ses partenaires à assurer eux-mêmes leur sécurité, à se défendre contre la menace terroriste, et à développer leur résilience face aux défis sécuritaires auxquels ils sont confrontés. Les actions de l'OTAN sont destinées à compléter celles des Alliés pris individuellement, ainsi que celles des Nations Unies et de l'Union européenne.

Interopérabilité

Les pays partenaires apportent des contributions significatives à bon nombre des opérations et des missions de l'Alliance. Celle-ci aide ses partenaires non seulement à renforcer leur capacité à sécuriser leur territoire et leurs frontières, mais également à développer l'interopérabilité avec les forces de ses pays membres, ce qui facilite ensuite la participation des partenaires aux opérations et aux missions dirigées par l'OTAN. Il s'agit là d'un aspect clé de la sécurité coopérative, qui est l'une des tâches fondamentales de l'OTAN.

Au sommet du pays de Galles en 2014, l'Alliance a lancé deux initiatives majeures qui soulignent cet engagement à l'égard de la sécurité coopérative : l'initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires et l'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant.

L'initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires

Cette initiative vise à maintenir et à approfondir les liens développés entre les forces des pays de l'OTAN et celles des pays partenaires lors d'opérations conjointes. Elle contribue à garantir que les partenaires

sont capables de participer si nécessaire à des opérations futures dirigées par l'OTAN et à la Force de réaction de l'OTAN.

L'initiative inclut une plateforme d'interopérabilité, qui est une enceinte permanente de coopération avec 25 partenaires, choisis sur la base de leur contribution à des opérations de l'OTAN ou de leur volonté d'améliorer leur capacité de coopération. Cette plateforme permet aux Alliés et à ses partenaires d'examiner des projets et des questions qui concernent l'interopérabilité – par exemple, les systèmes de commandement et de contrôle, ou la logistique – ainsi que les moyens d'approfondir l'interopérabilité à la faveur de formations, d'entraînements, d'exercices et d'évaluations. Les Alliés et les partenaires se réunissent dans cette configuration au niveau des différents comités de l'OTAN qui sont compétents en matière d'interopérabilité.

En 2016, des comités de l'OTAN ont tenu 50 séances de travail avec la plateforme d'interopérabilité dans neuf configurations différentes, notamment deux réunions avec le Conseil de l'Atlantique Nord, une au niveau des ministres de la Défense, au sommet de Varsovie, et une autre au niveau des chefs d'état-major de la défense au sein du Comité militaire.

L'initiative pour l'interopérabilité avec les partenaires offre par ailleurs à certains d'entre eux de nouvelles opportunités de renforcement de la coopération. Cinq partenaires (l'Australie, la Finlande, la Géorgie, la Jordanie et la Suède) ont actuellement accès à cette coopération renforcée, qui prévoit entre autres des consultations adaptées sur les questions de sécurité et une participation active à des exercices. Les cinq partenaires « nouvelles opportunités » étaient présents au sommet de l'OTAN à Varsovie, et chacun d'eux a au moins pris part à une des quatre réunions ministérielles de l'OTAN tenues en 2016.



Élaboration de politiques en coopération avec les partenaires

L'intérêt des consultations avec les pays partenaires réside, entre autres, dans l'élaboration de politiques et de plans d'action que les Alliés et ces pays peuvent concrétiser ensemble. Les points de vue spécifiques présentés par les partenaires viennent enrichir les discussions et les négociations sur les politiques à mener. En 2016, les Alliés et leurs partenaires se sont mis d'accord sur un certain nombre de nouvelles politiques et de nouveaux plans.

- La feuille de route 2016-2017 de la plateforme d'interopérabilité sur la gestion de crise et l'interopérabilité. Cette feuille de route définit des tâches à exécuter conjointement pour améliorer la coopération entre l'OTAN et les partenaires en matière de formation, d'entraînement, d'exercices et de retour d'expérience pour l'interopérabilité.
- Le plan d'action de l'OTAN pour la mise en œuvre de la résolution 1325 et des résolutions connexes du Conseil de sécurité de l'ONU. Avec ce plan d'action, l'OTAN et ses partenaires ont pour objectif d'intégrer la dimension de genre dans les politiques, les activités et les initiatives visant à prévenir et à résoudre les conflits.
- La politique de l'OTAN pour le développement de l'intégrité et le plan d'action correspondant. Le but visé est de promouvoir et de mettre en œuvre l'intégrité, la transparence et la redevabilité dans les pays de l'Alliance comme dans les pays partenaires, afin que les institutions de défense soient transparentes et soumises à un contrôle démocratique. Il s'agit notamment de prendre en compte la corruption comme un risque pour la sécurité et de bien en appréhender les incidences sur la paix et la stabilité.
- La politique OTAN de protection des civils. Elle concerne tous les efforts déployés pour protéger les civils contre les violences physiques en cas de conflit, et pour éviter, réduire autant que possible et atténuer les effets négatifs d'opérations militaires sur les populations civiles.

Processus de planification et d'examen

Le processus de planification et d'examen (PARP) offre un cadre structuré pour le renforcement de l'interopérabilité et des capacités des forces des partenaires pouvant être mises à disposition pour des activités d'entraînement, des exercices et des opérations de l'OTAN. Vingt pays partenaires participent au PARP, et c'est dans le cadre de ce processus que les Alliés et les partenaires négocient ensemble et fixent pour chaque partenaire des objectifs de planification, appelés « objectifs du Partenariat ».

En 2016, de nouveaux objectifs du Partenariat ont été approuvés par les Alliés et 18 partenaires. Chaque document énonçant des objectifs du Partenariat

contient un bref rapport de situation sur les plans et les politiques du partenaire concerné, une évaluation de l'avancement des objectifs précédemment agréés, et un ensemble d'objectifs du partenariat actualisés, adaptés à chaque partenaire.

En prévision du cycle d'évaluation PARP qui se déroulera en 2017, une nouvelle étude PARP détaillée et exhaustive a été approuvée et communiquée aux partenaires.

Le processus offre aussi un mécanisme que l'OTAN peut utiliser afin d'aider ses partenaires à mettre en place, pour un coût abordable, des forces armées qui soient efficaces et capables de soutenir des opérations prolongées, ainsi qu'à promouvoir des réformes plus ambitieuses dans les secteurs de la défense et de la sécurité.



Concept de capacités opérationnelles

Le concept de capacités opérationnelles (OCC) est l'un des principaux piliers du développement de l'interopérabilité pour les partenaires. Il aide les forces de défense de ces pays à s'adapter aux normes de l'OTAN et à améliorer leur aptitude à contribuer aux opérations de réponse aux crises dirigées par l'OTAN.

Ce mécanisme est conçu pour évaluer les forces des pays partenaires et fournir à ces derniers un retour d'information sur la manière d'appliquer les normes de l'OTAN au niveau national dans l'élaboration de la doctrine, les acquisitions et les formations. Les évaluations sont réalisées conjointement par les partenaires et par l'OTAN. À partir des évaluations et des retours d'informations, les pays partenaires peuvent déclarer des forces et des capacités disponibles pour des opérations dirigées par l'OTAN.

Grâce à l'OCC, les services compétents des pays partenaires et des Alliés, ainsi que ceux du siège de l'OTAN, sont également en mesure d'établir de solides relations de travail du temps de paix qui facilitent l'intégration des forces des pays partenaires dans les futures missions et opérations dirigées par l'OTAN.

La participation à l'OCC est volontaire. En 2016 :

- la base de données des forces déclarées par les partenaires mentionnait 12 700 personnels appartenant à 92 unités (unités Mer, Terre et Air, de la taille d'une section jusqu'à celle d'un bataillon, bâtiments de surface, sous-marins, unités médicales et avions de chasse) ;
- 17 des pays partenaires de l'OTAN ont participé au programme, et 41 unités des partenaires ont été évaluées dans ce contexte, contre 38 en 2015 ;
- 84 nouveaux évaluateurs OCC issus des commandements de l'OTAN ont été formés ;
- un pool de forces a été mis en place, qui regroupe des unités que les partenaires ont désignées comme étant potentiellement disponibles pour des exercices et des opérations de l'OTAN et pour la Force de réaction de l'OTAN.

Formation

Menu de coopération partenariale

Les programmes de formation et d'entraînement sont essentiels aux partenariats de l'Alliance car ils contribuent à améliorer l'aptitude des pays de l'OTAN et des pays partenaires à travailler ensemble à tous les niveaux. Ils permettent en outre aux membres des forces des pays partenaires de rencontrer leurs homologues des pays de l'Alliance afin de se familiariser avec les normes et procédures de l'OTAN.

Les partenaires peuvent choisir toute une série d'activités et de stages de formation qui sont détaillés dans un programme annuel de coopération à horizon glissant, dénommé Menu de coopération partenariale. En choisissant des activités qui répondent à leurs besoins de formation et d'entraînement, les partenaires peuvent se préparer à une coopération future avec l'OTAN dans le cadre de missions et d'opérations.

En 2016, 1 471 activités réparties en 35 domaines de coopération ont été proposées dans le cadre de ce menu. Plus de 4 600 officiers de pays partenaires ont participé à ces activités, qui se sont déroulées dans 59 pays membres ou pays partenaires.

Centres de formation et d'entraînement des partenariats

Les pays membres et les pays partenaires ont créé des centres d'entraînement et de formation des partenariats qui, reconnus comme tels, sont ouverts aux Alliés comme aux partenaires. Ensemble, ils forment un réseau unique de structures de formation et d'entraînement. Avec 31 établissements dans 25 pays, ce réseau est à la pointe de l'innovation et du renforcement des capacités dans de nombreux domaines de formation et d'entraînement. Globalement, ces centres dispensent plus de 200 stages par an, y compris au moyen d'équipes expéditionnaires mobiles de formation et d'entraînement, qui touchent chaque année un public de plus de 3 000 officiers.

Programme de renforcement de la formation « défense »

Dans les pays avec lesquels l'OTAN a conclu un programme de partenariat et de coopération, la formation et l'entraînement sont des facteurs vitaux pour la conduite de réformes. Le programme de renforcement de la formation « défense » offre une plateforme destinée à mettre en relation les fournisseurs d'expertise et les institutions de formation à la défense dans les pays qui recherchent l'interopérabilité des compétences pédagogiques avec l'OTAN. Cela implique le partage de connaissances pour ce qui est de l'élaboration de concepts, de doctrines et de pratiques.

L'OTAN a mené en 2016, sur la base de demandes spécifiques, des programmes sur mesure de renforcement de la formation « défense » dans 11 pays, avec le soutien de plus de 350 experts issus de quelque 75 institutions de formation à la défense.

À ce jour, 770 sous-officiers ont reçu une formation d'instructeur dans le cadre de ce programme, au travers de stages OTAN normalisés nouvellement mis au point.

- Dans le prolongement d'une formation pour officiers menée avec succès en Ukraine, en 2016, un ensemble de mesures d'assistance pour la formation de sous-officiers ont été mises en œuvre dans le cadre d'un programme de renforcement de la formation « défense », le but étant de constituer un corps de sous-officiers entièrement professionnels d'ici à 2022.
- Dans le contexte d'un programme de renforcement de la formation « défense » avec la Serbie conduit par l'Autriche, des experts serbes prodiguent des conseils à des participants arméniens sur la façon de combiner instruction militaire et formation universitaire pour leurs officiers.
- Grâce au programme de renforcement de la formation « défense », la Mongolie a mis au point un nouveau programme d'études pour officiers d'état-major dispensé à l'Université nationale de défense.

Exercices avec les partenaires

Outre les divers programmes de formation et de renforcement des capacités destinés aux pays partenaires, les exercices et entraînements interarmées sont également essentiels pour s'assurer que ces pays seront en mesure de collaborer avec l'Alliance dans le cadre d'opérations et de missions. En 2016, 17 exercices OTAN de haut niveau ont été ouverts aux partenaires.



Initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant

L'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant repose sur la longue expérience de l'Alliance en matière de conseil et d'assistance à ses partenaires ainsi qu'en matière de programmes d'entraînement, de formation et de mentorat.

Cette initiative permet à l'OTAN de renforcer son engagement à l'égard de ses partenaires par une aide allant au-delà de ce que proposent les autres programmes. À ce titre, elle permet également d'accroître la contribution de l'Organisation à la sécurité et à la stabilité internationales et à la prévention des conflits. Elle constitue un outil important de projection de stabilité au-delà des frontières de l'Alliance, et elle permet aux partenaires de l'OTAN d'améliorer leur résilience et d'assurer leur propre sécurité.

L'initiative s'appuie sur l'expertise des pays membres de l'OTAN ainsi que sur les contributions de certains partenaires, notamment en matière de ressources et de soutien politique. L'OTAN coopère en outre avec d'autres organisations internationales, parmi lesquelles l'ONU, l'UE et l'OSCE, afin de veiller à la complémentarité des activités.

Les travaux menés au titre de cette initiative sont fonction des demandes de soutien formulées par les partenaires. Outre les paquets d'assistance à l'Iraq et à la Jordanie exposés dans une rubrique précédente du présent rapport, l'OTAN a mis en place des programmes sur mesure pour la Géorgie et la République de Moldova. À Varsovie, les Alliés ont fait savoir qu'ils restaient prêts à soutenir la Libye, si le gouvernement d'entente nationale en faisait officiellement la demande, en lui fournissant des conseils en matière de renforcement des institutions de défense et de sécurité.

Géorgie

La Géorgie reçoit une aide au renforcement de ses capacités de défense dans le cadre du paquet substantiel OTAN-Géorgie, qui prévoit notamment la création d'un centre conjoint de formation et d'évaluation, d'une école pour le renforcement des institutions de défense et d'une installation logistique, ainsi que des conseils d'experts dans différents domaines : acquisitions, plans stratégiques et opérationnels, forces d'opérations spéciales, police militaire, cyberdéfense, sûreté maritime, aviation, défense aérienne et communication stratégique. Ce paquet prévoit également qu'un soutien et des contributions seront apportés aux exercices de l'OTAN organisés en Géorgie, qui sont ouverts aux partenaires. Au sommet de Varsovie, en 2016, les dirigeants des pays de l'OTAN ont approuvé des moyens concrets supplémentaires visant à intensifier les efforts de renforcement des capacités destinés à la Géorgie, notamment pour ce qui est du soutien de ses capacités de gestion de crise.

La mise en œuvre du paquet a débuté en décembre 2014 avec la création d'une petite équipe chargée du renforcement des capacités de défense à Tbilissi. Le premier exercice militaire OTAN-Géorgie ouvert aux partenaires, Agile Spirit, a été mené en juillet 2015, et le deuxième en novembre 2016.

Le Centre conjoint de formation et d'évaluation, inauguré en août 2015, a pour fonction de renforcer la capacité de la Géorgie à faire face à toute une gamme de menaces, d'accroître l'interopérabilité des forces géorgiennes et de celles des pays membres de



l'Alliance et de contribuer à la coopération régionale en matière de sécurité. Il est ouvert aux partenaires de l'OTAN. En 2016, le centre a organisé pour les forces armées géorgiennes 11 exercices d'entraînement réels de niveau compagnie, il a dispensé une formation prédéploiement à un bataillon et deux compagnies géorgiens en prévision de leur déploiement dans le cadre de la mission Resolute Support de l'OTAN, et il a noué des liens de mentorat institutionnel avec le Centre d'entraînement de forces interarmées de l'OTAN à Bydgoszcz (Pologne). Il fait désormais partie intégrante du Commandement de l'entraînement et de la formation militaires de la Géorgie.

La mise en place de l'École pour le renforcement des institutions de défense a bien progressé, en partie grâce au soutien de l'Institut néerlandais des relations internationales de La Haye. Les experts de l'OTAN et leurs homologues géorgiens élaborent actuellement le concept stratégique de l'école, qui contient un plan à long terme et recense les besoins pour la suite de son développement.

D'autres initiatives ont également démarré, dans le cadre desquelles des experts s'emploient à évaluer les capacités actuelles et futures de la Géorgie, et à fournir des avis et un soutien en vue de les améliorer.

République de Moldova

Le soutien à la République de Moldova sera mis en œuvre en deux phases. Dans le cadre de la première de ces phases, l'OTAN fournit dans ce cadre conseil et assistance pour la définition d'une stratégie de sécurité nationale, ainsi que pour l'élaboration de plans de défense, l'établissement de structures de forces et l'évaluation des besoins capacitaires. Au cours de la deuxième phase, l'OTAN continuera d'apporter conseil et assistance sur des éléments spécifiques de la transformation des forces armées de la République de Moldova. Elle intensifiera également son aide dans les domaines de la cybersécurité, de la formation « défense », du développement de l'intégrité, et du stockage et de la sécurité des munitions.

Les experts de l'OTAN aident les autorités moldoves à élaborer des orientations politiques et stratégiques destinées au secteur de la défense, et à développer les forces armées du pays. Ils ont ainsi contribué, lors d'une visite effectuée en septembre 2016, à l'élaboration de la stratégie de sécurité nationale, de la stratégie de défense nationale et de la stratégie militaire, et à l'occasion d'une visite en novembre, à la définition d'options pour les structures de forces.

En matière de cyberdéfense, un laboratoire à la pointe du progrès a été inauguré en octobre 2016 à l'Université technique de la République de Moldova dans le cadre d'un projet mené au titre du programme pour la science au service de la paix et de la sécurité. Ce laboratoire servira de centre de formation pour les fonctionnaires des institutions moldoves de sécurité et de défense. Il sera également mis à la disposition de jeunes scientifiques et de chercheurs de l'Université. En octobre, un autre projet a été lancé dans le cadre de ce programme afin d'appuyer la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité en République de Moldova moyennant l'élaboration d'un plan d'action national.

Le programme de renforcement de la formation « défense » a permis la création d'un programme de doctorat au sein de l'Académie militaire moldove. En octobre 2016, une équipe d'experts s'est rendue en République de Moldova afin de faire le point sur le système actuel de formation des sous-officiers.



Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant

Le fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant a été établi en 2015 dans le but de fournir un soutien et des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre de l'initiative menée à ce titre. Ce mécanisme permet aux Alliés et aux partenaires de contribuer à des projets spécifiquement développés pour les pays bénéficiaires de cette initiative ainsi qu'à un pool de ressources financières qui seront utilisées à l'appui de projets futurs.

Depuis la création du fonds, six Alliés (Danemark, Italie, Luxembourg, Norvège, Turquie et Royaume-Uni) ont fourni des contributions financières représentant près de 4 millions d'euros. De plus, cinq Alliés (Allemagne, Italie, Luxembourg, Norvège et Turquie) et deux pays partenaires (Finlande et Irlande) ont promis d'autres contributions financières au fonds d'affectation spéciale. Les contributions promises représentent actuellement plus de 3 millions d'euros.

Soutenir la stabilité

Soutien à l'Union africaine

Pendant toute l'année 2016, l'OTAN a continué d'apporter une aide pratique à l'Union africaine (UA). La coopération entre l'OTAN et l'Union africaine a débuté en 2005, lorsque l'UA a sollicité le soutien de l'Alliance en matière de logistique et de transport aérien pour sa mission au Darfour. Depuis lors, cette coopération s'est intensifiée dans toute une série de domaines. L'OTAN fournit sur demande différents types d'assistance à l'Union africaine, notamment pour la planification et le soutien de ses opérations en cours et pour ses capacités de maintien de la paix.

En 2016, l'assistance fournie par l'Alliance a été axée sur le renforcement des capacités militaires de l'UA. Le soutien apporté par l'OTAN couvre différents domaines, tels que l'entraînement multinational, ainsi que la planification et le soutien opérationnels de la Force africaine en attente, l'une des initiatives menées par l'UA pour développer des capacités de maintien de la paix à long terme.

L'OTAN peut proposer à l'UA des formations sur mesure dispensées par des équipes mobiles d'instructeurs. Des experts de l'OTAN animent des stages sur des sujets comme la planification des opérations et des exercices. Après le succès du premier stage de formation organisé en 2015, l'OTAN a envoyé une équipe de formateurs à Addis-Abeba (Éthiopie) pendant l'été 2016 pour former le personnel de l'UA et de ses communautés économiques régionales.

L'OTAN continue d'appliquer le mandat couvrant le soutien en matière de transport aérien et maritime qu'elle fournit à la mission de l'UA en Somalie (AMISOM).

L'OTAN dispose d'un bureau de liaison à Addis-Abeba. Par ailleurs, des experts de l'OTAN sont détachés auprès du secrétariat du département Paix et sécurité de l'UA, qui est responsable de l'ensemble des opérations et missions de soutien de la paix de l'Union africaine.



Fonds d'affectation spéciale

Les fonds d'affectation spéciale sont l'un des outils de partenariat les plus efficaces de l'OTAN. Mis en place par des pays membres et des pays partenaires de l'OTAN, ils permettent d'aider financièrement des pays partenaires à réaliser des projets concrets visant la démilitarisation, la transformation de leur secteur de la défense ou le développement de leurs capacités. Concrètement, tout pays partenaire qui a conclu avec l'OTAN un programme individuel de partenariat et de coopération peut introduire une demande d'aide. Un fonds d'affectation spéciale peut alors être créé pour permettre aux pays qui le souhaitent d'apporter un soutien financier ou une contribution en nature (matériel ou expertise).

Ils aident les partenaires de multiples façons, en permettant :

- la destruction en toute sécurité de mines terrestres antipersonnel, d'armes et de munitions excédentaires ou obsolètes ;
- le renforcement des capacités dans des domaines comme le déminage et la gestion des stocks de munitions ;
- le soutien à des initiatives de transformation de la défense à plus grande échelle, comme la réinsertion du personnel militaire dégagé des cadres, la promotion de la transparence et l'intégration de la dimension de genre.

L'OTAN est l'une des plus importantes organisations de démilitarisation au monde pour ce qui est de la quantité d'équipements militaires qu'elle aide à détruire, qu'il s'agisse de pistolets ou de mines terrestres. Les

fonds d'affectation spéciale du Partenariat pour la paix existent depuis 16 ans et les résultats obtenus sont impressionnants, notamment la destruction de 5,2 millions de mines terrestres antipersonnel, de 2 millions de grenades à main et de 626 000 armes légères et de petit calibre, mais aussi le déminage (mines ou munitions non explosées) de plus de 4 120 hectares et l'aide à la reconversion de quelque 12 000 militaires dégagés des cadres.

Pour l'Ukraine en particulier, dans le cadre de la réponse à la crise russo-ukrainienne, les pays membres de l'OTAN ont créé (en 2014 et 2015) des fonds d'affectation spéciale afin d'aider ce pays dans les domaines suivants : commandement, contrôle, communication et informatique (C4), logistique et normalisation, cyberdéfense, transition de carrière pour le personnel militaire, réadaptation médicale, élimination des déchets radioactifs, neutralisation des explosifs et munitions, et lutte contre les engins explosifs improvisés. La mise en œuvre des travaux bénéficiant du soutien de ces fonds d'affectation spéciale est en cours.

En plus des huit fonds d'affectation spéciale du Partenariat pour la paix déjà ouverts, deux nouveaux projets sur fonds d'affectation spéciale ont été lancés en 2016, l'un en Jordanie et l'autre en Arménie.

- Le fonds d'affectation spéciale Jordanie IV aide ce pays à se doter d'une capacité autonome de démilitarisation des munitions, en formant du personnel local à l'élimination des munitions afin que la Jordanie puisse se passer de l'aide extérieure dont elle bénéficie actuellement. Ce projet se base sur les travaux réalisés dans le cadre de deux précédents projets sur fonds d'affectation spéciale pour la Jordanie. Il contribuera à la mise en place du centre jordanien de démilitarisation, fournira des équipements de test supplémentaires pour l'analyse des systèmes de munitions hérités et facilitera la destruction de 240 tonnes de munitions jugées inaptes au service.
- Le fonds d'affectation spéciale Arménie I a pour objectif la démilitarisation, le démantèlement et l'élimination de 140 véhicules militaires déclassés, et l'élimination de 21 véhicules blindés de combat. Le projet vise également à sensibiliser la population arménienne au problème des restes explosifs de guerre et aux risques liés aux mines, en apprenant aux civils à reconnaître les mines et à prendre les mesures adéquates.

Soutien à l'Ukraine

Le partenariat de l'OTAN avec l'Ukraine a débuté en 1991 et s'est trouvé renforcé en 1997 avec la signature de la Charte de partenariat spécifique et la création de la Commission OTAN-Ukraine. En réaction au conflit entre la Russie et l'Ukraine, l'OTAN a accru son soutien au développement et au renforcement capacitaires de l'Ukraine. Au cours de plusieurs réunions tenues tout au long de 2016, l'OTAN et l'Ukraine ont évoqué les actions agressives que continue de commettre la Russie, de l'importance de la mise en application des accords de Minsk et du soutien durable de l'OTAN à l'Ukraine.

En 2016, au sommet de Varsovie, les dirigeants des pays de l'Alliance ont adopté l'ensemble complet de mesures d'assistance en faveur de l'Ukraine, destiné à aider le pays à renforcer l'efficacité, l'efficience et la redevabilité de ses institutions de défense et de sécurité. Ils ont également fait le point sur la situation en matière de sécurité dans l'est de l'Ukraine et en Crimée, et ils ont pris note avec satisfaction des projets de réforme du gouvernement ukrainien. À mesure que l'Ukraine poursuivra ses réformes, l'OTAN et ses pays membres continueront d'apporter un soutien pratique et politique fort en faveur de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, ainsi que de ses efforts visant à bâtir un avenir meilleur pour tous les Ukrainiens.

Dans le cadre de l'ensemble complet de mesures d'assistance en faveur de l'Ukraine, l'OTAN fournira des avis de niveau stratégique dans les domaines clés de la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité. En outre, 40 mesures de soutien adaptées ont été élaborées dans des domaines tels que le renforcement des compétences et des institutions, le commandement, le contrôle, la communication et l'informatique (C4), la logistique et la normalisation, la coopération militaro-technique, la cyberdéfense, la sécurité énergétique, la réadaptation médicale, la neutralisation des explosifs et munitions, les engins explosifs improvisés et le déminage, la communication stratégique, la lutte contre les pratiques de guerre hybride, la réforme des services de sécurité et les plans civils d'urgence. Des projets concrets sont en cours de mise en œuvre au travers, notamment, de programmes OTAN de renforcement des capacités, de fonds d'affectation spéciale et de projets au titre du programme pour la science au service de la paix et de la sécurité.



Développement de l'intégrité

« La corruption et la mauvaise gouvernance représentent des défis sécuritaires qui fragilisent la démocratie, l'état de droit et le développement économique, sapent la confiance du public dans les institutions de défense et ont un effet négatif sur l'efficacité opérationnelle. »

Au sommet de Varsovie, en juillet 2016, les chefs d'État et de gouvernement ont entériné la politique OTAN pour le développement de l'intégrité et réaffirmé leur conviction que l'existence d'institutions de défense transparentes et soumises à l'obligation de rendre compte ainsi qu'à un contrôle démocratique est fondamentale pour la stabilité et essentielle pour la coopération internationale dans le domaine de la sécurité.

Les pays sont de plus en plus nombreux à reconnaître l'impact de la corruption sur l'environnement de sécurité et à prendre des mesures pour réduire le risque de corruption et améliorer les capacités dont ils disposent afin de déceler les cas de corruption et d'éradiquer celle-ci de leurs propres systèmes. Le programme OTAN pour le développement de l'intégrité est financé par des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale de l'OTAN pour le développement de l'intégrité, qui est piloté par cinq pays : la Bulgarie, la Norvège, la Pologne, la Suisse et le Royaume-Uni.

Le programme OTAN pour le développement de l'intégrité est axé sur la demande des pays participants et conçu de manière à répondre à leurs besoins. Il s'articule autour d'un questionnaire d'autoévaluation et d'un processus d'évaluation collégiale. En 2016, 19 pays étaient engagés dans ce processus.

Répondre au questionnaire d'autoévaluation permet de donner un aperçu des procédures et pratiques en vigueur au sein d'un ministère. De par sa structure, le questionnaire oblige les pays à coordonner les réponses venant de leurs administrations et à solliciter des contributions du parlement, de la société civile, des médias et des groupes de réflexion.

L'étape du questionnaire est suivie d'une phase d'évaluation collégiale dirigée par l'OTAN. Cette évaluation, confidentielle, a pour objectif de valider les résultats, de faire apparaître les bonnes pratiques et les enseignements tirés, et de recommander des améliorations. Elle énonce des conseils sur la manière de poursuivre les travaux et notamment d'utiliser au mieux les outils et mécanismes existants de l'OTAN pour renforcer la bonne gouvernance. Bon nombre de pays engagés dans ce processus entament ensuite l'élaboration d'un plan national pour l'intégrité.

En 2016, le Royaume-Uni a soumis un questionnaire d'autoévaluation. L'évaluation collégiale qui y fait suite devrait s'achever au début 2017. Par ailleurs, trois pays –

la République kirghize, la Tunisie et l'Ukraine – ont fait savoir à l'OTAN qu'ils étaient en train de répondre au questionnaire.

En décembre 2016, l'OTAN a publié un guide de référence pour le développement de l'intégrité destiné aux formateurs, qui est intitulé « Comprendre l'impact de la bonne gouvernance et de la corruption sur l'établissement des institutions de défense ». Ce programme de référence servira à prendre en compte le concept de développement de l'intégrité dans les stages nationaux existants et à élaborer de nouveaux stages selon les besoins.

En 2016, l'OTAN a aidé la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro à développer des plans nationaux pour l'intégrité et à contrôler leur mise en œuvre. En 2016 également, la Colombie, la République de Moldova, la Pologne et l'ex-République yougoslave de Macédoine⁶ ont clôturé le processus d'évaluation collégiale pour le développement de l'intégrité.

Outils et mécanismes

Les outils de développement de l'intégrité sont utilisés tant par les Alliés que par les partenaires. Les demandes émanant d'autres pays, comme la Colombie, font l'objet d'un examen au cas par cas.

Un réseau mondial d'experts et d'institutions, dont des organisations internationales, des universités et des représentants du secteur privé et de la société civile, apporte un soutien sur mesure. Ce réseau comprend un centre d'excellence de l'OTAN et six centres de formation et d'entraînement PPP.

En 2016, cinq institutions ont rejoint le réseau de partenaires de mise en œuvre du développement de l'intégrité, et contribué à dispenser des formations et des entraînements à 1 060 civils et militaires. Parmi ces activités figuraient des stages résidentiels et le recours à sept équipes mobiles d'instructeurs.

Les représentants de la société civile continuent de jouer un rôle clé dans le développement et la validation du programme. Ils ont participé activement à plusieurs événements, dont l'atelier d'analyse des besoins relatifs au développement de l'intégrité, la conférence sur la discipline « développement de l'intégrité » et le stage de formation des cadres au développement de l'intégrité dans le secteur de la défense, activité phare du programme organisée à l'École de l'OTAN à Oberammergau.

⁶ La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe

Le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) est le principal mécanisme OTAN de réponse aux situations d'urgence civile. Opérationnel 365 jours par an, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, il regroupe les 28 pays membres de l'OTAN et ses pays partenaires. L'EADRCC fonctionne comme un centre d'échanges qui assure la coordination des demandes et des offres d'assistance, généralement en cas de catastrophe d'origine naturelle ou humaine. Il facilite également le partage d'informations sur les secours en cas de catastrophe, dans le cadre de séminaires sur les enseignements tirés.

Toutes les tâches de l'EADRCC sont effectuées en étroite collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) des Nations Unies, qui reste le coordonnateur principal pour les opérations internationales de secours en cas de catastrophe. L'EADRCC a été conçu comme un mécanisme de coordination régionale destiné à soutenir et à compléter l'action de l'ONU. Face à une catastrophe rendant nécessaire une aide internationale, il incombe à chaque pays de l'OTAN et à chaque pays partenaire de décider de fournir ou non des secours, en fonction des informations communiquées par l'EADRCC.

Soutien fourni en 2016

- Depuis 2012, en réponse à des demandes de la Turquie, l'EADRCC joue le rôle de centre d'échanges afin de faciliter la fourniture de l'aide internationale aux réfugiés syriens. Douze pays de l'Alliance et pays partenaires, des organismes de l'ONU, des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de nombreuses organisations non gouvernementales ont apporté une aide financière et des contributions en nature.
- En août 2014, la crise humanitaire en Iraq a amené le gouvernement de ce pays à introduire une demande d'aide en faveur des personnes déplacées. Onze pays apportent l'aide sollicitée.
- Fin novembre 2016, il y a eu plus de 4 000 feux de forêt et de végétation en Israël. Au moins 160 personnes ont subi des lésions par inhalation de fumée, et quelque 100 000 personnes ont été évacuées de leurs habitations. Le 24 novembre, l'EADRCC a reçu une demande d'assistance d'Israël, et au total, 20 Alliés et partenaires ont proposé ou apporté leur aide. L'EADRCC a rempli son rôle de centre d'échanges jusqu'à la fin de la situation d'urgence, le 30 novembre, lorsque les intervenants israéliens sont parvenus, avec le soutien de 19 avions de lutte contre les incendies et de deux hélicoptères mis à disposition par les pays de l'Alliance et les pays partenaires, à maîtriser les incendies.

Exercices 2016

Outre ses activités courantes, l'EADRCC conduit des exercices de grande ampleur sur le terrain, destinés à améliorer la coopération entre les équipes civiles et militaires des pays de l'OTAN et des pays partenaires. Ces exercices sont autant d'occasions de mettre en pratique les procédures et d'assurer la formation des intervenants locaux et internationaux. À ce jour, l'EADRCC a mené 16 exercices, auxquels 54 pays ont participé, en mettant à disposition des équipes et des personnels de soutien.

Du 31 octobre au 3 novembre 2016, l'EADRCC s'est associé au Monténégro pour organiser un exercice sur le terrain consacré à la gestion des conséquences, exercice dénommé « Crna Gora », à Podgorica. Il s'agissait de simuler une catastrophe réelle – en l'occurrence des inondations – afin d'apprendre à des sauveteurs à mieux coopérer. Diverses innovations technologiques ont été proposées au titre du programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité et mises à l'épreuve au cours de l'exercice, notamment des équipements permettant de débarrasser les zones terrestres et sous-marines de munitions explosives non explosées.

L'exercice fut également l'occasion d'utiliser un système de télémédecine, qui permet à des experts médicaux n'importe où dans le monde de communiquer, par liaison satellite, avec le personnel sur le terrain au cours d'une catastrophe, mais aussi de montrer que les médias sociaux peuvent servir à améliorer les réponses à apporter en pareille circonstance. Près de 700 personnes venues de 32 pays, du Centre d'excellence pour la gestion de crise et la réponse aux catastrophes, implanté à Sofia, en Bulgarie, et du Centre de coordination de la réaction d'urgence de l'UE ont pris part à l'exercice.

En juillet 2016, un exercice de réalité virtuelle a été organisé et testé en coopération avec la Roumanie. Des scènes de catastrophe simulant un grand nombre de victimes et des évacuations massives ont été créées à l'aide d'animations par ordinateur. L'exercice, qui a rassemblé 155 participants de 17 pays et de trois organismes OTAN, était certes complexe, mais il présentait néanmoins un bon rapport coût-efficacité. Il a également montré qu'il était un complément utile aux exercices sur table et aux exercices sur le terrain qui sont menés habituellement.



La science au service de la gestion des défis de sécurité

Pour promouvoir la sécurité coopérative, le programme pour la science au service de la paix et de la sécurité (programme SPS) propose des activités de coopération pratique à mener avec la vaste communauté de pays partenaires de l'OTAN, et il contribue au renforcement des capacités et à la projection de stabilité. Il apporte un financement, une expertise et un soutien à des projets ayant trait à la sécurité qui sont mis en place conjointement par au moins un pays de l'OTAN et un pays partenaire. Le programme SPS cherche des réponses aux menaces pesant sur la sécurité dans le cadre de ses projets portant sur la cyberdéfense, la lutte contre le terrorisme et la défense contre les agents CBRN. Il apporte une contribution aux missions et aux opérations dirigées par l'OTAN et à la mise au point de technologies avancées en rapport avec la sécurité, il analyse les aspects humains et sociaux de la sécurité, et il facilite le renforcement des capacités de défense en fournissant une expertise technique. En 2016, l'OTAN a reçu 134 demandes de subvention pour des activités SPS, et 50 activités nouvelles ont pu bénéficier d'un financement dans les domaines mentionnés dans l'illustration qui suit.

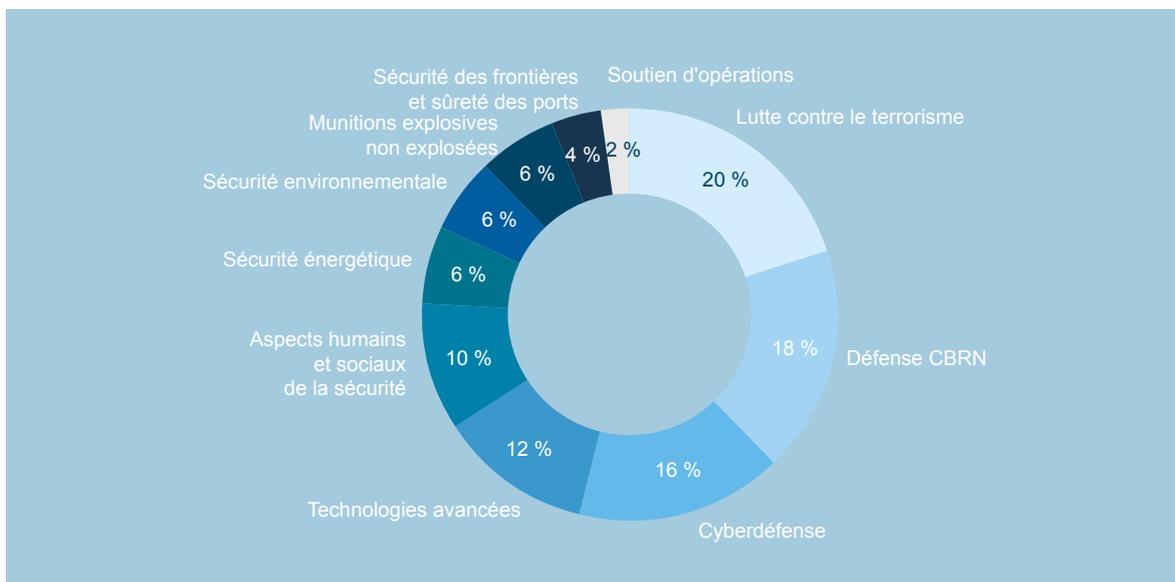
Le programme SPS est étroitement aligné sur les objectifs stratégiques de l'OTAN, et il contribue à la réalisation des priorités politiques de l'Organisation. En 2016, il a contribué à plusieurs initiatives et priorités de partenariat de l'OTAN. Outre les projets à l'appui de l'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant, l'ensemble complet de mesures d'assistance en faveur de l'Ukraine et d'autres projets menés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord mentionnés plus haut dans le présent rapport annuel, le programme SPS a parrainé en 2016 les activités décrites ci-après.

Projets visant à engager les pays des Balkans à coopérer au niveau régional : en novembre 2016, le programme SPS a lancé un projet phare portant sur

la mise à l'essai, à l'échelle des Balkans occidentaux, d'un système régional de coordination pour les situations d'urgence civile. Placé sous la direction de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, du Monténégro, de l'ex-République yougoslave de Macédoine⁷ et des États-Unis, ce projet contribuera à renforcer les capacités d'alerte rapide et de gestion de crise dans les Balkans. Il bénéficie du soutien financier du département de la Sécurité intérieure des États-Unis (Direction Science et technologie). D'autres projets SPS menés dans la région visent à mettre au point des technologies avancées en rapport avec la sécurité, et à traiter, dans le cadre de stages de formation et d'ateliers, les questions qui se posent dans les domaines de la cyberdéfense, de la lutte contre le terrorisme, de la sécurité des frontières, de la défense contre les agents CBRN et du déminage.

Projets visant à renforcer la coopération avec les partenaires mondiaux : 18 projets SPS sont actuellement menés en coopération avec des partenaires mondiaux, à savoir l'Afghanistan, l'Australie, l'Iraq, le Japon, la République de Corée, la Mongolie et la Nouvelle-Zélande. En 2016, des activités ont été lancées dans les domaines de la défense contre les agents CBRN, du déminage et de la cyberdéfense. Un projet SPS en cours vise à améliorer la posture de cybersécurité du ministère de la Défense de la Mongolie et de l'état-major général des forces armées de ce pays grâce à la mise en place d'une capacité d'intervention en cas d'incident informatique. Ce projet prévoit aussi l'organisation de formations à l'intention des administrateurs de réseau et des spécialistes de la cybersécurité afin qu'ils se familiarisent avec les mesures de défense contre les cyberattaques. En 2016 toujours, un projet pluriannuel a été lancé avec l'Australie et le Japon afin de renforcer la sécurité des frontières et la sûreté des ports au moyen de dispositifs de pointe pour la détection des trafics illicites de matières nucléaires.

⁷ La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.



Coopérer avec les organisations internationales

Depuis de nombreuses années, l'OTAN s'emploie à promouvoir le renforcement des consultations et de la coopération avec d'autres organisations internationales, dans un but de prévention et de gestion des crises. En 2016, l'Alliance a intensifié ses contacts avec des organisations telles que le Conseil de l'Europe, la Banque mondiale et l'Union africaine, ainsi qu'avec plusieurs organisations non gouvernementales. Cette initiative a été particulièrement fructueuse, car elle a permis à l'OTAN d'élargir et d'approfondir ses relations avec l'Organisation des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et, surtout, l'Union européenne.

Coopération avec l'Union européenne

En 2016, le partenariat stratégique établi de longue date entre l'OTAN et l'Union européenne (UE) a franchi une nouvelle étape. Les deux organisations sont confrontées à des défis sécuritaires d'une gravité et d'une complexité inédites, qu'aucune n'est en mesure de surmonter à elle seule. En coopérant plus étroitement que jamais, l'UE et l'OTAN font réellement la différence au profit du bien-être et de la sécurité des populations qu'elles servent.

En février 2016, l'OTAN et l'UE ont décidé de coopérer en mer Égée pour tenter de remédier aux effets de la crise des migrants. Il s'agit de la toute première coopération en la matière entre l'OTAN et une agence civile de l'UE (Frontex).

Courant 2016, en marge du sommet de l'OTAN à Varsovie, le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, le président du Conseil européen, Donald Tusk, et le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, ont signé une déclaration commune dans laquelle ils ont identifié sept grands domaines de coopération renforcée :

- la lutte contre les menaces hybrides ;
- la coopération opérationnelle, notamment sur les questions maritimes ;
- la cybersécurité et la cyberdéfense ;
- les capacités de défense ;
- l'industrie de défense et la recherche en matière de défense ;
- les exercices ;
- le renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant.

Dans cette déclaration, ils ont également énoncé une série de principes devant étayer la nouvelle coopération. Dans le prolongement de la déclaration commune, et avec le soutien de la haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Federica Mogherini, l'OTAN et l'UE ont formulé plus de 40 propositions concrètes de coopération. En décembre 2016, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN et de l'UE ont entériné parallèlement ces propositions, ouvrant la voie à leur mise en œuvre rapide. Les mesures ainsi prises permettront d'améliorer substantiellement la coopération entre l'OTAN et l'UE dans le cadre d'une réponse globale face au nouvel environnement de sécurité.



Coopération avec l'ONU

Le développement de la coopération avec l'ONU s'est lui aussi poursuivi en 2016. L'engagement pris en 2015 par le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, en faveur d'un renforcement du soutien de l'OTAN aux opérations de paix de l'ONU reste le moteur de la coopération pratique entre les deux organisations. En 2016, l'OTAN a apporté un soutien concret à l'ONU dans différents domaines : lutte contre les engins explosifs improvisés, développement de matériels de formation pour des postes de commandement de l'ONU, et amélioration des normes dans les domaines de la médecine militaire et de la sécurité des munitions. Les deux organisations ont également échangé leurs meilleures pratiques et leurs enseignements tirés s'agissant de la réforme du secteur de la défense et du renforcement des capacités.

La coopération sur les questions touchant à la sécurité humaine s'est également intensifiée en 2016. L'Alliance a tenu des consultations avec l'ONU en vue de l'élaboration d'une politique OTAN de protection des civils, laquelle a été adoptée au sommet de Varsovie. La collaboration se poursuivra à mesure que cette politique sera mise en œuvre. S'agissant de la mise en application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, la coopération de longue date entre les deux organisations s'est elle aussi poursuivie en 2016, et la représentante spéciale du secrétaire général pour les femmes, la paix et la sécurité est intervenue une nouvelle fois sur le sujet devant le Conseil de sécurité de l'ONU.

Tout au long de 2016, l'OTAN a continué de coopérer sur différents dossiers avec la famille onusienne au sens large, notamment avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, sur la question de l'intégrité dans le secteur de la défense, et avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Service de la lutte antimines de l'ONU, sur la situation en Iraq. Dans le contexte de la crise des réfugiés et des migrants, les hauts responsables de l'OTAN ont poursuivi le dialogue établi avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Le secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et coordonnateur des secours d'urgence de l'ONU est venu en visite au siège de l'OTAN pour consulter les Alliés et leur exposer les grands défis rencontrés dans ce domaine.

Coopération avec l'OSCE

L'importance que l'OTAN attache à l'OSCE a été réaffirmée par les dirigeants des pays de l'Alliance à Varsovie, et des mesures ont été envisagées afin de resserrer davantage les relations déjà étroites entre les deux organisations. Dans ce contexte, la secrétaire générale déléguée de l'OTAN a assisté à la réunion ministérielle Affaires étrangères de l'OSCE à Hambourg (Allemagne) en vue de réitérer l'engagement de l'Alliance en faveur de la sécurité coopérative. Pour consolider encore ces relations, une représentante du secrétaire général de l'OTAN auprès de l'OSCE a été nommée. En outre, des travaux ont été entrepris en vue d'évaluer l'utilité d'une présence plus permanente de l'OTAN à Vienne, qui permettrait d'améliorer encore la transmission d'informations et la coordination entre les Alliés au sein des deux organisations.

L'OTAN et l'OSCE coopèrent tant au niveau politique qu'au niveau opérationnel, en mettant l'accent sur la sécurité régionale (dans les Balkans occidentaux ou en Ukraine, par exemple) et sur des thèmes tels que la maîtrise des armements, la sécurité aux frontières, la lutte contre le terrorisme, le rôle des femmes dans les conflits armés, et les défis de sécurité émergents. Pour l'OTAN, la situation en Ukraine ainsi que l'action menée par la mission spéciale d'observation de l'OSCE revêtent une importance particulière. L'OTAN soutient en outre les travaux menés par l'OSCE concernant la maîtrise des armements et les mesures de confiance et de sécurité, facteurs clés de la sécurité de l'Alliance.

En 2016, des représentants de l'OTAN et de l'OSCE ont participé ensemble à plusieurs activités organisées par l'OSCE, dont les Journées de la sécurité et la rencontre sur le thème de l'intégration de la dimension de genre dans les réponses opérationnelles à l'extrémisme violent et à la radicalisation menant au terrorisme. En outre, les secrétaires généraux des deux organisations se sont rencontrés en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre. Enfin, les entretiens de travail annuels entre l'OTAN et l'OSCE ont eu lieu à Vienne (Autriche) en novembre, et ont débouché sur un engagement clair en faveur d'un renforcement de la coopération dans tous les domaines d'intérêt commun.

Coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge

En 2016, l'OTAN a maintenu un dialogue actif et constructif avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Le président du CICR, M. Peter Maurer, s'est adressé au Conseil de l'Atlantique Nord en juin. En 2016, la coopération pratique entre l'OTAN et le CICR a surtout porté sur des questions relatives au droit international humanitaire, à la protection des civils et aux enseignements tirés de la planification d'opérations. Conformément à l'engagement pris à la 32^e conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, tenue fin 2015, l'OTAN a par ailleurs adapté ses supports de formation de manière à y intégrer les conclusions tirées par le CICR à l'issue de son projet intitulé « Les soins de santé en danger ».



PROMOUVOIR LE RÔLE DES FEMMES





Au sommet de Varsovie, en juillet 2016, les dirigeants des pays de l'OTAN ont réaffirmé leur conviction selon laquelle donner aux femmes un réel pouvoir d'action à l'OTAN et au sein des forces armées rendait l'Alliance plus forte. Pour que la paix soit durable, elle doit être inclusive. À cette fin, l'OTAN et ses partenaires œuvrent ensemble à la promotion du rôle des femmes dans la paix et la sécurité, au titre de leur engagement pour la mise en application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et des résolutions connexes⁸.

Principaux développements intervenus en 2016

La révision du plan d'action

Les initiatives consacrées à l'intégration de la dimension de genre dans les activités de l'OTAN, au sein comme en dehors des frontières de l'Alliance, sont conduites selon le plan d'action OTAN/CPEA (Conseil de partenariat euro-atlantique) pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité et des résolutions connexes. Au sommet de Varsovie, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont entériné une version révisée de ce plan d'action, pour la période allant de juin 2016 à juin 2018. Cinquante-cinq pays s'y sont associés, formant ainsi la plus grande coalition au monde en faveur de la résolution 1325.

⁸ Parmi les résolutions connexes figurent les résolutions 1820, 1888, 1889, 1960, 2106, 2122 et 2422.

Diverses orientations ont été suivies pour l'élaboration de cette version révisée du plan d'action. Premièrement, lors d'un débat mené au Conseil de sécurité de l'ONU pour marquer le 15^e anniversaire de la résolution 1325, en octobre 2015, le secrétaire général délégué de l'OTAN alors en poste, M. Alexander Vershbow, a pris six engagements :

- encourager activement les Alliés à proposer des candidatures féminines aux postes de responsabilité de haut niveau de l'OTAN ;
- partager avec les Alliés et les partenaires les meilleures pratiques et les enseignements tirés en ce qui concerne l'amélioration de la représentation des femmes à des postes de direction ;
- accélérer la promotion des femmes au siège de l'OTAN grâce au réseau professionnel féminin et au programme de mentorat ;
- renforcer les partenariats pour l'égalité des genres avec d'autres organisations internationales, telles que l'ONU, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Union européenne (UE) et l'Union africaine (UA) ;
- financer des travaux de recherche visant à prévenir ou à lutter contre l'extrémisme violent et intégrant les problématiques de genre ;
- mettre sur pied une commission consultative de la société civile chargée de contribuer au développement, à la mise en œuvre et au suivi du plan d'action.

Deuxièmement, une évaluation indépendante de la mise en œuvre, par l'OTAN, du programme sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS) a été réalisée par l'association *Women in International Security* (WIIS). Cette évaluation, reçue début 2016, a dressé un bilan mitigé. Elle a recensé certains des atouts de l'OTAN, tels que l'efficacité de ses activités de communication avec le public et le recueil, par le Comité OTAN sur la dimension de genre, de données militaires nationales ventilées par sexe. Elle a en outre salué les références faites à l'intégration de la dimension de genre et aux priorités en la matière dans 45 % des accords de partenariat de l'OTAN, ainsi que les possibilités d'entraînement et de formation sur les questions de genre offertes dans les écoles et autres organismes de l'OTAN.

WIIS a aussi conclu que les enjeux de l'action FPS n'étaient pas suffisamment bien compris à l'échelle de l'OTAN. Cela se traduit par un décalage entre les déclarations et les actes, comme l'illustrent les progrès parcellaires, voire minimes, réalisés pour ce qui est de l'intégration de la dimension de genre dans les politiques. L'association a également fait état de déséquilibres sur le plan du genre au sein du personnel civil et militaire, ainsi que d'un manque de ressources financières et humaines pour la mise en application de la résolution 1325 à l'OTAN.

Les travaux se poursuivent pour atteindre les objectifs du plan d'action, révisé à la lumière des engagements et des conclusions précitées.

Une Commission consultative indépendante de la société civile sur les femmes, la paix et la sécurité

En mars, les Alliés ont approuvé la création d'une Commission consultative de la société civile sur les femmes, la paix et la sécurité, dans le but de tirer plus systématiquement parti des contributions de la société civile. Convoquée par la représentante spéciale du secrétaire général de l'OTAN pour les femmes, la paix et la sécurité, cette commission a tenu la première de ses réunions annuelles en octobre. Elle est composée d'experts de la société civile issus de divers pays membres et pays partenaires de l'OTAN, notamment des experts de l'égalité des genres, des militants œuvrant en faveur de la paix et des droits des femmes, des universitaires et des responsables d'associations locales. La Commission joue le rôle essentiel de partenaire chargé de fournir des avis techniques sur la politique et le plan d'action de l'OTAN relatifs à la résolution 1325, ainsi que celui d'un organe de contrôle.

L'une des missions principales de la Commission sera de formuler des recommandations en vue de la

prochaine révision de la politique et du plan d'action. À la réunion, un cadre stratégique a été adopté qui permettra de structurer les activités de la Commission sur deux ans. La Commission a également décidé de mener des travaux dans quatre domaines (relations avec les communautés locales, analyse des politiques, recherche, et formation et entraînement) avant la prochaine réunion, qui se tiendra en 2017.

Atelier sur les directives militaires pour prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits

En juin 2015, le Conseil de l'Atlantique Nord a adopté les directives militaires pour prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits, illustrant ainsi l'engagement pris par l'OTAN dans ce domaine. Depuis lors, les commandements stratégiques de l'OTAN intègrent la dimension de genre dans l'analyse, la planification, l'exécution et les processus d'évaluation des opérations, missions et exercices. Le premier rapport d'étape a été présenté en juin 2016.

La formation et l'entraînement constituent un vecteur essentiel de diffusion d'informations sur ces directives militaires. Un atelier s'est tenu en octobre, avec pour objectif d'évaluer les progrès accomplis et d'examiner la voie à suivre. Cet atelier a rassemblé des représentants nationaux et des parties prenantes de l'OTAN, de l'ONU, de l'UE et d'organisations non gouvernementales.

Mise en application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU dans le cadre du programme pour la science au service de la paix et de la sécurité

Le programme pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS) permet de soutenir activement la mise en œuvre du programme sur les femmes, la paix et la sécurité au travers de diverses activités avec les pays partenaires. L'année 2016 a vu se poursuivre plusieurs projets pluriannuels, consacrés à des travaux de recherche sur des rapports de pays concernant la dimension de genre, et au développement d'activités de sensibilisation aux questions de genre et de bonnes pratiques en la matière au sein de l'Alliance. Plusieurs ateliers financés sur le programme SPS ont en outre été organisés sur cette thématique ; ils ont notamment porté sur l'étude des réponses à apporter au problème des femmes qui rejoignent les rangs du groupe terroriste EIIL, les aspects de la crise ukrainienne liés au genre, et l'évaluation des plans d'action nationaux pour la mise en application de la résolution 1325.



40^e anniversaire du Comité OTAN sur la dimension de genre

Le Comité OTAN sur la dimension de genre, officiellement reconnu par le Comité militaire en juillet 1976, compte parmi les comités les plus anciens de l'Organisation. Des femmes officiers supérieurs avaient néanmoins commencé dès 1961 à organiser ponctuellement des conférences pour débattre de la situation, de l'organisation, des conditions d'emploi et des perspectives de carrière des femmes au sein des forces armées des pays de l'Alliance. Ces conférences ont désormais lieu régulièrement et le quarantième anniversaire du Comité a été célébré le 31 mai à l'occasion de la réunion de 2016. Des experts de pays de l'OTAN et de pays partenaires ainsi que d'autres délégués nationaux se sont réunis pour débattre de la manière dont les pays pourraient renforcer l'encadrement militaire et améliorer la redevabilité pour intégrer la dimension de genre.

Des résultats ont par ailleurs été obtenus dans divers domaines :

- un réseau de conseillers pour les questions de genre a été mis en place dans l'ensemble de la chaîne de commandement militaire de l'OTAN, bien que l'efficacité de cette capacité soit entravée par la vacance de certains postes ;
- les pays intègrent la dimension de genre dans leur planification de défense et dans leurs comptes rendus ;
- l'intégration de la dimension de genre constitue un principe clé de l'initiative OTAN de renforcement des capacités de défense. Ainsi, le troisième fonds d'affectation spéciale avec la Jordanie est le premier à être consacré à l'intégration des femmes militaires et à la formation des forces armées jordaniennes aux questions de genre. De même, une part significative des crédits du fonds d'affectation spéciale pour l'armée nationale afghane est consacrée à la participation des femmes et aux activités d'entraînement et de formation sur les questions de genre. La dimension de genre fait également partie des domaines prioritaires de l'ensemble complet de mesures d'assistance en faveur de l'Ukraine ;
- le module OTAN de formation et d'entraînement sur les questions de genre destiné aux pays a été rendu public.

Statistiques sur la parité hommes-femmes

Au sommet de l'OTAN à Varsovie, les dirigeants des pays de l'Alliance se sont félicités qu'en 2016, des femmes aient été nommées pour la première fois à certains postes de haut niveau dans les structures civiles et militaires de l'Organisation, à savoir :

- en juin, l'amiral Michelle Howard (États-Unis), au poste de commandant du Commandement allié de forces interarmées de Naples ;
- en septembre, le lieutenant-général Christine Whitecross (Canada), au poste de commandant du Collège de défense de l'OTAN ;
- en octobre, Rose Gottemoeller (États-Unis), au poste de secrétaire général délégué.

Les Alliés sont convenus qu'il fallait continuer de travailler à une meilleure représentation des femmes à l'OTAN. Le pourcentage de femmes à l'échelle de l'OTAN, en augmentation, a atteint 26 % en 2016, tandis que le pourcentage de femmes au sein du Secrétariat international est resté stable, à 39 %. Les femmes représentent 16 % des effectifs de l'État-major militaire international de l'OTAN.

Le Bureau du conseiller pour les questions de genre de l'État-major militaire international de l'OTAN a recueilli, en 2016, des données sur la situation des femmes dans les forces armées en 2015 :

- dans 85 % des pays membres de l'OTAN, tous les postes sont accessibles aux femmes dans les forces armées ;
- 11 % est la proportion moyenne de femmes dans les forces armées des pays membres de l'OTAN ;
- 6 % des militaires déployés dans des opérations de l'OTAN en 2015 étaient des femmes ;
- 65 % des pays membres de l'OTAN ont des structures de soutien pour les parents célibataires, divorcés ou veufs ayant la charge d'enfants ;
- 62 % des pays membres de l'OTAN disposent de programmes ou de politiques visant à promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- 52 % des pays membres de l'OTAN disposent de programmes ou appliquent des mesures pour venir en aide aux parents qui travaillent tous deux dans les forces armées ;
- 69 % des pays membres de l'OTAN disposent d'une entité militaire chargée de l'intégration de la dimension de genre.



ORGANISATION



L'OTAN est une alliance politico-militaire de 28 pays. L'Organisation proprement dite dispose d'un certain nombre de structures qui sont au service de l'Alliance au quotidien.

Tout au long de l'année 2016, l'OTAN a continué de mettre en œuvre de nouvelles méthodes de travail afin, de manière générale, d'accroître sa flexibilité, son efficacité et son efficience et d'améliorer le compte rendu, malgré le contexte budgétaire tendu. Par ailleurs, elle a continué de faire évoluer ses processus et ses structures afin d'être intrinsèquement capable de s'adapter et intrinsèquement flexible, résiliente et réactive face à toute menace. Et comme les années précédentes, elle a cherché avec rigueur à mieux mettre en adéquation les ressources et les axes de travail, notamment en adoptant des approches modernes et innovantes. Ces efforts aideront à améliorer la priorisation et à mieux répartir les ressources, le but étant que les effectifs, tant civils que militaires, soient en mesure de soutenir la réalisation des grandes priorités de l'OTAN.

S'agissant de l'adaptation institutionnelle, l'année 2016 a été marquée par les faits suivants :

- un gros effort de réforme et de modernisation de la gestion financière dans toute l'Organisation ;
- des progrès dans l'amélioration des processus de décision, notamment en ce qui concerne les menaces hybrides ;
- le lancement d'un réexamen complet du processus de mise à disposition des capacités financées en commun (capacités que l'Alliance possède ou exploite), qui doit permettre d'en améliorer l'efficience et l'efficacité ; un groupe d'experts indépendants de haut niveau a été constitué pour élaborer des propositions concrètes à cet égard ; il doit rendre son avis et ses recommandations d'ici avril 2017 ;
- la poursuite de la réforme des agences, le but étant d'accroître la transparence, d'améliorer le compte rendu et de parvenir à en retirer plus d'avantages et d'économies ;
- le lancement d'une évaluation fonctionnelle de la structure de commandement de l'OTAN.

Financement de l'OTAN

Les pays membres supportent de manière directe ou indirecte les frais de fonctionnement de l'OTAN et le coût de la mise en œuvre de ses politiques et activités. Les contributions indirectes sont les plus importantes. Ce sont celles que font les pays en participant à des opérations ou à des missions dirigées par l'OTAN. En effet, chaque pays membre assume le coût des forces qu'il décide de mettre à disposition pour une opération de l'OTAN.

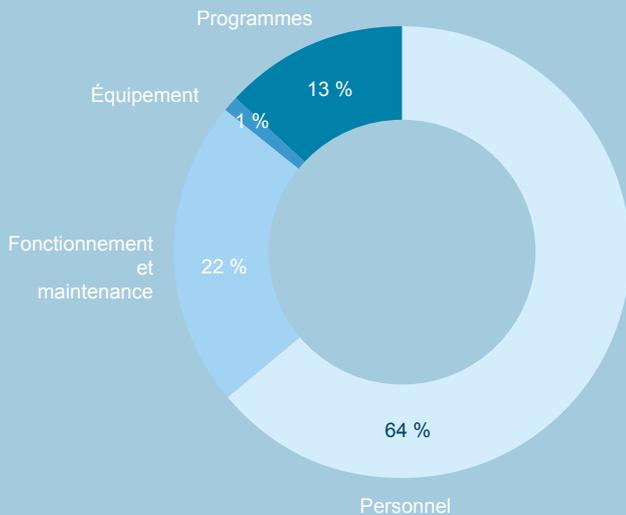
Les contributions directes couvrent les dépenses de l'Alliance qui servent les intérêts des 28 pays membres et qui n'incombent à aucun d'entre eux en particulier, par exemple, les dépenses relatives aux systèmes de défense aérienne ou aux systèmes de commandement et de contrôle en place à l'échelle de l'OTAN. Ces dépenses sont supportées collectivement, souvent suivant le principe du financement commun. Dans ce régime, les contributions des 28 pays membres sont calculées selon une formule de partage des coûts agréée qui est fondée sur leur revenu national brut. Le régime de financement commun sert à alimenter les principaux budgets gérés par l'OTAN : le budget civil (Secrétariat international et frais de fonctionnement du siège), le budget militaire (coûts de la structure de commandement intégrée de l'OTAN) et le programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (capacités militaires).

Certains projets sont financés conjointement, ce qui signifie que les pays qui y participent définissent les besoins, les priorités et les modalités de financement, mais que la supervision politique et financière est assurée par l'OTAN. Le processus de financement est supervisé par le Conseil de l'Atlantique Nord, géré par le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources et exécuté par le Comité des budgets ainsi que par le Comité des investissements.

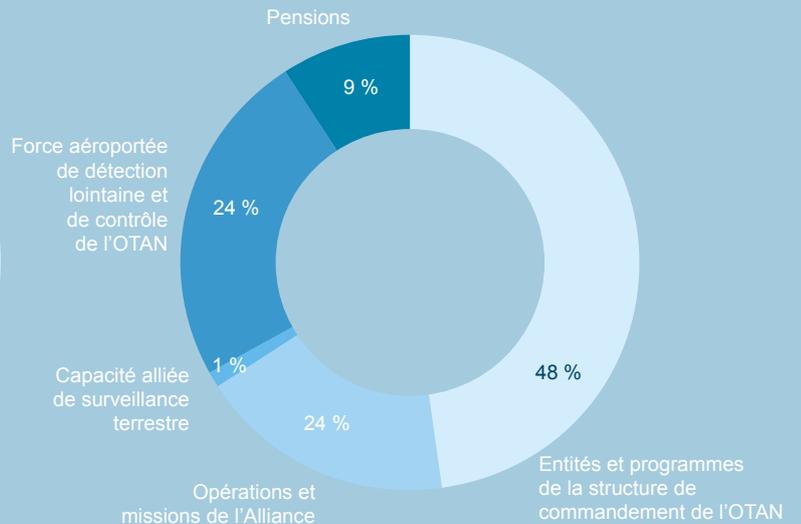
Budget civil

Le budget civil couvre les dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement ainsi que les dépenses liées aux programmes du Secrétariat international de l'OTAN. En plus de soutenir le processus décisionnel et l'exécution des programmes de l'OTAN – ses deux raisons d'être –, le Secrétariat international assure le fonctionnement et la maintenance de l'ensemble des installations du siège, y compris les espaces de bureaux dévolus aux délégations nationales, à d'autres entités OTAN et aux pays partenaires. Le budget civil est approuvé par le Conseil de l'Atlantique Nord, qui veille à ce qu'il reflète les priorités stratégiques.

Partie principale du budget civil 2016



Plafonds du budget militaire 2016



Il est alimenté par les budgets des ministères des Affaires étrangères (dans la plupart des cas) et il est exécuté par le Secrétariat international. En 2016, la dotation de la partie principale du budget civil, laquelle ne couvre pas les obligations liées aux pensions, s'élevait à 184,6 millions d'euros.

Budget militaire

Le budget militaire couvre la partie financée en commun des opérations et missions de l'OTAN ainsi que les coûts d'exploitation et de maintenance de la structure de commandement de l'OTAN. Il comprend plus de 39 budgets distincts, qui sont alimentés par les budgets de défense des pays membres (dans la plupart des cas) selon des quotes-parts agréées. Il est approuvé par le Conseil de l'Atlantique Nord, supervisé par le Comité des budgets (qui se compose de représentants de tous les pays membres de l'OTAN) et exécuté par les différents titulaires de budget. Dans tous les cas, la mise à disposition de personnel militaire reste à la charge des pays. Le plafond fixé pour le budget militaire 2016 était de 1,2 milliard d'euros.

Le budget militaire finance l'État-major militaire international, les deux commandements stratégiques et leurs systèmes de commandement, de contrôle et d'information, de même que les éléments suivants :

- la Force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN ;
- la capacité alliée de surveillance terrestre ;
- les opérations et missions de l'Alliance ;
- les entités et programmes de la structure de commandement de l'OTAN ;
- le programme de transition de l'Agence OTAN d'information et de communication ;
- les pensions des agents civils retraités de la structure de commandement de l'OTAN.

Programme OTAN d'investissement au service de la sécurité

Le programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP) sert à financer de gros projets (travaux de construction ou mise en place de systèmes de commandement et de contrôle) qui vont au-delà de ce dont les pays membres ont besoin à titre individuel pour leur défense nationale. Il aide les commandements stratégiques de l'OTAN à remplir leurs rôles en fournissant des installations et des équipements tels que des moyens de défense aérienne, des systèmes d'information et de communication, des quartiers généraux pour la structure intégrée et pour les opérations extérieures, ainsi que des infrastructures essentielles (aéroports, systèmes d'approvisionnement en carburants et ports) à l'appui des forces déployées.

Les fonds du NSIP proviennent des ministères de la Défense des pays membres, lesquels contribuent selon une formule de partage des coûts agréée. Le programme est approuvé par le Conseil de l'Atlantique Nord et supervisé par le Comité des investissements (qui se compose de représentants de tous les pays membres de l'OTAN). Les projets sont exécutés, selon les compétences qu'ils requièrent, par les divers pays hôtes ou par différentes agences de l'OTAN ou encore par les commandements stratégiques. Le plafond du NSIP pour 2016 était de 690 millions d'euros.

Amélioration de la gestion des fonds communs OTAN

Ces dernières années, l'Alliance s'est efforcée d'améliorer ses procédures de gestion, afin de rendre plus efficient et moins onéreux le processus par lequel les capacités sont mises à la disposition des commandants militaires.

Le Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN (IBAN) est un organe indépendant chargé de vérifier les comptes des différents organismes OTAN. Il a pour mission principale de donner au Conseil de l'Atlantique Nord et aux gouvernements des pays membres l'assurance que les fonds communs ont été correctement utilisés pour le règlement de dépenses autorisées et que les dépenses exposées se situent dans les limites des autorisations financières accordées et du volume de travaux autorisé.

Outre les audits financiers, le mandat de l'IBAN inclut les audits de performance. Son rôle ne se limite donc pas à faire respecter l'obligation de rendre compte mais s'étend à l'examen des pratiques de gestion en général. Les membres de l'IBAN sont en principe issus des organismes nationaux de contrôle financier des pays membres. Ils sont nommés par le Conseil de l'Atlantique Nord et sont responsables devant ce dernier. Les rapports de l'IBAN sont accessibles au grand public sur le site web de l'OTAN.

Amélioration de la réglementation financière

La gestion financière a fait l'objet d'un gros effort de modernisation dans toute l'Alliance. Cette réforme a nécessité un réexamen de la réglementation financière.

Concrètement,

- un cadre comptable a été adopté pour la mise en application des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) ;
- le règlement financier et les règles et procédures financières s'appliquant aux entités financées en commun ont été modernisés ;
- des lignes directrices visant à améliorer la cohérence et la comparabilité des états financiers produits par les différentes entités OTAN ont été établies.

L'introduction de ces changements dans la réglementation financière a conduit à des améliorations notables dans l'information financière (s'agissant notamment du respect des échéances), dans la transparence financière et dans le compte rendu. L'OTAN se rapproche ainsi de l'objectif consistant à s'aligner sur les bonnes pratiques du secteur public. Par ailleurs, l'OTAN a rendu publics toute une série de documents et rapports financiers, parmi lesquels ceux dans lesquels sont définies les politiques et procédures désormais applicables.

Structures de l'OTAN

Le Conseil de l'Atlantique Nord est l'organe suprême de prise de décision à l'OTAN. Il offre un cadre permettant de procéder à de larges consultations sur tous les sujets touchant à la paix et à la sécurité des pays membres. Il est composé de hauts représentants de chacun de ces pays, qui se réunissent pour examiner des questions d'ordre politique ou opérationnel nécessitant des décisions collectives.

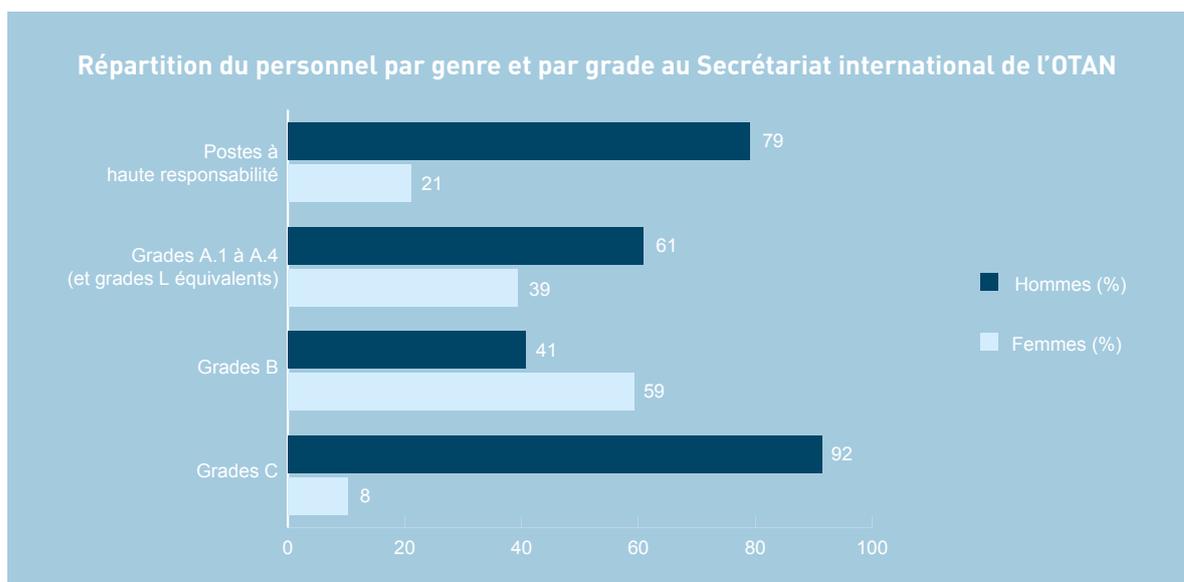
Les politiques adoptées par le Conseil sont l'expression de la volonté collective de tous les pays membres de l'Alliance, puisque les décisions sont prises par consensus. Le Conseil est présidé par le secrétaire général, et ses décisions ont la même valeur, qu'il soit réuni au sommet, c'est-à-dire au niveau des chefs d'État et de gouvernement, ou en session permanente, c'est-à-dire au niveau des ambassadeurs.

Secrétariat international

Plus de 1 100 civils travaillent au Secrétariat international, établi au siège de l'Organisation, à Bruxelles (Belgique). Le rôle premier de cet organisme est de fournir des avis, des orientations et un soutien administratif aux délégations des pays auprès de l'OTAN. Il facilite la formation du consensus et la prise de décision au sein de l'Alliance, et il aide à la mise en application des décisions prises.

L'OTAN a un système de recrutement basé sur le mérite et veille à ce que son personnel reflète la diversité du près d'un milliard de citoyens pour lesquels elle œuvre. En 2016, le Secrétariat international employait des ressortissants de presque tous les pays membres. La stratégie RH de l'OTAN a pour objet d'attirer les personnes les plus talentueuses et de leur permettre de se perfectionner, le tout de manière aussi efficace et efficiente que possible.

Par ailleurs, l'OTAN continue de s'attacher à augmenter la proportion de femmes au sein de ses effectifs. En 2016, les femmes représentaient 26 % du personnel de l'Organisation (pourcentage en augmentation) et 39 % du personnel du Secrétariat international. Le pourcentage de femmes occupant des postes à haute responsabilité est resté stable, à 21 %. En 2016, le réseau professionnel féminin de l'OTAN et le programme de mentorat destiné aux femmes sont entrés dans leur deuxième phase. Le programme vise à étendre les possibilités, pour les femmes hautement qualifiées, de se présenter à des postes, ainsi qu'à supprimer tout obstacle structurel entre les services et entre les catégories d'agents. L'Équipe spéciale Parité hommes-femmes et diversité a eu en 2016 une première réunion ouverte à l'ensemble des organismes OTAN, à laquelle ont participé des représentants militaires et des représentants civils.





Autorités militaires de l'OTAN

Comité militaire

Plus haute instance militaire de l'OTAN, le Comité militaire est composé des chefs d'état-major de la défense des pays membres de l'OTAN. Il est présidé actuellement par le général tchèque Petr Pavel. Les chefs d'état-major de la défense des pays de l'OTAN se réunissent au moins trois fois par an. Le reste du temps, le Comité militaire siège en session permanente ; les représentants militaires des pays s'expriment alors au nom de leur chef d'état-major de la défense. Le rôle du Comité militaire est d'examiner les questions importantes sur le plan militaire, d'en débattre et de prendre les mesures qui s'imposent, en veillant à privilégier l'intérêt de l'Alliance, tout en tenant compte des positions et des points de vue des pays.

Le Comité militaire fournit au Conseil de l'Atlantique Nord des avis militaires fondés sur le consensus. Il coopère étroitement avec les deux commandants stratégiques pour porter à l'attention de l'échelon politique des plans, des questions et des recommandations.

État-major militaire international

L'État-major militaire international (EMI) est l'organe exécutif du Comité militaire, et il est placé sous l'autorité d'un directeur général, actuellement le général de corps d'armée néerlandais Jan Broeks. Il est chargé de réaliser des analyses et des études sur des questions militaires intéressant l'OTAN, de recenser les domaines présentant un intérêt stratégique et opérationnel, et de proposer des lignes d'action. Il veille aussi à ce que les décisions et les politiques de l'Organisation relatives aux questions militaires soient mises en œuvre par les organes militaires compétents de l'OTAN.

L'EMI compte environ 500 militaires et civils venant des pays membres de l'OTAN et des pays partenaires, qui travaillent dans l'intérêt général de l'Alliance plutôt que dans celui de leur pays d'origine.

Tandis que l'Organisation dans son ensemble s'attache à mettre en application la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, les pays membres ont détaché davantage de femmes auprès de l'EMI. En 2016, les femmes, civiles et militaires confondues, représentaient 16 % de l'effectif de l'EMI.

Structure de commandement de l'OTAN

La structure de commandement de l'OTAN et la structure de forces de l'OTAN permettent à l'Organisation de mener à bien ses tâches fondamentales. La structure de commandement de l'OTAN a une vocation stratégique : elle est d'abord destinée à exercer le commandement et le contrôle des opérations interarmées de l'Alliance. Elle se compose du Commandement allié Opérations, du Commandement allié Transformation ainsi que de leurs commandements et quartiers généraux subordonnés.

Le Commandement allié Opérations (ACO) est chargé de la planification et de l'exécution de toutes les opérations et missions de l'OTAN. Son quartier général principal est établi à Mons, en Belgique, et il possède des quartiers généraux subordonnés dans plusieurs autres pays de l'OTAN, dont l'Italie et les Pays-Bas. Il est dirigé par le commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR), poste qu'occupe actuellement le général Curtis M. Scaparrotti, de l'armée de terre des États-Unis.

Le Commandement allié Transformation (ACT) pilote la transformation de la structure, des forces, des capacités et de la doctrine militaires de l'OTAN. Son quartier général principal est situé aux États-Unis, à Norfolk (Virginie), et il possède des commandements subordonnés dans plusieurs autres pays de l'OTAN. Il est dirigé par le commandant suprême allié Transformation (SACT), poste qu'occupe actuellement le général Denis Mercier, de l'armée de l'air française.

Ce sont au total près de 6 500 militaires et plus de 700 civils qui travaillent au sein de l'État-major militaire international et dans les quartiers généraux formant la structure de commandement de l'OTAN. Les militaires sont mis à la disposition de l'OTAN par leur pays et relèvent des budgets de défense nationaux. Les 28 Alliés sont représentés au sein des structures militaires de l'OTAN et, en 2016, plus d'une quarantaine de militaires provenant de 12 pays partenaires travaillaient également au sein de ces structures.

Agences et organismes

Agence OTAN d'information et de communication (NCIA)

La NCIA assure, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, le bon fonctionnement des réseaux OTAN et elle met à disposition les technologies de pointe requises à l'appui des priorités de l'Alliance, notamment la défense aérienne, la défense antimissile balistique et la cyberdéfense.

La NCIA, dont le siège se trouve à Bruxelles, dispose de deux sites principaux, l'un à La Haye (Pays-Bas) et l'autre à Mons (Belgique), ainsi que d'une trentaine de points d'attache répartis sur un territoire s'étendant de l'Amérique du Nord à l'Afghanistan. Dotée d'un personnel composé à la fois de civils et de militaires, la NCIA est un organisme de prestation de services financé par le client, qui fait actuellement l'objet d'une profonde restructuration visant à la rendre plus résiliente et plus réactive.

En 2016, l'Agence a contribué à la présence avancée de l'OTAN en Europe centrale et orientale en connectant en un temps record les unités d'intégration des forces OTAN (NFIU) et en mettant à disposition des moyens informatiques dématérialisés sécurisés. Elle a aussi considérablement accru le rôle qu'elle joue dans le cadre des exercices OTAN en favorisant l'interopérabilité entre formations multinationales et en livrant un premier lot de systèmes de communication déployables lors de l'exercice Steadfast Cobalt 2016. La NCIA continue par ailleurs d'apporter son concours aux opérations en fournissant des services informatiques pour les opérations de gestion de crise de l'Organisation, notamment dans le cadre de la mission Resolute Support et de la KFOR. Elle a mis à disposition les technologies clés qui ont permis la déclaration de capacité opérationnelle initiale pour le système de défense antimissile balistique de l'OTAN et pour le système de renseignement, de surveillance et de reconnaissance interarmées.

Alors que l'Alliance développe sa capacité à opérer dans un cyberspace contesté, l'Agence assure, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, la protection des réseaux de l'Organisation par l'intermédiaire du Centre technique de la capacité OTAN de réaction aux incidents informatiques (NCIRC). Dans le cadre du cyberpartenariat OTAN-industrie, la NCIA a signé huit accords visant à accroître le partage d'informations avec l'industrie et à renforcer la coopération dans le domaine cyber. L'année 2016 a également vu la conclusion d'un accord historique avec l'Union européenne : l'arrangement technique signé entre le NCIRC et le Centre d'alerte et de réaction aux attaques

informatiques (CERT) de l'UE offre désormais un cadre pour l'échange des meilleures pratiques entre les équipes d'intervention d'urgence.

La NCIA contribue à l'ouverture politique de l'OTAN en jouant le rôle d'agent d'exécution du fonds d'affectation spéciale de l'OTAN consacré au renforcement des capacités C4 (commandement, contrôle, communication et informatique) de l'Ukraine, elle a mené à bien la première phase du programme de sûreté de l'espace aérien régional, et elle continue de mettre en œuvre des projets visant à permettre à l'Ukraine d'améliorer sa connaissance de la situation. L'Agence aide également les pays partenaires de l'OTAN, notamment la Finlande et la Suède, à renforcer leur interopérabilité avec l'OTAN dans le cadre de programmes de travail pluriannuels.

Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA)

La NSPA est le principal prestataire de services logistiques de l'OTAN. En 2016, elle a ainsi fourni à l'OTAN, aux pays membres et aux pays partenaires toute une série de services (achats, gestion du cycle de vie, soutien d'opérations et d'exercices, soutien logistique), pour un montant total de plus de 3,5 milliards d'euros. Les pays clients financent directement la majorité de ces activités. L'Agence a son siège au Luxembourg, et elle dispose de centres d'exploitation en France, en Hongrie et en Italie, avec des antennes en Afghanistan et au Kosovo, notamment.

En 2016, la NSPA comptait une soixantaine d'agents déployés de façon permanente en Afghanistan, en Iraq, au Kosovo et au Mali pour gérer les produits et les services fournis par quelque 2 500 personnes employées par les contractants. Dans le cadre de ce soutien, elle gère des contrats lui permettant d'assurer une couverture quasiment mondiale pour l'approvisionnement en carburant et en pétrole ainsi que pour les services portuaires aux fins du transport maritime. L'Agence a par ailleurs continué de fournir de nouvelles infrastructures, un soutien d'aérodrome et des services de logistique opérationnelle aux troupes sur le théâtre.

La NSPA a également apporté d'importantes contributions lors des exercices menés par l'OTAN en 2016, et elle a assuré la mise en place, la gestion, l'exploitation et la maintenance de camps déployables et de services contractuels pour le compte des pays. Elle soutient de manière directe le plan d'action « réactivité » de l'OTAN et la présence avancée qui y est prévue, offrant son concours à la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation

s'agissant du transport et de l'approvisionnement, de la construction d'infrastructures et du soutien de bases implantées dans les pays hôtes, y compris au profit des pays-cadres et des pays fournisseurs de troupes. Des services de soutien pendant le cycle de vie sont fournis aux Alliés et aux partenaires dans le cadre de 28 associations multinationales couvrant plus de 90 systèmes d'arme, allant des aéronefs aux radars en passant par les missiles, les munitions, les systèmes électroniques et le soutien aux avions C-17 de l'escadre de transport lourd de l'OTAN basée en Hongrie.

En 2016, l'Agence a connu un succès majeur avec la signature, au nom du Luxembourg et des Pays-Bas, de contrats en partenariat avec l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR) pour la nouvelle flotte OTAN d'avions multirôles de ravitaillement en vol et de transport (MRTT), les appareils devant être livrés en 2018 et en 2019. La NSPA dirigera la phase de conceptualisation d'un projet d'acquisition possible, à savoir celui qui porte sur le système de surveillance et de contrôle de l'Alliance, qui remplacerait l'actuelle flotte d'avions de détection lointaine aéroportée. La mise en place d'une gestion tout au long du cycle de vie pour la capacité alliée de surveillance terrestre (AGS) de l'OTAN reste une priorité pour l'Agence, qui coopère en la matière avec le Commandement allié Opérations et avec l'Agence OTAN de gestion de l'AGS (NAGSMA).

Depuis Versailles (France), la NSPA gère le réseau d'oléoducs en Centre-Europe, qui assure le transport et le stockage de carburant en Europe occidentale, à des fins militaires et civiles. L'Agence dirige également un certain nombre de projets faisant appel à des fonds d'affectation spéciale, qui offrent aux pays partenaires des services tels que la destruction de munitions et d'explosifs excédentaires ou anciens et un soutien médical. En 2016, elle a apporté une aide à l'Ukraine en faisant en sorte que les soldats blessés bénéficient de soins dans des centres de rééducation et en contribuant à la destruction de munitions et d'explosifs anciens ou obsolètes.

Organisation OTAN pour la science et la technologie (STO)

La STO parraine des activités dans des domaines de pointe de la science et de la technologie, dont elle exploite les résultats pour donner en temps utile aux Alliés, aux partenaires et à l'OTAN proprement dite des avis qui les aident à améliorer leurs capacités de défense au profit des tâches fondamentales de l'Alliance que sont la défense collective, la gestion de crise et la sécurité coopérative.

Avec plus de 5 000 scientifiques et ingénieurs qui prennent une part active à ses travaux, la STO dispose du plus vaste réseau collaboratif d'experts au monde pour ce qui concerne la science et la technologie appliquées à la défense. Son programme de travail annuel comprend plus de 250 projets, qui portent sur un large éventail de sujets (systèmes autonomes, lutte anti-sous-marine, énergie dirigée, résilience humaine, aspects économiques du remplacement de flottes d'aéronefs, aéronefs hypersoniques, radar quantique, ou encore incidence des médias sociaux sur les opérations militaires, etc.).

Installé à La Spezia (Italie), son Centre pour la recherche et l'expérimentation maritimes, qui jouit d'une renommée internationale, propose des solutions scientifiques et technologiques innovantes, éprouvées sur le terrain. Le Bureau de soutien à la collaboration de la STO, implanté à Neuilly (France), facilite la collaboration des experts et leur apporte un soutien exécutif. La STO relève du Comité OTAN pour la science et la technologie, présidé par le conseiller scientifique de l'OTAN. En poste au siège de l'Organisation, à Bruxelles, ce dernier exerce des fonctions consultatives auprès de la haute direction de l'OTAN.

Bureau OTAN de normalisation (NSO)

La normalisation est essentielle à l'interopérabilité des capacités mises à disposition. En 2016, les Alliés se sont attachés à élaborer et à mettre en application les normes OTAN qui viennent directement à l'appui des priorités agréées pour la planification de défense, ainsi qu'à recenser les besoins en la matière. L'OTAN organise plus fréquemment des exercices, et les Alliés en exploitent les enseignements pour améliorer les normes OTAN et leur mise en application. L'Alliance a adopté une nouvelle version de la politique OTAN de normalisation, qui représente de nets progrès en termes d'intégration de la normalisation dans les autres processus OTAN agréés, de mise en application des normes par les pays et de réactivité du processus de normalisation.

Siège de l'OTAN

L'OTAN opère dans de nombreuses régions du monde, mais c'est au siège de l'Organisation, à Bruxelles, que se décident sa politique et son action, au travers de discussions et de consultations.

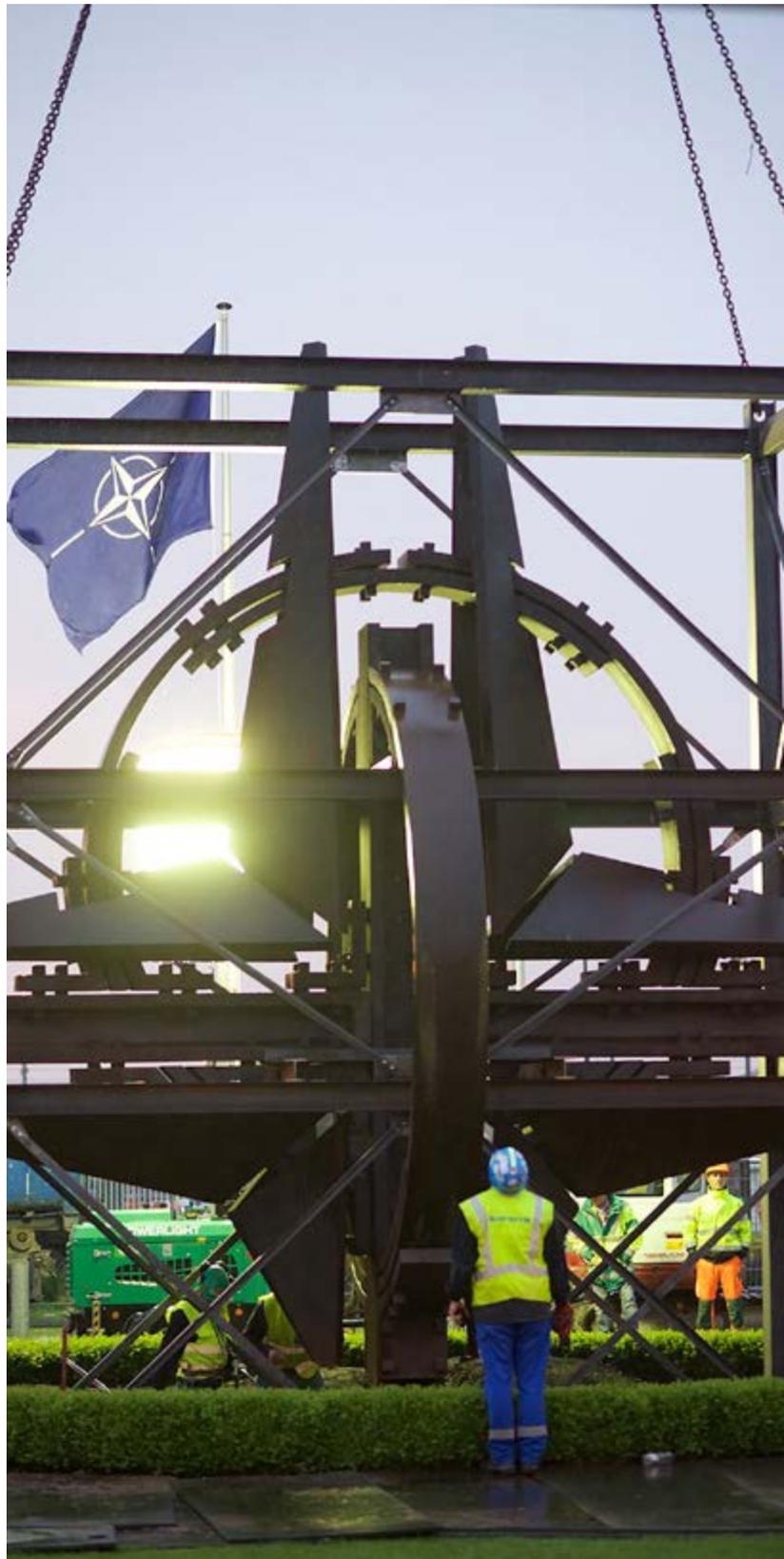
Le siège accueille le Secrétariat international et l'État-major militaire international, ainsi que les délégations et les représentations militaires des 28 pays membres, les missions de 19 pays partenaires et plusieurs agences de l'OTAN.

En 2016, près de 5 500 réunions s'y sont tenues, dont plus de la moitié ont nécessité une interprétation simultanée, habituellement dans les deux langues officielles de l'OTAN (anglais et français), mais aussi dans les langues des pays partenaires de l'OTAN, notamment l'arabe, le géorgien, le macédonien, le monténégrin, le mongol, le russe et l'ukrainien.

L'utilisation de deux langues officielles entraîne une charge de travail importante pour le Service Traduction de l'OTAN, qui est disponible sept jours sur sept, 365 jours par an pour fournir la traduction officielle des documents de l'Organisation. En 2016, les demandes adressées au Service Traduction ont représenté un total de plus de 15 millions de mots, ce qui équivaut à un volume moyen de 143 pages par jour.

Les travaux du Conseil de l'Atlantique Nord et de ses comités nécessitent un grand nombre de documents, qu'il s'agisse d'ordres du jour, de rapports, de documents de travail ou de comptes rendus de décisions. En 2016, le Secrétariat international a diffusé près de 19 000 documents à l'appui des travaux des comités. Depuis 2010, il utilise un système électronique de gestion des documents, dont se servent également les comités, et depuis 2014, la diffusion des documents en interne se fait exclusivement par voie électronique. La prochaine étape consistera à recourir davantage aux moyens électroniques pour l'échange d'informations avec les partenaires de l'OTAN, afin de réduire les besoins d'impression, près de 4 millions de pages étant encore imprimées chaque année.

En ce qui concerne le nouveau siège de l'OTAN, les préparatifs du déménagement se sont poursuivis en 2016. La sculpture en acier oxydé connue sous le nom d'« étoile de l'OTAN » y a été déplacée au mois de mai. Elle trônait devant le siège actuel depuis août 1971.



Vers une plus grande transparence

Au sommet du pays de Galles, en septembre 2014, les dirigeants des pays de l'Alliance ont chargé l'OTAN d'améliorer la transparence financière et de mieux rendre compte des dépenses. Par ailleurs, dans le domaine non financier, l'Organisation s'efforce d'être aussi ouverte que possible en rendant publique une quantité toujours plus grande d'informations, qu'elles soient anciennes ou d'actualité.

Parmi les documents rendus publics en 2016 figurent 13 accords de normalisation en vigueur relatifs à la sécurité des munitions, deux documents récents relatifs aux politiques de l'OTAN en matière de diversité, deux documents récents du Bureau du secrétaire général sur la protection des civils, 24 documents ayant trait à l'histoire de la Conférence des directeurs nationaux des armements, publiés à l'occasion du 50^e anniversaire de ce comité, ainsi que plus de 15 000 documents du Conseil de l'Atlantique Nord, du Comité militaire ou de leurs sous-comités datant des années 1984 et 1985.

L'OTAN continue d'améliorer l'accès à ses documents sur son site web. C'est ainsi qu'elle y a notamment créé une rubrique consacrée à son histoire⁹.

9 www.nato.int/cps/fr/natohq/declassified.htm

Mission Resolute Support (RSM)

Resolute Support est une mission dirigée par l'OTAN visant à prodiguer formation, conseil et assistance aux forces et aux institutions de sécurité afghanes. Elle a été lancée le 1^{er} janvier 2015, immédiatement après la dissolution de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS).

Le cadre juridique de la mission Resolute Support est fixé dans une convention sur le statut des forces (SOFA), document signé à Kaboul le 30 septembre 2014 et ratifié par le Parlement afghan le 27 novembre 2014. La SOFA définit les conditions dans lesquelles les forces de l'OTAN sont déployées, ainsi que les activités qu'elles sont autorisées à mener. Cette mission s'appuie également sur la résolution 2189 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée à l'unanimité le 12 décembre 2014.

La mission Resolute Support offre formation, conseil et assistance dans huit domaines essentiels : la budgétisation pluriannuelle ; la transparence ; la redevabilité et le contrôle ; le contrôle civil des institutions de sécurité afghanes ; la génération de force ; le maintien en puissance des forces ; la stratégie et la planification des politiques ; la recherche de ressources et l'exécution ; le renseignement ; et la communication stratégique.

Les pays qui ne fournissent pas de troupes à Resolute Support appuient la mission de différentes façons, et contribuent à l'effort visant plus largement à développer les forces de défense et de sécurité nationales afghanes (ANDSF) pour le long terme.

Outre les activités de formation, de conseil et d'assistance, les Alliés et les pays partenaires contribuent également au financement des forces de défense et de sécurité nationales afghanes, et renforcent le partenariat durable avec l'Afghanistan, grâce à une intensification du dialogue politique et de la coopération pratique.

Ces efforts s'inscrivent dans le cadre plus large de l'engagement pris par la communauté internationale en Afghanistan de faire en sorte que ce pays ne redevienne plus jamais un sanctuaire pour le terrorisme.

Commandant : Général John W. Nicholson (États-Unis)
Haut représentant civil de l'OTAN : Ambassadeur Ismail Aramaz (Turquie)

Commandement de la RSM à Kaboul
Quartier général de la RSM
Commandant : Général John W. Nicholson (États-Unis)
Commandant adjoint : Général de corps d'armée Sandy Storrie (Royaume-Uni)

Commandement de la mission de formation, de conseil et d'assistance – Capitale (TAAC(C)) :
Quartier général à Kaboul, sous commandement turc
Commandant : Général de brigade Ayhan Saygin (Turquie)

Commandement de la mission de formation, de conseil et d'assistance – Nord (TAAC(N)) :
Quartier général à Mazar-i-Charif, sous commandement allemand
Commandant : Général de brigade André Bodemann (Allemagne)

Commandement de la mission de formation, de conseil et d'assistance – Est (TAAC(E)) :
Quartier général à Laghman, sous commandement américain
Commandant : Général de brigade Paul T. Calvert (États-Unis)

Commandement de la mission de formation, de conseil et d'assistance – Sud (TAAC(S)) :
Quartier général à Kandahar, sous commandement américain
Commandant : Général de brigade Lee Henry (États-Unis)

Commandement de la mission de formation, de conseil et d'assistance – Ouest (TAAC(W)) :
Quartier général à Herat, sous commandement italien
Commandant : Général de brigade Gianpaolo Mirra (Italie)

Contribution des 39 pays fournisseurs de troupes

Albanie	43
Arménie	121
Australie	270
Autriche	12
Azerbaïdjan	94
Belgique	62
Bosnie-Herzégovine	55
Bulgarie	86
Croatie	96
République tchèque	214
Danemark	97
Estonie	4
Finlande	29
Géorgie	870
Allemagne	980
Grèce	4
Hongrie	90
Islande	2
Italie	1 037
Lettonie	22
Lituanie	21
Luxembourg	1
Mongolie	120
Monténégro	18
Pays-Bas	100
Nouvelle-Zélande	10
Norvège	42
Pologne	182
Portugal	10
Roumanie	588
Slovaquie	40
Slovénie	7
Espagne	8
Suède	25
L'ex-République yougoslave de Macédoine ¹⁰	39
Turquie	532
Ukraine	10
Royaume-Uni	450
États-Unis	6 941
Effectif total de la RSM¹¹	13 332

¹⁰ La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

¹¹ Les chiffres figurant dans ce tableau donnent une idée de la présence globale en Afghanistan de chacun des pays fournisseurs de troupes. Ils reposent sur des informations provenant directement des pays contributeurs et peuvent inclure les forces déployées à l'appui de la RSM. Ils sont fournis à titre indicatif car ils changent régulièrement, en fonction des procédures de déploiement propres à chacun des pays contributeurs.

Force pour le Kosovo (KFOR)

Dirigée par l'OTAN, la Force pour le Kosovo a pour mission de contribuer à maintenir un environnement sûr et sécurisé au Kosovo, en vertu du mandat défini dans la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU. Pour s'acquitter de cette mission, l'OTAN coopère avec l'ONU, l'Union européenne et d'autres acteurs internationaux, selon les besoins, et leur prête assistance. Par son action, la KFOR aide à la mise en place de structures de sécurité professionnelles, démocratiques et multiethniques au Kosovo.

Commandant : Général de division Giovanni Fungo (Italie)

Contribution des 31 pays fournisseurs de troupes

Albanie	13
Arménie	35
Autriche	474
Bulgarie	10
Canada	5
Croatie	23
République tchèque	9
Danemark	35
Estonie	2
Finlande	20
France	2
Allemagne	550
Grèce	112
Hongrie	350
Irlande	12
Italie	551
Lituanie	1
Luxembourg	23
République de Moldova	41
Pays-Bas	5
Norvège	2
Pologne	258
Portugal	185
Roumanie	56
Slovénie	252
Suède	2
Suisse	234
Turquie	313
Ukraine	40
Royaume-Uni	1
États-Unis	675

Effectif total de la KFOR 4 291

Pays non OTAN contribuant à la KFOR¹²

Arménie
Autriche
Finlande
Irlande
République de Moldova
Suède
Suisse
Ukraine



L'ex-République
yougoslave
de Macédoine*

Carte établie par la Section Géomatique du SITCEN, siège de l'OTAN, janvier 2016

*La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

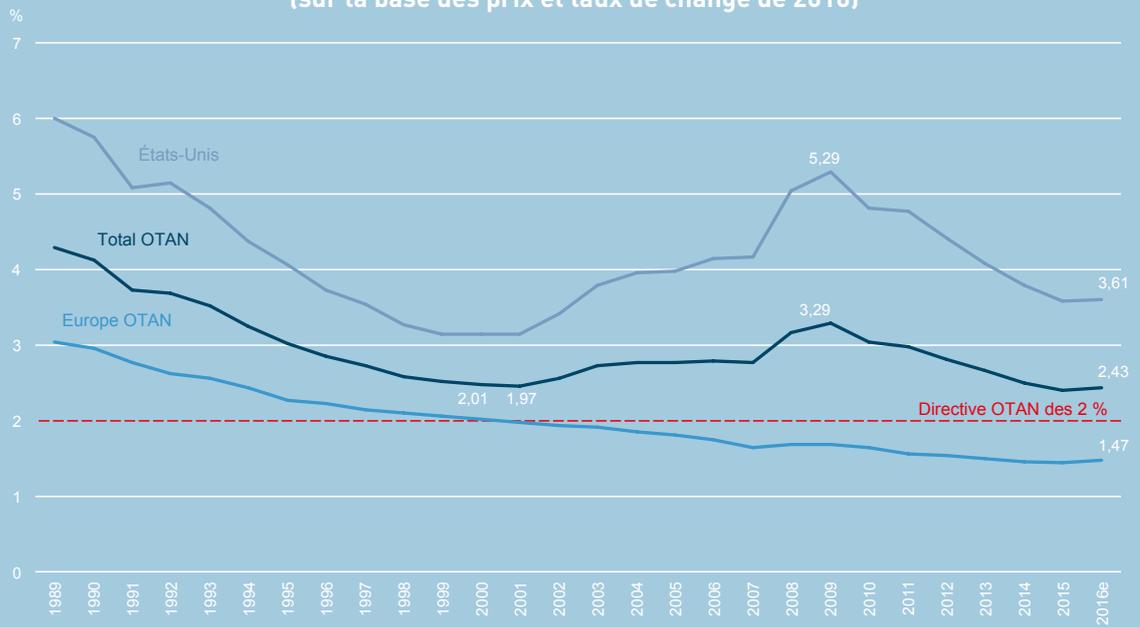
¹² Un pays non OTAN contribuant à la KFOR est un partenaire d'opération de l'OTAN qui fournit des forces et/ou des capacités à la KFOR ou qui lui apporte un soutien sous une forme ou une autre. L'octroi du statut de pays non OTAN contribuant à la KFOR requiert une décision officielle du Conseil de l'Atlantique Nord, prise sur la base d'un avis politico-militaire.

Les dépenses de défense des pays de l'OTAN (2009 – 2016)

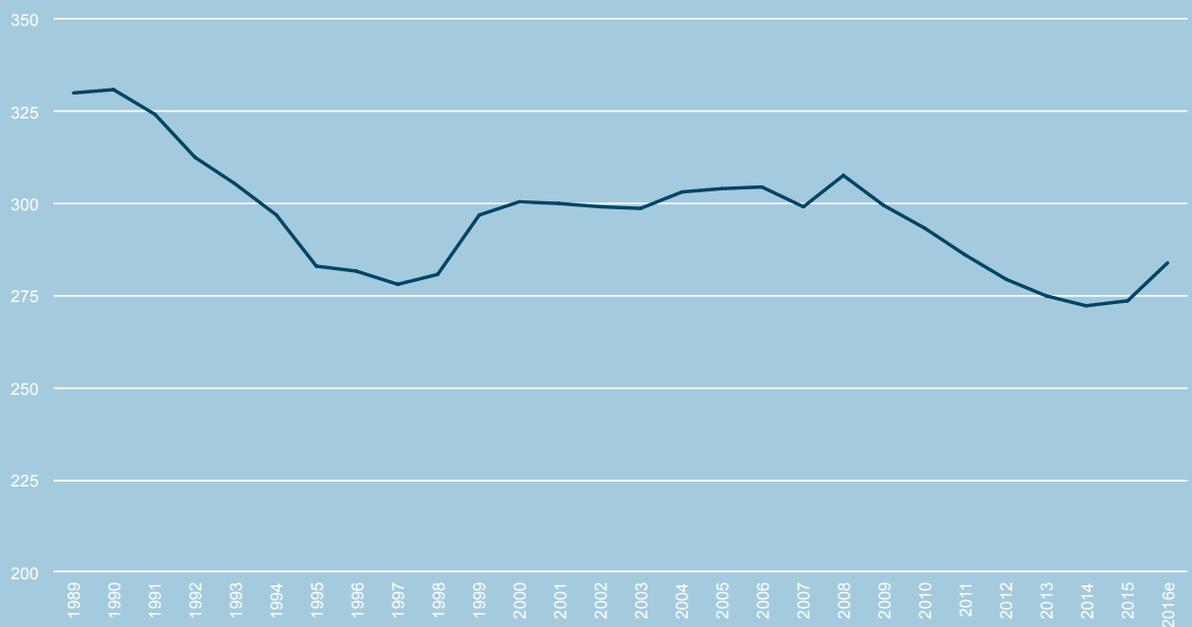
L'OTAN recueille régulièrement des données sur les dépenses de défense des Alliés et les présente sous la forme d'agrégats et de sous-ensembles. Le ministère de la Défense de chaque pays membre communique les données relatives aux dépenses de défense actuelles et futures selon une définition agréée des dépenses de défense. Les montants sont ceux que les pays ont effectivement dépensés ou vont dépenser au cours de l'exercice pour répondre aux besoins de leurs forces armées ou de celles d'autres pays de l'Alliance. L'OTAN recourt également à des informations économiques et démographiques actualisées mises à disposition par la direction générale des affaires économiques et financières de la Commission européenne ainsi que par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Du fait des différences entre la définition OTAN et les définitions des pays, les chiffres présentés peuvent s'écarter considérablement des chiffres correspondants qui sont cités par les médias, publiés par les autorités des pays ou inscrits dans les budgets nationaux. Les dépenses d'équipement englobent les dépenses afférentes aux équipements majeurs et les dépenses de recherche et développement consacrées à ces équipements. Les dépenses de personnel incluent les pensions de retraite.

Les informations utilisées dans le présent rapport ont été arrêtées à la date du 15 février 2017. Les chiffres pour 2016 sont des estimations.

**Graphique 1 : Dépenses de défense en part du PIB
(sur la base des prix et taux de change de 2010)**

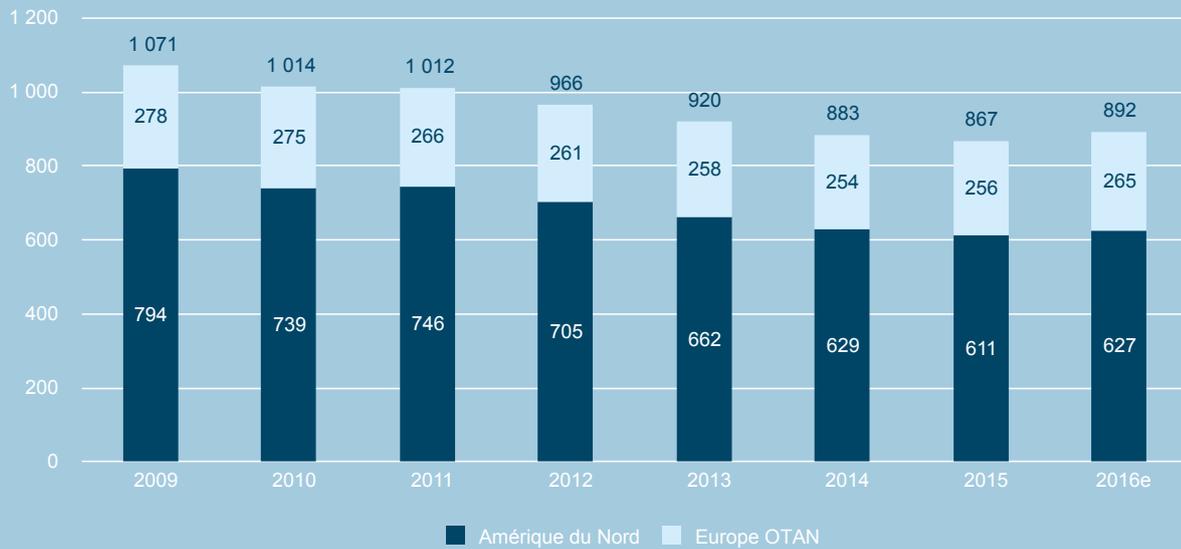


**Graphique 2 : Europe OTAN et Canada – dépenses de défense
(en milliards de dollars des États-Unis de 2010)**

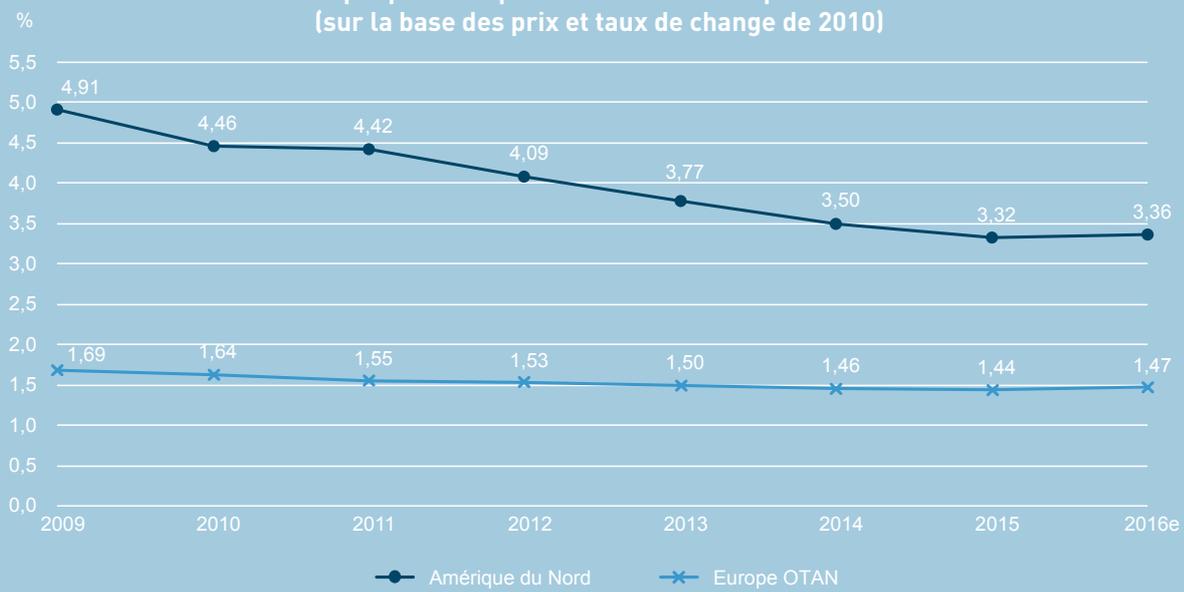


Le graphique tient compte des élargissements de 1999 (3 Alliés), de 2004 (7 Alliés) et de 2009 (2 Alliés).

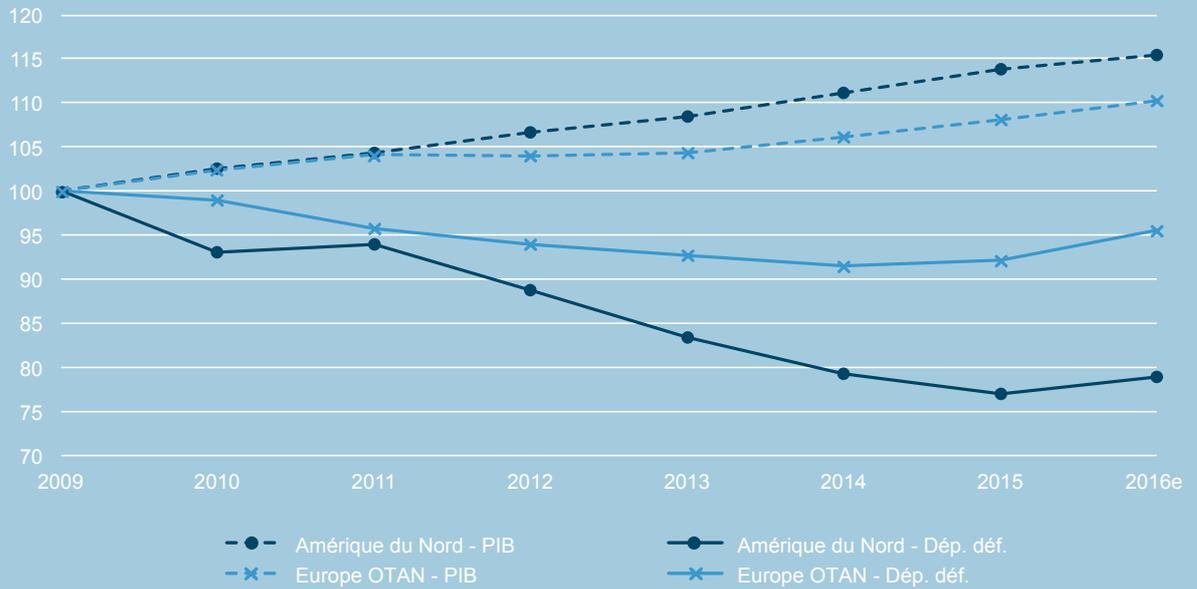
Graphique 3 : Dépenses de défense
(en milliards de dollars des États-Unis de 2010)



Graphique 4 : Dépenses de défense en part du PIB
(sur la base des prix et taux de change de 2010)



**Graphique 5 : Indices de volume du PIB et des dépenses de défense
(2009 = 100 - sur la base des prix et taux de change de 2010)**



**Graphique 6 : Dépenses d'équipement en part des dépenses de défense
(sur la base des prix et taux de change de 2010)**

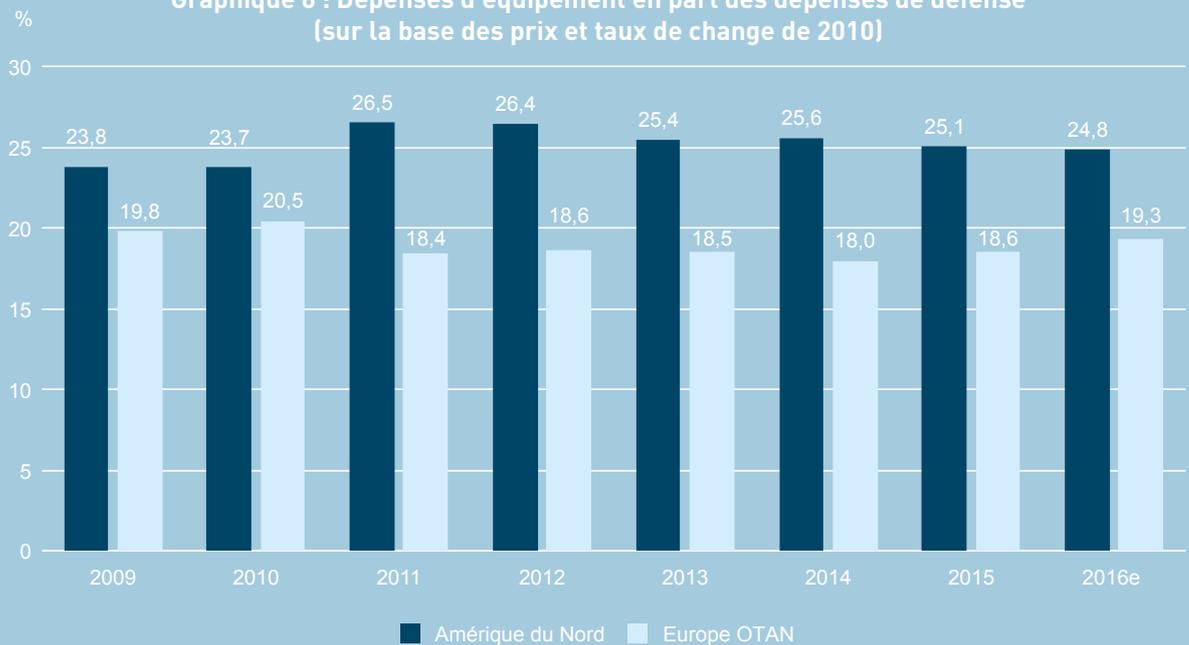


Tableau 1 : Dépenses de défense
(en millions de monnaie nationale)

Pays (0)	Unité monétaire (en millions) (-)	2009 (1)	2010 (2)	2011 (3)	2012 (4)	2013 (5)	2014 (6)	2015 (7)	2016e (8)
Prix courants									
Albanie	Leks	17 356	19 321	19 877	19 820	19 022	18 788	16 671	16 540
Belgique	Euros	4 048	3 960	3 956	4 023	3 964	3 913	3 803	3 908
Bulgarie *	Leva	1 273	1 230	1 066	1 099	1 196	1 102	1 116	1 187
Canada	Dollars canadiens	21 828	19 255	21 808	19 978	18 764	20 076	19 431	20 608
Croatie	Kunas	5 356	5 057	5 323	5 059	4 848	4 625	4 586	4 151
République tchèque	Couronnes	59 656	50 808	43 131	42 780	42 035	41 003	47 264	47 760
Danemark	Couronnes	23 252	25 328	24 259	25 618	23 682	22 769	22 633	23 657
Estonie	Euros	254	251	280	340	361	386	423	454
France	Euros	39 190	39 241	38 443	39 105	39 402	39 199	39 199	39 895
Allemagne	Euros	34 171	34 925	34 630	36 168	34 593	34 749	35 898	37 598
Grèce	Euros	7 311	5 966	4 934	4 384	3 999	3 939	4 190	4 155
Hongrie	Forint	298 620	280 895	295 967	297 650	286 341	281 402	315 928	353 097
Italie	Euros	21 946	21 637	21 741	20 600	20 078	18 427	17 642	19 980
Lettonie	Euros	227	189	206	193	212	221	254	366
Lituanie	Euros	289	246	248	252	267	322	425	575
Luxembourg	Euros	145	187	167	167	176	190	225	224
Pays-Bas	Euros	8 733	8 472	8 156	8 067	7 702	7 788	7 816	8 234
Norvège	Couronnes	38 960	39 279	40 534	41 560	43 518	46 234	46 894	50 893
Pologne	Zlotys	23 323	25 608	26 979	28 365	28 467	31 874	39 940	37 209
Portugal	Euros	2 692	2 673	2 627	2 366	2 457	2 263	2 376	2 541
Roumanie	Nouveaux lei	6 785	6 630	7 255	7 282	8 160	9 014	10 337	10 738
Slovaquie	Euros	972	859	766	794	729	752	889	908
Slovénie	Euros	575	583	479	423	382	366	361	404
Espagne	Euros	12 196	11 132	10 059	10 828	9 495	9 508	10 000	10 104
Turquie	Livres	19 603	21 241	22 807	24 956	27 466	29 727	32 522	36 321
Royaume-Uni	Livres	37 357	39 053	39 204	36 563	39 824	39 902	38 940	42 081
États-Unis	Dollars EU	757 466	720 423	740 744	712 947	680 856	653 942	641 253	664 058

Pays (0)	Unité monétaire (en millions) (-)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016e
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Prix de 2010									
Albanie	Leks	18 136	19 321	19 427	19 172	18 347	17 865	15 366	15 159
Belgique	Euros	4 113	3 960	3 894	3 898	3 776	3 665	3 493	3 518
Bulgarie *	Leva	1 287	1 230	1 006	1 021	1 119	1 026	1 017	1 083
Canada	Dollars canadiens	22 455	19 255	21 123	19 117	17 676	18 559	18 104	19 087
Croatie	Kunas	5 401	5 057	5 235	4 898	4 657	4 440	4 399	3 974
République tchèque	Couronnes	58 790	50 808	43 122	42 156	40 837	38 870	44 361	44 434
Danemark	Couronnes	23 776	25 328	23 604	24 340	22 314	21 339	21 115	22 027
Estonie	Euros	260	251	266	313	321	337	365	385
France	Euros	39 614	39 241	38 084	38 297	38 290	37 892	37 652	38 010
Allemagne	Euros	34 430	34 925	34 263	35 242	33 058	32 609	33 037	34 080
Grèce	Euros	7 360	5 966	4 894	4 365	4 078	4 092	4 399	4 358
Hongrie	Forint	305 505	280 895	289 566	281 604	263 171	250 222	276 140	308 027
Italie	Euros	22 476	21 637	20 949	19 521	18 526	16 709	15 735	17 409
Lettonie	Euros	225	189	194	175	190	195	223	317
Lituanie	Euros	296	246	235	233	244	291	383	511
Luxembourg	Euros	150	187	160	155	161	172	202	203
Pays-Bas	Euros	8 845	8 472	8 057	7 827	7 359	7 374	7 393	7 739
Norvège	Couronnes	39 707	39 279	39 465	39 622	40 244	41 985	41 294	43 970
Pologne	Zlotys	23 710	25 608	26 135	26 847	26 865	29 933	37 282	34 609
Portugal	Euros	2 710	2 673	2 634	2 382	2 418	2 211	2 274	2 395
Roumanie	Nouveaux lei	7 153	6 630	6 927	6 641	7 196	7 818	8 711	8 885
Slovaquie	Euros	977	859	754	771	705	728	863	883
Slovénie	Euros	569	583	474	417	373	355	347	385
Espagne	Euros	12 216	11 132	10 056	10 817	9 452	9 490	9 931	9 971
Turquie	Livres	20 716	21 241	21 005	21 501	22 288	22 280	22 689	23 712
Royaume-Uni	Livres	37 934	39 053	38 431	35 299	37 729	37 191	36 144	38 487
États-Unis	Dollars EU	772 026	720 423	725 768	686 226	644 803	611 159	593 577	608 377

* Les données n'incluent pas les pensions.

Pays	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016e
(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Prix et taux de change de 2010								
Albanie	174	186	187	184	177	172	148	146
Belgique	5 447	5 245	5 157	5 162	5 001	4 854	4 626	4 660
Bulgarie *	871	832	681	691	757	695	689	733
Croatie	982	920	952	891	847	808	800	723
République tchèque	3 078	2 660	2 258	2 207	2 138	2 035	2 323	2 327
Danemark	4 228	4 504	4 197	4 328	3 968	3 794	3 754	3 917
Estonie	344	332	352	414	425	446	483	510
France	52 465	51 971	50 439	50 721	50 712	50 185	49 867	50 341
Allemagne	45 599	46 255	45 378	46 675	43 783	43 188	43 755	45 136
Grèce	9 748	7 902	6 482	5 782	5 401	5 420	5 826	5 772
Hongrie	1 469	1 351	1 393	1 354	1 266	1 203	1 328	1 481
Italie	29 768	28 656	27 746	25 853	24 536	22 130	20 840	23 056
Lettonie	298	251	256	232	251	258	295	420
Lituanie	392	326	312	309	323	385	507	677
Luxembourg	198	248	212	205	213	227	268	269
Pays-Bas	11 715	11 220	10 670	10 367	9 747	9 766	9 791	10 250
Norvège	6 570	6 499	6 530	6 556	6 659	6 947	6 832	7 275
Pologne	7 863	8 493	8 667	8 904	8 910	9 927	12 364	11 478
Portugal	3 589	3 540	3 489	3 155	3 203	2 929	3 012	3 172
Roumanie	2 251	2 086	2 180	2 090	2 264	2 460	2 741	2 796
Slovaquie	1 293	1 138	999	1 022	934	964	1 143	1 169
Slovénie	754	772	627	552	494	471	460	510
Espagne	16 179	14 743	13 319	14 327	12 519	12 569	13 153	13 206
Turquie	13 785	14 134	13 977	14 307	14 831	14 825	15 098	15 778
Royaume-Uni	58 599	60 329	59 368	54 530	58 283	57 451	55 835	59 455
Europe OTAN	277 659	274 592	265 827	260 817	257 639	254 108	255 938	265 256
Canada	21 797	18 690	20 504	18 557	17 157	18 015	17 573	18 528
États-Unis	772 026	720 423	725 768	686 226	644 803	611 159	593 577	608 377
Amérique du Nord	793 823	739 113	746 272	704 783	661 961	629 175	611 150	626 904
Total OTAN	1 071 482	1 013 705	1 012 099	965 599	919 600	883 283	867 088	892 160

* Les données n'incluent pas les pensions.

Tableau 3 : Dépenses de défense en part du PIB et évolution annuelle réelle
 (sur la base des prix de 2010)

Pays (0)	2009 (1)	2010 (2)	2011 (3)	2012 (4)	2013 (5)	2014 (6)	2015 (7)	2016e (8)
	En part du PIB (%)							
Albanie	1,52	1,56	1,53	1,49	1,41	1,35	1,16	1,11
Belgique	1,16	1,08	1,05	1,05	1,02	0,97	0,91	0,91
Bulgarie *	1,74	1,64	1,32	1,34	1,46	1,32	1,26	1,30
Croatie	1,62	1,54	1,60	1,53	1,47	1,41	1,37	1,21
République tchèque	1,52	1,29	1,07	1,05	1,03	0,95	1,04	1,01
Danemark	1,34	1,40	1,29	1,32	1,20	1,13	1,10	1,14
Estonie	1,80	1,70	1,68	1,90	1,91	1,96	2,09	2,18
France	2,02	1,96	1,87	1,87	1,86	1,83	1,80	1,79
Allemagne	1,39	1,35	1,28	1,31	1,22	1,19	1,18	1,20
Grèce	3,08	2,64	2,38	2,29	2,21	2,21	2,38	2,36
Hongrie	1,14	1,04	1,05	1,04	0,95	0,87	0,93	1,02
Italie	1,42	1,35	1,30	1,24	1,20	1,08	1,01	1,11
Lettonie	1,21	1,06	1,02	0,88	0,93	0,94	1,04	1,46
Lituanie	1,07	0,88	0,79	0,76	0,76	0,88	1,14	1,49
Luxembourg	0,40	0,47	0,39	0,38	0,38	0,39	0,44	0,42
Pays-Bas	1,42	1,34	1,25	1,23	1,16	1,15	1,13	1,16
Norvège	1,54	1,52	1,51	1,47	1,48	1,52	1,47	1,55
Pologne	1,70	1,77	1,72	1,74	1,72	1,85	2,22	2,01
Portugal	1,53	1,49	1,49	1,41	1,44	1,31	1,32	1,38
Roumanie	1,33	1,24	1,28	1,22	1,28	1,35	1,45	1,41
Slovaquie	1,52	1,27	1,09	1,09	0,98	0,99	1,13	1,12
Slovénie	1,59	1,61	1,30	1,17	1,06	0,98	0,94	1,02
Espagne	1,13	1,03	0,94	1,04	0,93	0,92	0,93	0,90
Turquie	2,06	1,93	1,76	1,76	1,75	1,70	1,67	1,69
Royaume-Uni	2,46	2,48	2,41	2,18	2,29	2,19	2,08	2,17
Europe OTAN	1,69	1,64	1,55	1,53	1,50	1,46	1,44	1,47
Canada	1,39	1,16	1,23	1,10	0,99	1,01	0,98	1,02
États-Unis	5,29	4,81	4,77	4,42	4,08	3,78	3,58	3,61
Amérique du Nord	4,91	4,46	4,42	4,09	3,77	3,50	3,32	3,36
Total OTAN	3,29	3,04	2,98	2,82	2,65	2,50	2,40	2,43

Pays	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016e
(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
	Évolution annuelle réelle							
Albanie	-4,58	6,54	0,55	-1,32	-4,30	-2,62	-13,99	-1,35
Belgique	-5,82	-3,70	-1,68	0,10	-3,11	-2,94	-4,71	0,74
Bulgarie *	-21,22	-4,47	-18,22	1,54	9,53	-8,28	-0,84	6,48
Croatie	-11,12	-6,38	3,53	-6,44	-4,93	-4,65	-0,93	-9,66
République tchèque	10,17	-13,58	-15,13	-2,24	-3,13	-4,82	14,13	0,16
Danemark	-6,00	6,53	-6,81	3,12	-8,32	-4,37	-1,05	4,32
Estonie	-13,41	-3,53	6,05	17,67	2,52	4,97	8,42	5,55
France	-13,70	-0,94	-2,95	0,56	-0,02	-1,04	-0,63	0,95
Allemagne	2,30	1,44	-1,90	2,86	-6,20	-1,36	1,31	3,16
Grèce	3,36	-18,94	-17,97	-10,81	-6,59	0,35	7,50	-0,93
Hongrie	-12,10	-8,06	3,09	-2,75	-6,55	-4,92	10,36	11,55
Italie	-5,68	-3,73	-3,18	-6,82	-5,09	-9,81	-5,83	10,63
Lettonie	-31,77	-15,80	2,28	-9,56	8,31	2,78	14,34	42,14
Lituanie	-17,54	-16,85	-4,31	-0,89	4,60	19,18	31,73	33,53
Luxembourg	-3,50	25,03	-14,63	-3,12	4,07	6,55	17,67	0,32
Pays-Bas	1,36	-4,22	-4,90	-2,84	-5,98	0,19	0,26	4,69
Norvège	3,65	-1,08	0,47	0,40	1,57	4,32	-1,65	6,48
Pologne	9,49	8,00	2,06	2,73	0,07	11,42	24,55	-7,17
Portugal	5,03	-1,35	-1,45	-9,56	1,51	-8,56	2,84	5,32
Roumanie	-14,30	-7,31	4,48	-4,13	8,36	8,63	11,42	2,00
Slovaquie	-1,74	-12,02	-12,23	2,31	-8,63	3,23	18,61	2,28
Slovénie	-1,73	2,38	-18,77	-11,91	-10,54	-4,75	-2,38	11,06
Espagne	-4,63	-8,87	-9,66	7,57	-12,62	0,40	4,65	0,40
Turquie	-0,74	2,54	-1,11	2,36	3,66	-0,04	1,84	4,51
Royaume-Uni	-0,90	2,95	-1,59	-8,15	6,88	-1,43	-2,81	6,48
Europe OTAN	-3,22	-1,10	-3,19	-1,88	-1,22	-1,37	0,72	3,64
Canada	5,88	-14,25	9,71	-9,50	-7,54	5,00	-2,45	5,43
États-Unis	2,07	-6,68	0,74	-5,45	-6,04	-5,22	-2,88	2,49
Amérique du Nord	2,17	-6,89	0,97	-5,56	-6,08	-4,95	-2,86	2,58
Total OTAN	0,71	-5,39	-0,16	-4,59	-4,76	-3,95	-1,83	2,89

* Les données n'incluent pas les pensions.

Tableau 4 : PIB
(prix et taux de change de 2010)

Pays (0)	2009 (1)	2010 (2)	2011 (3)	2012 (4)	2013 (5)	2014 (6)	2015 (7)	2016e (8)
			PIB réel (en milliards de dollars des États-Unis)					
Albanie	12	12	12	12	13	13	13	13
Belgique	471	484	492	493	493	501	508	514
Bulgarie	50	51	52	52	52	53	55	56
Croatie	61	60	59	58	58	57	58	60
République tchèque	202	207	211	209	208	214	224	229
Danemark	316	322	326	327	330	336	341	344
Estonie	19	19	21	22	22	23	23	23
France	2 596	2 647	2 702	2 707	2 722	2 740	2 775	2 809
Allemagne	3 283	3 417	3 542	3 560	3 577	3 634	3 697	3 765
Grèce	317	299	272	252	244	245	244	244
Hongrie	129	130	133	130	133	139	143	145
Islande	14	13	14	14	14	15	15	16
Italie	2 090	2 125	2 137	2 077	2 041	2 043	2 058	2 075
Lettonie	25	24	25	26	27	28	28	29
Lituanie	37	37	39	41	42	44	45	45
Luxembourg	50	52	54	54	56	59	61	63
Pays-Bas	825	836	850	841	840	852	868	886
Norvège	426	429	433	445	449	458	465	468
Pologne	463	479	503	511	519	536	557	571
Portugal	234	238	234	225	222	224	228	230
Roumanie	169	168	170	171	177	182	189	199
Slovaquie	85	90	92	94	95	97	101	105
Slovénie	47	48	48	47	47	48	49	50
Espagne	1 431	1 432	1 417	1 376	1 352	1 371	1 415	1 460
Turquie	670	731	795	812	846	872	906	933
Royaume-Uni	2 383	2 429	2 466	2 498	2 546	2 624	2 682	2 737
Europe OTAN	16 404	16 779	17 100	17 054	17 125	17 404	17 748	18 072
Canada	1 565	1 613	1 664	1 693	1 735	1 780	1 796	1 818
États-Unis	14 595	14 964	15 204	15 542	15 803	16 177	16 598	16 852
Amérique du Nord	16 160	16 578	16 868	17 235	17 538	17 957	18 394	18 670
Total OTAN	32 564	33 357	33 968	34 289	34 663	35 361	36 141	36 742

Pays (0)	2009 (1)	2010 (2)	2011 (3)	2012 (4)	2013 (5)	2014 (6)	2015 (7)	2016e (8)
PIB par habitant (en milliers de dollars des États-Unis)								
Albanie	3,9	4,1	4,2	4,3	4,3	4,4	4,4	4,5
Belgique	43,6	44,4	44,8	44,6	44,4	44,9	45,3	45,6
Bulgarie	6,7	6,8	7,0	7,1	7,2	7,3	7,6	7,9
Croatie	14,1	13,9	13,9	13,6	13,5	13,5	13,8	14,2
République tchèque	19,3	19,7	20,1	19,9	19,8	20,3	21,2	21,7
Danemark	57,2	58,0	58,6	58,5	58,8	59,5	60,0	60,1
Estonie	14,3	14,6	15,8	16,5	16,8	17,3	17,6	17,8
France	40,1	40,7	41,4	41,3	41,3	41,4	41,7	42,0
Allemagne	40,8	42,6	44,1	44,3	44,4	44,9	45,3	45,5
Grèce	28,5	26,9	24,5	22,8	22,3	22,5	22,5	22,5
Hongrie	12,9	13,0	13,3	13,1	13,5	14,0	14,5	14,8
Islande	43,1	41,7	42,4	42,7	44,1	44,5	45,9	47,6
Italie	35,1	35,5	35,6	34,4	33,7	33,6	33,9	34,2
Lettonie	11,5	11,3	12,3	12,9	13,4	13,8	14,3	14,6
Lituanie	11,5	12,0	13,0	13,7	14,3	14,9	15,3	15,8
Luxembourg	99,4	103,1	103,4	101,5	103,1	105,5	107,1	108,8
Pays-Bas	49,9	50,3	50,9	50,2	50,0	50,5	51,3	52,0
Norvège	88,2	87,7	87,4	88,6	88,4	89,1	89,6	90,0
Pologne	12,1	12,4	13,1	13,3	13,5	13,9	14,5	14,9
Portugal	22,1	22,5	22,2	21,4	21,2	21,5	22,0	22,3
Roumanie	8,3	8,3	8,4	8,5	8,9	9,2	9,5	10,0
Slovaquie	15,7	16,5	17,0	17,3	17,5	18,0	18,6	19,3
Slovénie	23,2	23,4	23,5	22,9	22,6	23,3	23,8	24,2
Espagne	30,9	30,7	30,3	29,4	29,0	29,5	30,5	31,5
Turquie	9,3	10,0	10,7	10,8	11,1	11,3	11,6	11,8
Royaume-Uni	38,3	38,7	39,0	39,2	39,7	40,6	41,2	41,7
Europe OTAN	29,6	30,2	30,6	30,4	30,5	30,9	31,3	31,7
Canada	46,4	47,3	48,3	48,5	49,3	50,2	50,3	50,5
États-Unis	47,5	48,3	48,7	49,4	49,9	50,7	51,6	52,0
Amérique du Nord	47,4	48,2	48,7	49,3	49,8	50,6	51,5	51,8
Total OTAN	36,4	37,1	37,5	37,7	37,9	38,5	39,1	39,5

Tableau 5 : Dépenses de défense par habitant et personnel militaire

Pays (0)	2009 (1)	2010 (2)	2011 (3)	2012 (4)	2013 (5)	2014 (6)	2015 (7)	2016 (8)
Dépenses de défense par habitant (en dollars des États-Unis de 2010)								
Albanie	60	64	64	64	61	59	51	50
Belgique	505	482	470	467	450	435	413	413
Bulgarie *	117	113	93	95	104	96	96	102
Croatie	228	214	222	209	199	191	190	172
République tchèque	293	253	215	210	203	193	220	220
Danemark	765	812	753	774	707	672	661	684
Estonie	258	249	265	313	322	339	368	388
France	811	800	772	773	769	758	750	753
Allemagne	567	576	565	580	543	533	536	546
Grèce	878	711	584	523	493	498	537	532
Hongrie	147	135	140	137	128	122	135	151
Italie	500	479	462	428	405	364	343	380
Lettonie	139	120	125	114	125	129	149	213
Lituanie	124	105	103	103	109	131	175	236
Luxembourg	398	489	408	386	392	407	470	462
Pays-Bas	709	675	639	619	580	579	578	602
Norvège	1 360	1 329	1 318	1 306	1 311	1 352	1 316	1 399
Pologne	206	220	225	231	231	258	322	299
Portugal	340	335	330	300	306	282	291	308
Roumanie	111	103	108	104	113	124	138	141
Slovaquie	239	210	185	189	172	178	211	216
Slovénie	369	377	306	269	240	228	223	247
Espagne	349	317	285	306	269	271	283	285
Turquie	191	193	188	190	195	192	193	199
Royaume-Uni	941	961	938	856	909	889	858	907
Europe OTAN	502	494	476	466	458	450	452	466
Canada	646	548	595	532	488	508	492	515
États-Unis	2 513	2 325	2 325	2 182	2 035	1 914	1 845	1 877
Amérique du Nord	2 328	2 149	2 153	2 017	1 881	1 774	1 710	1 741
Total OTAN	1 198	1 127	1 119	1 062	1 006	961	939	960

Pays (0)	2009 (1)	2010 (2)	2011 (3)	2012 (4)	2013 (5)	2014 (6)	2015 (7)	2016e (8)
Personnel militaire (en milliers)								
Albanie	11	11	10	8	7	7	6	7
Belgique	36	34	32	31	31	31	31	29
Bulgarie	32	30	29	26	28	27	27	31
Croatie	16	16	16	16	16	15	15	15
République tchèque	24	24	22	22	20	20	21	23
Danemark	19	19	19	19	18	17	16	16
Estonie	5	5	6	6	6	6	6	6
France	239	234	227	219	213	207	207	209
Allemagne	247	235	205	192	184	179	175	176
Grèce	135	128	117	110	110	107	106	106
Hongrie	19	20	19	19	18	17	17	18
Italie	197	193	192	189	189	183	182	182
Lettonie	5	5	5	5	5	5	5	5
Lituanie	8	8	8	8	8	9	12	12
Luxembourg	0,9	0,9	0,9	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8
Pays-Bas	48	48	45	44	42	41	41	41
Norvège	18	19	21	21	20	21	21	20
Pologne	99	100	97	98	100	99	103	103
Portugal	40	43	35	34	33	31	31	31
Roumanie	67	67	66	66	66	65	64	63
Slovaquie	15	14	13	13	12	12	12	13
Slovénie	7	7	7	7	7	7	7	6
Espagne	132	131	127	125	122	122	121	121
Turquie	495	495	495	495	427	427	423	380
Royaume-Uni	195	198	191	184	179	169	163	161
Europe OTAN	2 112	2 084	2 004	1 956	1 862	1 825	1 816	1 774
Canada	60	61	68	68	68	66	66	72
États-Unis	1 418	1 427	1 425	1 400	1 382	1 338	1 311	1 305
Amérique du Nord	1 478	1 488	1 493	1 467	1 450	1 404	1 376	1 377
Total OTAN	3 589	3 572	3 497	3 423	3 312	3 229	3 192	3 152

* Les données n'incluent pas les pensions.

Tableau 6a : Répartition des dépenses de défense par catégorie principale (%)

Pays (0)	2009 (1)	2010 (2)	2011 (3)	2012 (4)	2013 (5)	2014 (6)	2015 (7)	2016e (8)
	Équipement (a)							
Albanie	11,29	15,69	13,36	14,44	16,29	16,65	8,92	8,01
Belgique	8,23	6,79	6,27	3,57	2,82	3,52	3,42	4,65
Bulgarie *	14,21	15,41	6,33	3,68	4,52	1,03	3,47	12,55
Canada	12,80	13,81	9,67	8,31	11,16	13,03	13,06	18,06
Croatie	10,21	8,12	15,79	14,72	10,72	7,35	10,58	7,37
République tchèque	22,39	12,42	13,30	14,78	9,49	6,53	11,75	7,23
Danemark	9,93	14,10	9,68	9,03	11,26	10,99	11,50	12,41
Estonie	17,94	11,88	10,11	13,69	14,48	22,15	13,94	13,50
France	26,98	30,20	28,17	30,58	28,56	24,74	25,03	24,48
Allemagne	17,56	17,59	16,41	16,45	12,74	12,94	11,93	12,21
Grèce	27,75	17,98	5,86	7,47	12,06	8,17	12,77	14,91
Hongrie	12,67	12,10	12,29	5,84	11,08	7,76	8,17	13,00
Italie	11,33	10,92	11,74	8,87	12,51	10,92	9,72	20,24
Lettonie	5,42	15,62	10,78	10,45	12,09	7,55	13,60	17,86
Lituanie	16,15	10,00	9,38	11,20	9,23	14,06	21,55	27,65
Luxembourg	17,40	34,45	21,86	17,11	14,57	22,61	33,33	27,24
Pays-Bas	17,57	15,70	14,43	13,41	12,57	10,68	11,16	14,14
Norvège	19,19	18,13	17,04	17,76	18,89	21,17	22,48	25,08
Pologne	15,88	18,13	16,13	15,16	13,90	18,84	33,06	25,79
Portugal	8,75	13,20	12,07	9,34	8,65	8,43	8,73	9,43
Roumanie	8,71	8,80	7,57	4,14	10,71	15,77	19,65	20,40
Slovaquie	13,23	9,81	7,15	9,56	7,39	11,12	18,28	15,30
Slovénie	8,50	18,00	5,70	1,20	1,27	0,66	1,86	1,03
Espagne	17,39	12,10	6,74	22,86	12,37	13,49	14,82	15,23
Turquie	25,61	27,98	24,57	21,21	26,89	25,08	25,13	22,35
Royaume-Uni	21,91	24,47	22,01	19,54	21,89	22,82	21,75	22,56
États-Unis	24,10	24,02	26,99	26,97	25,83	25,97	25,41	25,03

Pays (0)	2009 (1)	2010 (2)	2011 (3)	2012 (4)	2013 (5)	2014 (6)	2015 (7)	2016 (8)
	Personnel (b)							
Albanie	66,20	75,66	77,07	69,97	75,25	68,05	78,15	67,33
Belgique	74,47	75,54	75,88	78,52	77,06	77,84	78,16	77,10
Bulgarie *	59,21	64,30	67,36	64,71	65,37	72,84	73,66	64,31
Canada	45,27	45,30	47,11	49,10	52,44	50,90	47,21	45,81
Croatie	72,42	71,56	67,17	68,13	68,06	69,25	63,64	68,49
République tchèque	46,11	50,66	56,28	61,66	62,03	61,40	55,25	58,47
Danemark	56,29	50,81	52,22	49,05	51,74	51,27	52,01	50,28
Estonie	34,53	34,51	32,28	29,75	39,83	38,62	39,05	38,19
France	49,34	47,64	49,35	49,11	49,23	48,53	47,79	47,87
Allemagne	53,19	52,66	52,29	50,60	49,86	50,67	49,86	48,35
Grèce	56,52	65,07	76,03	73,19	74,56	77,18	70,04	69,93
Hongrie	50,43	56,35	50,64	47,69	48,96	49,77	48,27	50,21
Italie	73,89	75,08	74,78	77,05	75,00	76,41	77,55	69,15
Lettonie	59,31	55,91	51,31	56,15	52,98	52,97	50,06	44,88
Lituanie	60,90	65,60	66,87	66,78	66,53	57,53	48,49	46,08
Luxembourg	57,01	45,63	52,29	54,23	51,10	49,31	42,77	43,69
Pays-Bas	50,08	52,28	54,66	57,54	58,53	56,50	55,51	51,77
Norvège	42,39	42,69	43,43	42,38	41,02	39,36	38,71	36,31
Pologne	61,08	56,79	57,80	57,34	57,70	51,45	41,96	46,82
Portugal	75,31	70,18	78,30	78,39	79,85	81,27	82,07	77,98
Roumanie	79,80	79,07	79,11	84,00	78,99	71,15	63,30	64,33
Slovaquie	55,82	62,39	69,47	66,53	70,14	69,14	56,24	58,65
Slovénie	67,07	61,69	74,63	78,91	80,52	82,31	82,22	75,93
Espagne	58,67	63,38	64,81	57,19	68,25	67,34	65,18	64,02
Turquie	49,61	49,75	53,02	56,02	54,58	56,88	56,82	58,73
Royaume-Uni	37,48	35,65	37,55	38,90	37,85	36,59	36,80	34,79
États-Unis	46,92	46,70	33,01	32,12	34,38	35,45	36,64	36,68

* Les données n'incluent pas les pensions.

(a) Les dépenses d'équipement englobent les dépenses afférentes aux matériels d'importance majeure et les coûts de R&D liés à ces matériels.

(b) Les dépenses de personnel se composent des dépenses liées au personnel militaire et civil et des pensions.

Tableau 6b : Répartition des dépenses de défense par catégorie principale (%)

Pays (0)	2009 (1)	2010 (2)	2011 (3)	2012 (4)	2013 (5)	2014 (6)	2015 (7)	2016e (8)
			Infrastructure (a)					
Albanie	3,68	1,81	0,78	0,64	1,17	0,86	1,40	1,84
Belgique	2,24	1,75	1,69	1,59	2,21	1,81	0,93	0,95
Bulgarie *	6,06	2,39	1,53	0,76	0,47	0,63	1,27	0,57
Canada	3,06	4,11	5,48	5,47	4,12	3,81	5,68	5,24
Croatie	1,54	1,42	0,71	0,57	1,21	1,63	2,62	2,02
République tchèque	3,89	5,79	2,51	1,61	2,72	2,34	3,32	2,90
Danemark	1,23	1,07	1,45	1,24	1,16	0,97	1,09	2,13
Estonie	9,97	13,73	13,57	8,85	11,54	8,20	8,34	11,21
France	2,17	3,13	2,68	3,42	2,30	2,33	2,80	2,70
Allemagne	4,75	5,16	4,13	3,53	3,55	3,75	3,60	3,39
Grèce	0,84	0,76	1,26	0,79	0,63	1,10	0,77	0,49
Hongrie	3,88	2,07	1,31	2,11	2,32	1,07	0,64	2,27
Italie	1,45	1,40	1,31	1,02	1,57	1,40	1,30	1,04
Lettonie	6,36	5,78	9,29	4,16	6,26	8,89	6,64	10,02
Lituanie	2,36	1,97	1,37	1,47	2,04	2,17	2,16	5,78
Luxembourg	3,13	4,16	7,18	8,20	11,81	10,26	7,79	11,81
Pays-Bas	3,39	3,47	3,77	3,70	2,74	4,77	3,19	3,90
Norvège	5,49	5,24	4,22	4,86	5,64	6,00	5,60	7,57
Pologne	4,98	3,96	4,80	4,76	5,62	5,47	4,74	5,17
Portugal	0,80	0,43	0,01	0,04	0,04	0,11	0,25	0,06
Roumanie	1,39	1,81	1,47	1,19	1,16	1,09	1,27	2,81
Slovaquie	4,49	4,22	1,01	0,37	0,29	0,57	1,99	3,75
Slovénie	3,18	2,67	2,61	2,02	1,33	0,65	0,61	1,15
Espagne	2,26	1,25	1,88	0,85	0,67	0,66	0,97	1,02
Turquie	2,87	2,84	2,91	3,70	2,72	2,77	2,56	2,54
Royaume-Uni	2,23	1,62	1,64	1,91	2,04	1,95	1,63	1,99
États-Unis	0,97	0,97	3,14	2,38	2,08	1,71	1,45	1,43

Pays (0)	2009 (1)	2010 (2)	2011 (3)	2012 (4)	2013 (5)	2014 (6)	2015 (7)	2016 (8)
			Autres dépenses (b)					
Albanie	18,83	6,83	8,79	14,95	7,30	14,44	11,53	22,82
Belgique	15,05	15,93	16,15	16,31	17,91	16,83	17,49	17,31
Bulgarie *	20,52	17,91	24,78	30,85	29,64	25,51	21,60	22,56
Canada	38,88	36,77	37,75	37,12	32,28	32,26	34,05	30,89
Croatie	15,83	18,91	16,33	16,58	20,01	21,78	23,16	22,13
République tchèque	27,60	31,13	27,91	21,95	25,75	29,73	29,67	31,40
Danemark	32,55	34,02	36,65	40,68	35,84	36,78	35,40	35,19
Estonie	37,55	39,89	44,04	47,71	34,14	31,03	38,67	37,10
France	21,51	19,03	19,80	16,89	19,91	24,40	24,37	24,96
Allemagne	24,49	24,58	27,17	29,42	33,84	32,63	34,61	36,05
Grèce	14,88	16,19	16,84	18,55	12,75	13,55	16,42	14,67
Hongrie	33,02	29,47	35,76	44,35	37,64	41,40	42,91	34,52
Italie	13,33	12,60	12,17	13,06	10,93	11,27	11,42	9,56
Lettonie	28,92	22,69	28,62	29,23	28,68	30,59	29,69	27,24
Lituanie	20,59	22,43	22,39	20,56	22,20	26,24	27,79	20,49
Luxembourg	22,46	15,76	18,67	20,46	22,52	17,82	16,11	17,25
Pays-Bas	28,96	28,55	27,14	25,34	26,16	28,05	30,14	30,20
Norvège	32,94	33,93	35,31	35,00	34,45	33,46	33,21	31,05
Pologne	18,06	21,12	21,27	22,73	22,78	24,24	20,24	22,22
Portugal	15,14	16,19	9,62	12,22	11,46	10,19	8,95	12,53
Roumanie	10,10	10,32	11,85	10,68	9,13	11,98	15,78	12,45
Slovaquie	26,46	23,58	22,38	23,55	22,19	19,16	23,49	22,31
Slovénie	21,25	17,63	17,05	17,87	16,88	16,38	15,31	21,90
Espagne	21,68	23,26	26,58	19,11	18,71	18,50	19,03	19,72
Turquie	21,91	19,43	19,49	19,07	15,80	15,27	15,49	16,38
Royaume-Uni	38,38	38,26	38,80	39,64	38,22	38,63	39,82	40,66
États-Unis	28,01	28,30	36,86	38,53	37,72	36,87	36,51	36,86

* Les données n'incluent pas les pensions.

(a) Les dépenses d'infrastructure correspondent aux dépenses liées à l'infrastructure commune de l'OTAN et aux constructions militaires nationales.

(b) Autres dépenses : dépenses de fonctionnement et de maintenance, autres dépenses de R&D et dépenses des catégories non énumérées ci-dessus.

Dépenses de défense de l'OTAN

Par dépense de défense, l'OTAN entend une dépense qu'un pays effectue dans le but exprès de répondre aux besoins de ses forces armées ou de celles d'autres pays de l'Alliance. Les dépenses de défense se composent majoritairement des montants qui sont consacrés aux forces armées financées sur le budget du ministère de la Défense. Les forces armées comprennent les forces terrestres, les forces maritimes et les forces aériennes, ainsi que les formations interarmées, telles que l'Administration et le commandement, les forces d'opérations spéciales, le service médical, le commandement logistique, etc. Elles peuvent comprendre d'« autres forces » – notamment les forces du ministère de l'Intérieur, les gardes-frontières, les forces de la police nationale, le personnel des douanes, les gendarmes, les carabiniers et les garde-côtes. Pour ces forces, ne sont comptabilisés comme dépenses que les montants consacrés aux éléments qui reçoivent une formation tactique, qui sont équipés comme des forces militaires, qui peuvent opérer sous commandement militaire direct au cours d'opérations et qui sont aptes à être déployés en dehors du territoire national à l'appui d'une force militaire. Entrent également dans les dépenses de défense les dépenses consacrées aux « autres forces » qui sont à la charge de ministères autres que celui de la Défense.

Les pensions versées directement par un pays aux militaires retraités et au personnel civil retraité des services militaires entrent dans les dépenses de défense, que ces montants proviennent du budget du ministère de la Défense ou de celui d'autres ministères.

Les dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix et aux opérations humanitaires (prises en charge par le ministère de la Défense ou par d'autres ministères), à la destruction d'armes, d'équipements et de munitions ainsi qu'à l'inspection et au contrôle de la destruction d'équipements entrent dans les dépenses de défense.

Les dépenses de recherche et développement (R&D) sont incluses elles aussi dans les dépenses de défense. Elles comprennent les dépenses relatives à des projets qui ne débouchent pas sur la production d'équipements.

Les dépenses relatives à l'élément militaire d'activités mixtes, c'est-à-dire comprenant un élément civil et un élément militaire, n'entrent dans les dépenses de défense que si l'on peut rendre compte isolément de l'élément militaire ou l'évaluer de manière distincte.

L'assistance financière fournie par un pays de l'Alliance à un autre, tout particulièrement pour appuyer l'effort de défense du bénéficiaire, entre dans les dépenses de défense du pays donateur et non dans celles du pays bénéficiaire.

Les dépenses effectuées au titre de l'infrastructure commune de l'OTAN n'entrent dans le total des dépenses de défense de chacun des pays qu'à hauteur de la contribution nette de ces pays.

La réparation des dommages causés en temps de guerre et les dépenses de défense civile n'entrent pas dans la définition OTAN des dépenses de défense.

L'OTAN utilise le dollar des États-Unis comme dénominateur monétaire commun. Le taux de change appliqué à chaque pays est le taux annuel moyen publié par le FMI. Les montants des dépenses de défense sont exprimés à prix courants, à prix constants, à prix et à taux de change courants ainsi qu'à prix et à taux de change constants.

Note explicative

Dans le cas de la France, les données de défense antérieures à 2010 sont purement indicatives. L'Islande ne possède pas de forces armées. Pour les pays de la zone euro, les valeurs monétaires sont exprimées en euros pour toutes les années. La Slovaquie a adopté l'euro en 2009, l'Estonie en 2011, la Lettonie en 2014 et la Lituanie en 2015.

L'Albanie et la Croatie ont adhéré à l'Alliance en 2009.

Pour éviter toute ambiguïté, l'exercice indiqué correspond à l'année qui est la mieux représentée, en nombre de mois, dans la fourchette considérée : ainsi, 2015 représente l'exercice 2015/2016 pour le Canada et le Royaume-Uni et l'exercice 2014/2015 pour les États-Unis. Les chiffres étant arrondis, les totaux peuvent s'écarter de la somme de leurs composantes.

Signes conventionnels :

e	estimation
-	néant
..	non disponible
//	sans objet
	rupture de continuité dans la série

Nomenclature des dépenses de défense de l'OTAN

- 1 Dépenses de fonctionnement
 - 1.1 Personnel militaire
 - 1.1.1 Rémunérations et indemnités
 - 1.1.2 Cotisations de l'employeur aux caisses de retraite
 - 1.1.3 Autres dépenses
 - 1.2 Personnel civil
 - 1.2.1 Traitements et indemnités
 - 1.2.2 Cotisations de l'employeur aux caisses de retraite
 - 1.3 Pensions de retraite
 - 1.3.1 Pensions versées aux militaires à la retraite
 - 1.3.2 Pensions versées aux civils à la retraite
 - 1.4 Fonctionnement et maintenance
 - 1.4.1 Munitions et explosifs (à l'exclusion des armes nucléaires)
 - 1.4.2 Produits pétroliers
 - 1.4.3 Pièces de rechange
 - 1.4.4 Autres matériels et fournitures
 - 1.4.5 Loyers
 - 1.4.6 Autres dépenses de fonctionnement et de maintenance
- 2 Acquisitions et constructions
 - 2.1 Équipements majeurs
 - 2.1.1 Systèmes de missile
 - 2.1.2 Missiles (armement conventionnel)
 - 2.1.3 Armes nucléaires
 - 2.1.4 Aéronefs
 - 2.1.5 Artillerie
 - 2.1.6 Véhicules de combat
 - 2.1.7 Génie
 - 2.1.8 Armes de petit calibre
 - 2.1.9 Véhicules de transport
 - 2.1.10 Navires et embarcations portuaires
 - 2.1.11 Matériel électronique et de télécommunications
 - 2.2 Constructions militaires nationales
 - 2.3 Infrastructure commune de l'OTAN
 - 2.3.1 Dépenses effectuées en qualité de pays hôte
 - 2.3.2 Paiements à d'autres pays
 - 2.3.3 Paiements reçus d'autres pays
 - 2.3.4 Terrains et services collectifs
- 3 Recherche et développement
 - 3.1 Dépenses de R&D pour les équipements majeurs
 - 3.2 Autres dépenses de R&D
- 4 Autres dépenses
- 5 Total
- 6 Différences statistiques
- 7 Total ajusté

Catégories principales de dépenses de défense

- Équipement (tableau 6a) – points 2.1 + 3.1
- Personnel (tableau 6a) – points 1.1 + 1.2 + 1.3
- Infrastructure (tableau 6b) – points 2.2 + 2.3
- Autres (tableau 6b) – points 1.4 + 3.2 + 4



Division Diplomatie publique de l'OTAN
1110 Bruxelles – Belgique
www.nato.int

© OTAN 2017